

Le Numéro

Un Franc  
20 Cents

TOME SECOND

N° 4. — Janvier 1898

# LA REVUE DES DEUX FRANCES

Revue Franco-Canadienne

DIRECTEUR

ACHILLE STEENS

## SOMMAIRE :

|   | Pages |
|---|-------|
| Melchior de Vogüé (DE L'ACAD. FRANÇAISE) <i>Souvenir de mer</i> . . . . .       | 1     |
| Hugues Le Roux. <i>Jour de l'an</i> . . . . .                                   | 8     |
| Napoléon Legendre. <i>Entre Québec et Lévis</i> . . . . .                       | 12    |
| H. Rohault de Fleury. <i>La Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre</i> . . . . . | 21    |
| Rotival <i>L'Autour et le Chat-huant</i> . . . . .                              | 41    |
| Castor. <i>Chronique canadienne</i> . . . . .                                   | 42    |
| Victor Hugo <i>Toute la Lyre</i> . . . . .                                      | 46    |
| L.-G. Desjardins. <i>L'Honor. Jules Tessier</i> . . . . .                       | 47    |
| Emile Assé <i>Ma Normandie</i> . . . . .  | 50    |
| Kanroff. <i>L'Art de faire chanter ses chansons</i> . . . . .                   | 51    |
| Pamphile Le May. <i>Le Mendiant</i> . . . . .                                   | 63    |
| L'Argus. <i>Les Lettres</i> . . . . .   | 64    |
| Léon Ledieu. <i>Anniversaires de Violotres</i> . . . . .                        | 67    |
| Henri Macqueron. <i>Les deux Postiches</i> . . . . .                            | 72    |
| Bernard Lazare. <i>Le Procès du capitaine Dreyfus</i> . . . . .                 | 73    |
| Achille Steens. <i>La Vérité sur la Révolution cubaine</i> . . . . .            | 86    |

ACTUALITÉ — LA MODE PARISIENNE

ILLUSTRATIONS

## BUREAUX :

FRANCE :

2, rue de Provence, 2

PARIS

CANADA :

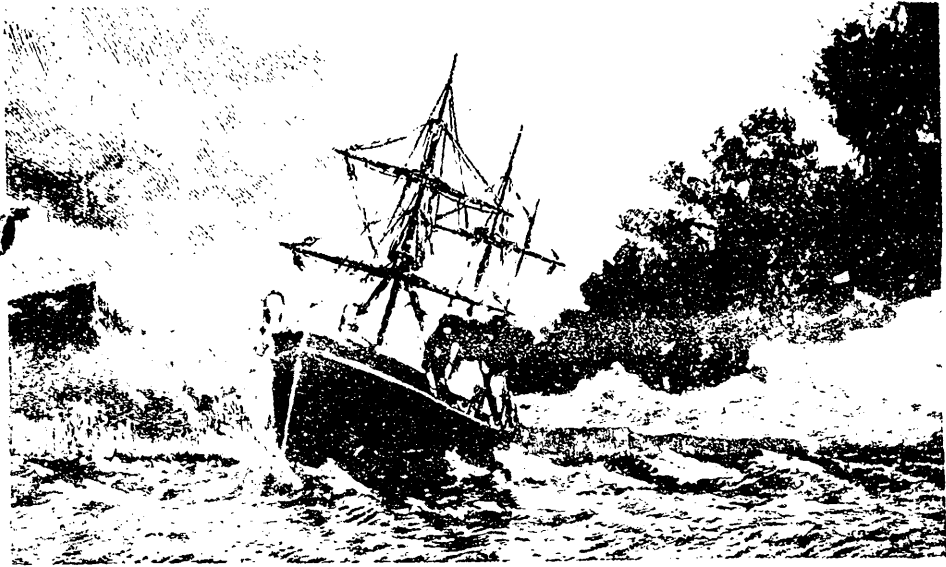
29, rue Saint-Jean, 29

QUÉBEC

J.-A. LEFEBVRE, Administrateur Général pour l'Amérique.

1 note 26 a. b. e. 98





## SOUVENIR DE MER.

Le *Tanaïs*, des Messageries maritimes, doublait le cap Matapan. Nous avions eu une belle journée, mais comme nous approchions du golfe de Coron, le temps s'était gâté. Les sautes de vent sont fréquentes sur cette pointe de la Grèce, où se rencontrent les courants des trois mers, brisés par les promontoirs de Morée qui les séparent. Il est rare de retrouver dans la mer Egée le calme qu'on a laissé dans l'Adriatique, et réciproquement. Ce soir-là, le grain venait sur nous du canal de Cérigo. La nuit tombait, l'eau était grise et colère, le ciel opaque et triste. Du côté de la terre, que nous rangions de près, la haute masse du Taygète fermait l'horizon de sa muraille noire: du côté de l'espace qui fuit vers l'Égypte, le vent et la mer arrivaient à grand bruit. Des paquets de brise faisaient rage dans la mâture et gémissaient dans les claires-voies, la membrure du bateau rendait

ces craquements profonds, première plainte du navire qui va souffrir des coups de lames. Le *Tanaïs* se comportait vaillamment, il poursuivait, sans ralentir, cette route où les vagues grossissantes jetaient devant lui des montagnes mobiles et de brusques précipices. Je ne sais pas de spectacle plus superbe et plus moral que ces courses de nuit d'un grand vaisseau sur la mauvaise mer. L'énorme machine, qui semblait si puissante au jour et sur les eaux calmes, paraît alors ce qu'elle est vraiment, un point ridicule qui passe dans l'immensité éternellement agitée : vus sur le ciel obscur, ces mâts ployants, ces maigres agrès, ont des gestes de bras suppliants et effarés : la coque chancelle éperdue à la fantaisie des grandes vagues, comme une paume que ces monstres se rejettent en jouant. Et pourtant on sent bien que les hommes ont mis dans cette frêle chose une âme courageuse, une volonté intelligente, supérieures aux caprices des éléments : c'est un organisme humain ; il a ses membres et ses ressorts assemblés pour lutter ; il porte au cœur son foyer ardent ; il a même un cerveau, la boîte de cuivre où tremble l'aiguille de la boussole, fixe et sagace comme la pensée, guidant au but ce corps en péril. Elle se maintient, elle avance, la brave petite pensée, contre ces formidables barres de houle qui montent de l'horizon, il en vient de très loin et de partout, de Sicile, d'Afrique, de Syrie et de l'Archipel ; on croit qu'elles vont tout anéantir sous leur nombre, leur violence et leur vacarme ; le monde semble abandonné dans l'épouvante de la nuit à cette fureur stupide. Mais ce sont des forces aveugles et folles, elles naissent et meurent vite, elles ne savent pas s'unir et vouloir ; la petite pensée persiste, elle les tourne avec adresse, les laisse mourir inutiles et continue de courir où elle sait. C'est en raccourci le drame perpétuel de l'univers. la lutte intelligente de l'esprit humain contre l'esprit désordonné de la nature. Nulle part on ne le voit si bien, parce qu'ici l'homme a passé toute son âme à l'œuvre sortie de ses mains, à ce vaisseau construit par des savants, conduit par des braves. Oui, vraiment, j'ai vu de si braves gens à la mer ! Le soir dont je me souviens, on me conta un trait de l'un d'eux.

J'étais redescendu dans le salon : quelques passagers solides

s'y trouvaient réunis autour du docteur et de l'agent des postes, qui jouaient aux échecs. Le commandant quitta un instant la dunette et vint nous rejoindre; il déposa son caban trempé de pluie et d'embrun de mer, demanda un verre de punch et se mêla à la conversation. Comme toujours, en pareil cas, on parlait naufrages et sinistres. L'agent des postes faisait frissonner les dames avec des plaisanteries d'un goût douteux. Sur tous les paquebots des Messageries, par une grâce d'état, les trois personnages importants tiennent les mêmes rôles: l'agent des postes est régulièrement, — je veux dire était, car depuis dix ans on a supprimé ce service, — un Corse, joyeux compère et loustic de la table commune. Le docteur, généralement absorbé dans quelque travail scientifique, donne la réplique avec plus de sérieux. Le commandant est le chef suprême et paternel de la famille rassemblée pour quelques jours à son bord: galant avec les dames, comme on l'est à Marseille, froid dans le service, gai au salon, de cette bonne gaité un peu grosse, bien franche, des vieux curés de campagne; il faut croire qu'elle suit naturellement les devoirs modestes et durs, accomplis chaque jour. Ces officiers parlent de leur métier et de la mer avec une humeur impatiente: on devine sous ces bouderies le grand amour, qui se ment à lui-même et ignore peut-être toute la force de son attache. On se lie vite avec ces hommes au cœur énergique et ouvert, on leur confierait volontiers son honneur comme on leur confie sa vie, les yeux fermés. Le rêve de presque tous ces capitaines, pour le jour de la retraite, c'est une maison tranquille sur la côte de la Provence ou dans les plaines du Var, avec quelques champs d'immortelles qui leur donneront six mille francs de rente: les petites fleurs funèbres qu'on expédie de là-bas aux cimetières de Paris, ont été cultivées par d'anciens marins, par des mains qui ont manié la vague avant de cueillir des emblèmes de repos.

Le capitaine du *Tanais* avait des formes plus contenues, trahissant la bonne race et les habitudes militaires. M. de B... appartenait à une vieille famille de colons anglais, établie à Saint-Domingue et ruinée par la révolte des noirs. Entré de bonne heure dans la marine de guerre, il avait accepté, comme beaucoup de ses camarades en temps de paix, le commande-

ment d'un paquebot de commerce; l'emploi fait mieux vivre, et ils attendent là que le pays les rappelle pour se battre. J'avais souvent retrouvé M. de B... dans mes voyages; quand j'apercevais son collier de barbe grise sur le pont, en m'embarquant à Constantinople, à Smyrne ou à Jaffa, c'était le présage d'une aimable traversée, avec de longues causeries sur les planches arpentées mille fois, pendant les quarts de nuit. On voyait du premier regard au travers de cette âme claire; elle faisait penser à ces eaux de mer dans les lits de roches, calmes, froides, illuminées jusqu'au fond de granit. Lui aussi il se disait impatient de prendre sa retraite et de cultiver des immortelles. J'espère qu'il a réalisé son rêve: mais je suis bien sûr qu'il le regrette souvent et qu'il s'oublie à regarder en arrière, vers les rudes et chères années laissées sur la mer.

Quand M. de B... s'assit près de nous, une jeune femme, déjà effrayée par l'agent des postes et désireuse de s'effrayer davantage, ce qui est une volupté, lui demanda de raconter quelque incident dramatique de ses vingt-cinq ans de navigation. Il sourit et haussa légèrement les épaules comme un vieux sceptique à qui ses enfants demandent une histoire de revenants. Après un instant de silence et d'hésitation. — on eût dit qu'il luttait contre un mauvais souvenir, — le commandant s'écria : « Tenez, on nous apprend au collège les mots à effet des Grecs et des Romains; eh! bien, nous avons laissé aux Caraïbes, par une nuit comme celle-ci, un pauvre diable qui valait tous ces farceurs de l'antiquité. Écoutez plutôt. » Et il nous fit ce récit, que je rapporte textuellement, pour ne lui rien ôter de sa simplicité et de sa rude saveur de mer. Je ne le mets pas en doute, ces gens-là ont vu si grand et si terrible qu'ils n'ont pas besoin d'inventer.

« En 18.., la *Belligéuse* appareilla à Cherbourg pour aller rallier la croisière des Antilles. J'étais lieutenant en second et j'avais dans mes gabiers un homme de Plougoëc, qui venait de se marier en congé. Rembarqué avec nous pour achever son temps, il attendait sa libération à la fin de l'année; il devait succéder à son beau-père, un pêcheur de Plougoëc qui avait trois barques à lui, et on le considérait comme un gros monsieur dans l'entrepont. C'était d'ailleurs un de nos

bons matelots; s'il avait su lire et écrire, il eût été depuis longtemps premier maître.

» Nous eûmes une traversée superbe jusqu'aux îles; en entrant dans les Caraïbes, la mer devint moins maniable, et, entre la Guadeloupe et la Désirade, nous fûmes assaillis par un coup de vent de nord-est. La nuit venue, le chenal était noir comme une gueule de four, les rafales inégales fatiguaient la voilure et souffletaient le bâtiment, qui avait grand'peine à tenir sa route. Enfin, une vraie boîte de perruquier. J'étais de quart; l'une après l'autre, je fis carguer toutes nos voiles, ne gardant que les bonnettes. — Au tournant du cap Saint-Pierre, pour éviter les récifs qui s'avancent assez loin de ce côté, il fallut ouvrir un angle plus considérable avec le vent, qui enforçait à chaque minute. Au premier coup de barre, deux grosses lames balayèrent le pont; mon bateau tituba comme un ivrogne et pencha de façon que la lisse de tribord vint presque toucher l'eau. Je vis qu'il fallait encore ôter de la toile; je donnai mes ordres au quartier-maître, qui siffla aux gabiers. — Quand il eut transmis le commandement, personne ne bougea. Il s'agissait de grimper dans les perroquets, c'est-à-dire d'aller se promener sur une vergue qui décrivait à ce moment-là un arc d'une amplitude de 90 degrés. Un second coup de sifflet retentit; les hommes semblaient cloués au pont. Furieux, je sautai d'un bond au bas de la passerelle, et, interpellant mes matelots : — Ça, leur dis-je, depuis quand les hommes de *la Belliqueuse* ont-ils peur de monter aux mâts? — Alors, mon gabier de Ploulgoëc s'avança vers l'échelle de cordes, de ce pas lourd et traînant qu'on prend sur nos planches, en grommelant dans sa barbe : — Minute, mon capitaine, on y va, on y va. — Et, étreignant les nœuds de ses grosses mains, il commença de gravir lentement les échelons, que le vent secouait et faisait claquer contre les agrès.

« Nous le regardions monter. Le vent, qui gonflait sa vareuse comme une voile, l'arrachait tour à tour et le plaquait contre l'échelle. Quand il parvint à se hisser dans la hune, la nuit était si noire que nous ne le distinguions plus. Nous vîmes seulement son ombre passer devant le feu de vigie. Un instant après, tandis que je me retournais pour indiquer la

manœuvre, ma voix fut couverte par le bruit sec d'une pièce de bois qui casse, suivi à trois secondes d'intervalle par le bruit sourd d'un corps tombant à l'eau. — « Un homme à la mer! » — cria-t-on de l'avant. Instinctivement, je donnai ordre au timonier de virer de bord et je commandai un canot; les matelots s'élançèrent aux portemanteaux, mais à peine descendue de quelques pieds, l'embarcation, saisie par le vent, leur arracha les amarres des mains, vint se briser sur les canons de la frégate et tomba en pièces à la mer. Cependant le bâtiment, obéissant au gouvernail, faisait un quart de conversion et se présentait au vent par le travers; les voiles, brusquement masquées, comme nous disons, s'affaissèrent le long des mâts, nous laissant sans défense contre les vagues qui nous portaient à la côte. J'avais fait prévenir le commandant; il arriva, suivi des autres officiers: je le mis au fait en trois mots, lui montrant le gabier cramponné à une pièce du canot et roulé par les lames.

« Messieurs, nous dit notre chef, le temps presse. Vous savez qu'en pareil cas, c'est au conseil du bord à prononcer sur le sort d'un homme. — Peut-on essayer de sauver ce malheureux sans risquer de perdre le bâtiment? Que ceux qui sont pour l'affirmative lèvent la main; et pour Dieu, faisons vite! » Nous étions groupés sous un des fanaux, immobiles; l'équipage était rangé autour de nous, attendant la décision suprême. Et je vous jure que si c'eût été midi, on eût vu bien des gaillards, qui étaient de vieux loups de mer cependant, aussi pâles qu'une Anglaise qui traverse la Manche. Nous inspectâmes d'un coup d'œil rapide le navire, l'horizon, la direction des vagues, la ligne noire des côtes à quelques encablures; nous courions grand train sur ces rochers. Chacun hochait tristement la tête, mais pas une main ne se leva. Alors, le commandant, d'une voix un peu voilée et s'adressant à l'équipage: — « A l'unanimité et sur notre conscience, nous déclarons que nous ne pouvons rien pour sauver cet homme. Que Dieu lui fasse grâce! » — Puis, se tournant vers le timonier, il lui cria avec force: « Toute barre tribord, et en avant! »

» La frégate évolua de nouveau sur elle-même, livrant ses voiles au vent qui s'y engouffra avec des hurlements de joie;



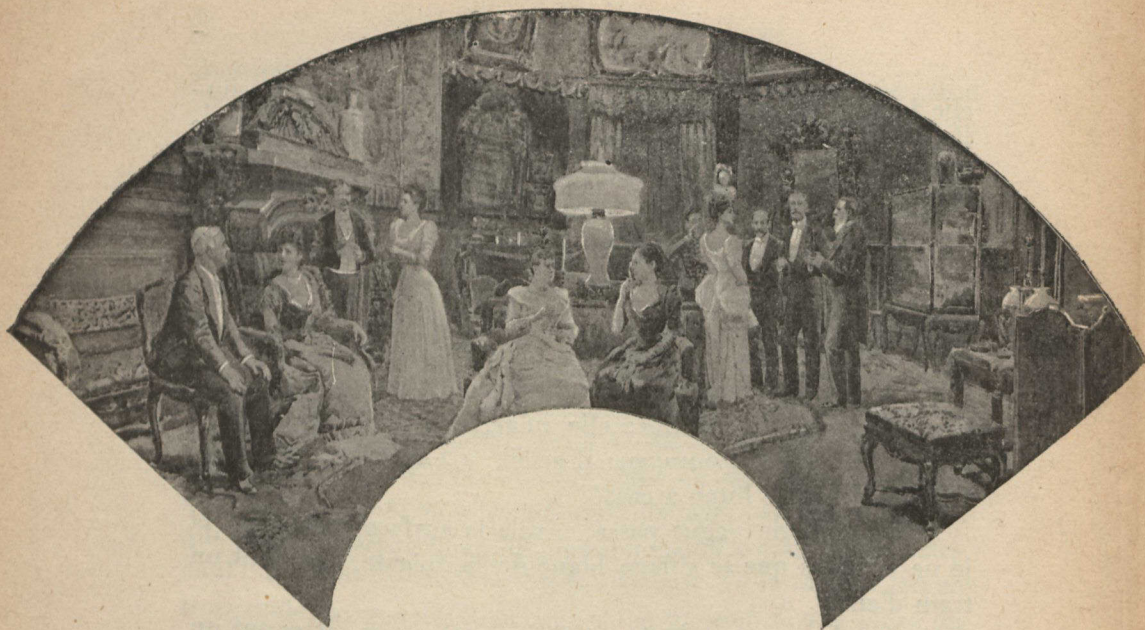
elle bondit sur la vague et partit comme une flèche. Je courus à l'arrière et décrochai un fanal dont je projetai la lumière sur l'eau. A cinq ou six brasses à peine, le gabier dansait comme un toton dans un remous de lames qui le maintenaient par instants presque debout. Dès qu'il m'aperçut dans le foyer lumineux, je le vis se redresser des poignets sur son épave, fixer sur moi ses yeux grands ouverts et remuer les lèvres pour parler. Je me penchai en me couvrant l'oreille des deux mains, pour essayer d'entendre la dernière parole du pauvre matelot; elle m'arriva forte et distincte, à travers le bruit de l'ouragan; il criait : « Capitaine, capitaine, l'étau du mât de hune a cassé ! »

» Une énorme vague passa, nivela la surface de la mer, et je ne vis plus que le sillage blanc de la frégate, qui filait un train d'enfer. »

Quand le commandant eut fini son histoire, il se tut un moment; ses gros sourcils gris se crispaient, les rides de son front se contractaient par saccades. Il hüt une large rasade de punch. — « Et le nom de cette victime du devoir ? » lui demandai-je après quelques instants. Il leva les yeux au plafond et chercha d'un air un peu étonné. — « Tiens, au fait dit-il, je ne le sais pas. »

**Melchior de Vogüé.**

*de l'Académie française.*



## JOUR DE L'AN

N'est-ce pas qu'il y a des jours que le temps s'arrête ? L'aurore de ces jours-là n'est pas pareille aux autres. Les enfants s'imaginent que, s'ils dormaient une semaine de suite, au réveil, ils reconnaîtraient le dimanche, rien qu'à son soleil. De même, le premier de l'an, sa clarté est particulière. C'est comme la lampe magique de la lanterne : devant nos yeux elle fait défiler les formes oubliées sur l'écran du souvenir.

... Pan! pan!

— Entrez.

C'est en vain que j'élève mon bras pour atteindre le bouton de la porte. Je deviens un grand garçon, bien que l'on s'obstine à m'habiller en fille. Je ferme très bien les portes en me haussant sur la pointe de mes souliers anglais; mais je ne puis pas les ouvrir encore. Heureusement, ma bonne, Virginie, est derrière moi. Elle vient à mon secours. Elle ouvre et elle s'efface, comme les nourrices dans les photographies.

Je compte beaucoup sur l'effet de cette entrée, D'abord, ce

matin, on m'a mis des bas rouges, tout neufs, qui me piquent délicieusement les mollets.

Puis, j'étrenne une jupe écossaise avec une basquine de velours noir. Enfin, je tiens dans ma main un rouleau de papier glacé, noué d'une faveur bleue, que je prends bien garde d'écraser entre mes doigts. Ça, c'est mon bâton de maréchal : une belle page d'*u*, d'*m* et d'*i*. Les jambages sont réguliers comme un alignement de soldats. Les « déliés » tiennent bien un peu, mais les « pleins » ont une splendeur massive. Je suis particulièrement fier des points qui étoilent les *i* et leur donnent l'air de petits bilboquets.

Quelle sera la récompense d'une application si rare ?

Hier, j'ai rencontré dans l'escalier une forme étrange, un animal fantastique encapuchonné de papier gris.

Un cheval ou un âne.

Les ânes ont de merveilleux harnais et deux paniers sur le dos. Mais le cheval est une bête plus noble. Pourvu que le fantôme de l'escalier soit un cheval.

Et, d'émotion, mes doigts crispés froissent le rouleau d'*i*, au moment où la porte s'écarte.

... Oh ! comme ce souvenir-là est lointain ! Comme cette image est pâle ! Et pourquoi les figures de ceux qui me souvient dans ce passé sont-elles comme effacées ? ...

... Une... deux... trois heures...

Plus tard, nous la guettons sans patience, l'entrée dans la classe du vieux « Tapin ». Il apporte un registre où sont inscrites les communications officielles de M. le proviseur. Le professeur est un petit homme aigri qui hait les vacances. Chaque fois qu'il lui faut annoncer un congé, sa voix s'étrangle, et je ne sais si sa mauvaise humeur ne double point notre joie.

Le silence s'est fait sur les bancs, profond comme dans une église. La voix pointue lit la bonne sentence :

« Les congés du nouvel an commenceront ce soir à quatre heures pour finir le jeudi 6 janvier. »

Ah ! les pensums peuvent pleuvoir, les verbes en *mi* peuvent accuser notre paresse de leurs trois voix latines. Comme un vol d'étourneaux, toutes ces âmes d'écoliers se sont enfuies

par la fenêtre. Elles tournoient dans l'air avec des cris, des paillements joyeux. Huit jours de congé! c'est la sensation de l'espace illimité, après les angoisses de la cage, l'ivresse d'un citoyen à bonnet rouge après l'émeute qui a renversé les tyrans. Ils s'enflent ces huit jours. Ils se gonflent comme des ballons. Et vraiment on les tend de projets à faire claquer les heures. Il y aura du temps pour le patin et les livres; pour les jeux en plein air, pour les belles images sous la lampe. On vivra sans devoirs, sans souci du lendemain.

... J'ai goûté aux diverses coupes de joie. Nulle ne m'a rendu cette ivresse si profonde, si pleine, qui m'étourdissait, écolier, au seuil des congés d'hiver, quand, devant moi, j'avais, brillant comme la neige, le tas intact de mes espoirs...

— Est-ce pour cette nuit, docteur?

— En tout cas, c'est pour cette semaine. Le nouveau-né viendra pour votre jour de l'an.

Il y a des épaisseurs de neige accumulées sur ma maison. Au bas du jardin, la rivière est prise; tout autour de nous, la campagne est silencieuse. Des oiseaux noirs perchent dans les arbres sans feuilles. Mais la joie du monde tient aujourd'hui dans cette petite maison où le premier-né est attendu.

Son berceau est là, tout prêt; plus blanc que la neige tombée dans les buissons. Un bon feu éclaire la chambre: il peut venir. Il y a si longtemps qu'il est espéré. C'est lui que la fillette a baisé sur les joues de cette première poupée qu'elle serrait contre son cœur. C'est à lui que je rêvais, en ces soirs de jeunesse où, bouleversé de cœur et d'âme, je me suis demandé avec une angoisse honnête :

— Où est le but?

Il peut venir. Avec lui il apporte la réponse à tous les problèmes de la pensée et de la tendresse. Il est le cher effet de toutes les causes obscures. Pour lui deux cœurs se sont enchaînés. C'est pour l'attendre que, tous les soirs, la lampe d'un foyer nouveau s'est allumée dans la constellation des lampes. Il est la récompense des années vécues. Il est l'espoir des années qui viendront. Il est le printemps qui germe sous la terre que la gelée craquèle. Il est le grain qui fleurira...

Aujourd'hui, j'en reçois à mon tour, pour mes étrennes, de grands rouleaux de papier glacé, attachés avec une faveur bleue. Les *u*, les *m* et les *i* sont toujours massifs dans les « pleins » et tremblants dans les « déliés ». Pourtant, je me plais à songer que pour ces enfants qui seront un jour des hommes une bonne aurore se lève.

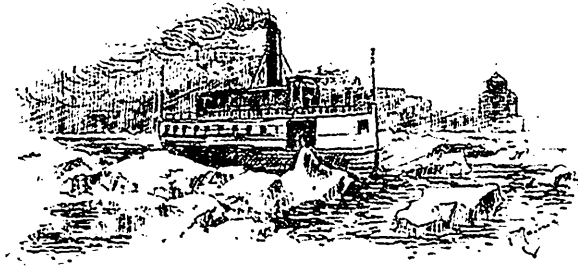
Voulez-vous qu'ensemble nous fassions ce rêve? Pendant ces tristes mois sombres, par où commence l'hiver, nous avons gravi une pente rude. Nous montions à tâtons dans la nuit et dans le brouillard. Allons, encore un effort! Voici le haut de la côte et les perspectives de l'année nouvelle. A présent, sous nos pieds, ce sont les neiges qui fondent: puis les lilas; puis les moissons... et puis le chaud soleil à l'horizon.

Donnons-nous la main, mes chers amis, et marchons tous ensemble vers ces gaités de la vie et de la lumière. Sur les jours nouveaux, sur' les têtes des enfants, sur l'espoir des récoltes, refaisons une fois de plus le rêve du bonheur des hommes. La tourmente rugit; mais elle est derrière nous, — et, là-bas, c'est la Terre Promise...

Hugues Le Roux.

## ENTRE QUÉBEC ET LÉVIS

L'étranger qui visite Québec en hiver ne peut pas manquer d'être frappé de la régularité avec laquelle les trois bateaux passeurs traversent le fleuve à chaque demi-heure. Le passage est quelquefois libre ; mais souvent, le flux et le reflux char-



rient avec une grande rapidité d'énormes blocs de glace qui se tassent le long de la rive contre les obstacles naturels ou contre l'extrémité des quais et des jetées. évoluent, sont rejetés, glissent et se bri-

sent l'un sur l'autre avec une force apparemment irrésistible. C'est alors qu'il faut voir nos bateaux, mus par leurs puissantes machines, s'élançant à l'attaque de ces bancs de glace, les couper et les écraser sous leur proue de fer. Toute la charpente du vaisseau craque, tremble et se plaint, pendant qu'on entend le bruit de la glace qui se fend, cède et plonge pour reparaitre un peu plus loin au milieu des bouillons, dans le sillage du bateau.

Vue du pont, cette lutte du génie de l'homme avec l'une des plus redoutables forces de la nature, offre un spectacle grand et terrible à la fois. Le bateau s'incline, roule et se campe de nouveau contre l'obstacle, lève sa proue sur la glace qu'il écrase de son poids en étoilant la surface de nombreuses fissures qui s'étendent à plus de cent pieds de chaque côté. Quelquefois, lorsque la glace est épaisse, le bateau reste immobile comme s'il était échoué, malgré les révolutions furieuses de l'hélice affolée. Si l'obstacle ne cède pas, le bateau recule sur deux ou trois fois sa longueur, revient à toute vapeur et frappe la glace avec la force d'un bélier battant les portes d'une ville assiégée. L'étrave garnie de fer ronge la glace le long et au sommet de l'échancrure, puis renouvelle son attaque jusqu'à ce que, à force de coups intelligemment dirigés, le bateau rompe la barrière.

Il arrive souvent qu'un bateau est saisi et enserré de telle manière qu'il ne peut plus ni avancer, ni reculer. Alors un autre bateau vient à son secours ; quelquefois, il en faut deux. Ils attaquent le champ de glace qui semble impénétrable, et grâce à leurs efforts réunis, ils ouvrent d'immenses saignées et réussissent presque toujours à délivrer le captif.

Pendant les grandes mers, surtout au baissant, alors que le courant est dans toute sa force, les bateaux sont souvent emportés par la glace, plusieurs milles au bas de Québec. Il leur faut alors attendre le reflux de la marée qui modifie la position des glaces et leur permet de revenir au point d'atterrissage.

Mais ces accidents ne se produisent pas souvent aujourd'hui, excepté pendant les grandes tempêtes de neige ou les brouillards épais ; et grâce à l'expérience de nos marins, la traversée se fait presque aussi régulièrement qu'en été, à tous les états de marée.

Il n'en était pas ainsi, il y a quelque trente ans.

Aussitôt que la navigation se fermait, vers la fin de novembre, une flottille de canots ou pirogues, montés par de hardis canotiers, habitués au plus dur travail, remplaçaient les bateaux à vapeur qui avaient fait le service durant l'été. Ces canots avaient de vingt-cinq à trente pieds de long. Ils étaient découpés et creusés dans d'immenses troncs de pin,

choisis avec soin et n'ayant ni nœuds ni fissures. Les deux bouts étaient relevés comme les *lisses* d'un traîneau, et le fond était légèrement arrondi et recouvert d'une pièce plate de bois franc clouée sur toute sa longueur pour tenir lieu de quille. Avec cette forme, le canot courait rapidement dans l'eau et pouvait être traîné facilement sur les champs de glace ou les *buttons* qui lui barraient la route. Il pouvait porter une très forte charge, avec quinze à vingt personnes en plus. L'équipage était composé d'hommes choisis et habitués à cette rude besogne. Ils portaient des habits de laine et de longues bottes appelées *bottes sauvages*, dont les tiges leur montaient jusqu'aux hanches.

Ordinairement, pour traverser le fleuve, on choisissait le moment de l'étaie, ou la fin de la marée, alors que le courant était à peu près nul. Quelquefois, cependant, il n'y avait pas à choisir; il fallait partir sur-le-champ. Ce sont ces passages qui étaient surtout dangereux. Le canot, avec son chargement, était traîné au bord de la *batture* que formait la glace arrêtée sur la rive. On attendait alors un moment favorable, c'est-à-dire une étendue d'eau libre ou une glace assez mince et pas trop tassée, puis les canotiers lançaient l'embarcation et s'y jetaient, chacun à son tour, à mesure qu'elle quittait la glace ferme. Aussitôt que le canot était complètement à flot, on pagayait avec la plus grande vigueur, car il n'y avait pas de temps à perdre. On tournait la tête du canot dans une direction diagonale au fil de l'eau; mais il allait souvent faire des détours pour se tenir dans l'eau claire ou parmi les glaces flottantes: ou bien, si les passages étaient trop étroits, ou les glaces trop étendues pour les contourner, on hissait le canot sur la glace et on le traînait jusqu'à une mare prochaine. Quelquefois même, il fallait le traîner ainsi, avec son chargement, jusqu'à la rive opposée. Souvent, la glace cédait sous le poids, et les canotiers se trouvaient précipités à l'eau, jamais cependant à une grande profondeur, et il est rare qu'ils fussent immergés plus haut que les tiges de leurs longues bottes.

Dans l'eau libre, ils pagayaient avec la plus grande célérité. Le capitaine se tenait debout à l'arrière et gouvernait, avec un autre homme, également debout à la proue, pour

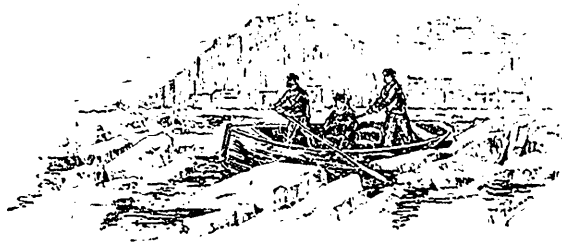


guetter avec soin les endroits les plus favorables. En marche, les mariniens chantaient gaîment les vieilles chansons canadiennes. « En roulant ma boule », « Vole, mon cœur, vole ! », etc., etc. Puis, dans les moments difficiles, on entendait la voix sonore du capitaine crier à ses matelots : « Allez-y, mes p'tits cœurs ! Hardi, mes enfants ! Envoyez fort, as pas peur ! Encore une petite *tune*. » Tout cela entremêlé de bonnes grosses farces pas trop spirituelles, mais empoignantes tout de même. Souvent les passagers y joignaient leurs saillies, et les vigoureux éclats de rire chassaient le froid et la fatigue.

C'étaient de braves gens et de gais compagnons.

L'atterrissage était souvent plus dangereux encore que le départ. Il fallait bien calculer l'endroit et le moment ; car la glace flottante qui passait avec une vitesse de trois ou quatre milles à l'heure,

se pressait constamment contre les blocs fixes de la rive, et si le canot se faisait prendre entre ces deux murailles aiguës, il était



broyé comme verre, avec tout son contenu. Quand on pouvait atteindre quelque endroit sûr et abrité, comme une anse ou l'espace compris entre deux quais, où la glace restait stationnaire, le débarquement s'opérait avec assez de facilité : mais quand on était obligé d'aborder en plein courant, il fallait toute l'habileté du capitaine et tout le sang-froid de l'équipage pour éviter de sérieux accidents.

Naturellement, le lecteur, qui voit tout ceci de loin et en imagination seulement, ne peut pas se faire une idée des dangers réels de ce court passage, d'un mille à peine, — qui pourtant prenait quelquefois les proportions d'un véritable voyage. Il faut bien remarquer que je n'ai jusqu'ici parlé que d'un passage sans accident ou même sans incident remarquable. Malheureusement, il n'en était pas toujours ainsi.

Souvent, les canots, partis pendant le plus fort du bais-

sant, étaient incapables de lutter contre la glace et le courant et se faisaient entraîner, avec leur cargaison vivante, à plus de quinze à dix-huit milles du point de départ, par des froids de vingt à trente degrés au-dessous de zéro. Il fallait alors sauter du canot sur la glace et courir de toutes ses forces pour s'empêcher de geler. Je me rappelle très bien une de ces terribles courses à laquelle j'ai été contraint de prendre part; et bien que cela date de près de quarante ans, je ne puis pas y penser sans un horrible frisson. Et cependant, c'était en plein jour; le temps était clair et les deux rives parfaitement visibles. Mais, lorsque ces accidents se produisaient par un temps de brouillard, ou pendant la nuit, on peut facilement comprendre jusqu'à quel point l'horreur de la situation était augmentée. Je me souviens que, un soir de février, un canot parti de Québec avec quinze voyageurs et les sacs de la malle pour le train du chemin de fer du Grand Tronc, fut emporté jusqu'à Saint-Michel, c'est-à-dire à près de vingt milles de son point de départ. L'équipage et les voyageurs furent obligés de passer toute la nuit sur la glace par un froid terrible et au milieu de la plus complète obscurité; car chacun sait comme on se couche de bonne heure à la campagne; à neuf heures toutes les lumières, des deux côtés du fleuve, étaient éteintes. Pour ceux dont l'esprit n'est pas exempt de terreurs superstitieuses, la position s'aggravait encore au souvenir des légendes et des histoires fabuleuses qui avaient cours sur bien des endroits de cette côte. On était exposé, par exemple, à voir paraître tout à coup les terribles « Sorciers de l'Île » qui se rassemblent le soir sur la rive pour tenir leur infernal sabbat dont la vue annonce infailliblement, pour la semaine qui suit, un désastre épouvantable, et même la mort. Ou bien, on pouvait rencontrer le « bateau fantôme » dans lequel le célèbre Cambrai ou Chambers, tua et noya son compagnon qui, paraît-il, l'avait dénoncé; depuis lors, le meurtrier se promène toutes les nuits avec sa victime dans l'endroit où le crime a été commis, et celui qui voit son terrible bateau noir est certain de faire naufrage et de se noyer dans le courant du mois. C'est pour cette raison que la partie du fleuve qui se trouve entre l'église de Beauport et celle de Saint-Joseph-de-Lévis, est toujours

regardée comme dangereuse et redoutée en conséquence. Quand un marin passe « entre les deux églises », surtout la nuit, il ne manque jamais de faire un signe de croix pour se préserver du malheur. Il y avait encore le redoutable canot monté par treize hommes sans tête qui conduisait les navigateurs hors de leur course, comme le feu follet. Cette légende, qui hante encore l'imagination de nos matelots, se raconte comme il suit : — Un jour, un canot monté par treize marins — un nombre fatal — partit pour traverser le fleuve ; le courant était fort, la glace était abondante et *fière*, c'est-à-dire dure et coupante. Le capitaine du canot avait négligé de prendre son scapulaire avant de partir. Cela, avec le nombre *treize*, ne pouvait manquer d'avoir un effet fatal, vous l'avouerez facilement. Comme le canot était engagé dans une longue fissure, entre deux grandes glaces flottantes, il se fit tout à coup un mouvement de la glace qui saisit le canot, rasa complètement ses œuvres hautes et coupa les treize têtes qui dépassaient le bord. C'est un des plus terribles accidents qui soient arrivés pendant ces passages d'hiver. Mais, comme un fait de cette nature ne se produit jamais sans que le populaire l'entoure aussitôt de circonstances mystérieuses et surnaturelles, on affirme que, depuis ce jour, treize hommes sans tête parcourent le fleuve pendant les nuits d'hiver, dans la partie du canot que la glace n'avait pas brisée. Ils cherchent à aborder la rive sans jamais y parvenir. Au point du jour, ils s'enfoncent dans le fleuve en causant un terrible remous qui entraîne inévitablement les canots qui se trouvent dans les environs.

Telles sont les légendes, — et bien d'autres encore, — qu'on racontait à cette époque, et dont le seul souvenir portait la terreur dans tous les esprits, — déjà suffisamment frappés par le danger très réel et très présent d'une nuit passée sur des glaces flottantes, au milieu du fleuve et par un froid épouvantable. Les marins, qui sont plus superstitieux encore que le reste du genre humain, n'étaient pas gens à dissiper les craintes de leurs voyageurs. Et c'est ce qui fait que, malgré leur incontestable courage en face du danger réel, ils se trouvaient sans force pour faire face aux craintes mystérieuses qui surgissaient de toutes parts, dans l'obscurité environnante.

Oh! les longues, les interminables nuits! Combien de têtes ont blanchi, après avoir subi un seul de ces passages!

On transportait souvent dans ces canots des animaux destinés à l'abattoir; et leurs plaintes et quelquefois leurs cris furieux et leurs ruades ne contribuaient pas peu à augmenter le danger.

Lorsque les canots étaient entraînés vers le bas du fleuve, dès qu'on pouvait atterrir on les tirait sur la grève et ensuite au haut de la berge, puis on les ramenait par la rive sud en les faisant glisser comme des traîneaux sur le *chemin du roi*, ainsi qu'on s'exprimait encore à cette époque.

Ces voyages de retour étaient toujours très gais, notwithstanding les misères qu'on avait endurées. Pour faire glisser le canot rapidement sur le chemin, chacun prêtait son concours et mettait la main sur le plat-bord, de chaque côté. Sur le chemin plan ou dans les montées, il fallait pousser ferme: mais, dans les descentes, il n'y avait qu'à se laisser aller. Souvent même, lorsque la côte était un peu raide, il fallait retenir le canot avec une amarre. Il arriva même, un jour, qu'un grand canot, très lourdement chargé, rompit le câble et descendit à toute vitesse une des longues côtes qui conduisent à la basse-ville de Lévis. Au pied de la côte, il vint frapper une maison, pénétra par un des pignons et sortit aussitôt par le pignon opposé, au grand effroi des gens de la maison qui se préparaient à se mettre à table pour le repas du midi. Inutile de dire que la table et la vaisselle furent mises en pièces et que la soupe bouillante fut toute perdue, au grand regret de la ménagère qui crut pendant quelque temps, en voyant passer ce canot fantôme, que c'était celui des treize hommes sans tête.

On montre encore cette maison aujourd'hui; mais je ne veux pas me porter garant de son identité.

Ce passage du fleuve, l'hiver, était une industrie très importante, pour Lévis surtout, et faisait vivre un assez bon nombre de familles. En temps ordinaire, le prix du passage était très raisonnable; mais lorsqu'il y avait beaucoup de glaces et que le froid était rigoureux, le prix changeait et augmentait en proportion des dangers que devait courir l'équipage, et souvent ceux qui étaient forcés de passer d'une rive à l'autre payaient des sommes relativement considérables.

Les canotiers étaient aussi fiers de leurs canots qu'un capitaine l'est de son navire. Chaque embarcation était peinte soigneusement et ornée de dessins variés. Elle portait sur sa proue, en lettres brillantes, un nom de fantaisie ou bien un nom de saint. On la couvrait de petits drapeaux de toutes les couleurs. Elle avait son dossier, son histoire, j'allais presque dire sa généalogie. Le soir, autour du foyer, on faisait de longs et intéressants récits sur ses voyages rapides, la manière miraculeuse dont elle s'était souvent tirée du danger, bref, sur ses exploits dont le lustre et l'honneur rejaillissaient sur son brave équipage et sur son propriétaire.

Parmi les plus fameux canotiers, il y en avait un, Édouard Baron, dont le nom est encore fameux aujourd'hui de chaque côté du fleuve. C'était un homme dont le courage et l'habileté étaient reconnus par tout le monde et qui, au dire même de ses camarades, avait plus de chance que personne. Aussi, lorsqu'il s'agissait d'une traversée exceptionnellement difficile, c'est à Baron qu'on s'adressait tout d'abord. Lorsque Baron, après avoir consulté les nuages et l'état de la glace, refusait de partir, c'était une décision finale comme un jugement du Conseil privé; et personne n'aurait voulu tenter le passage quand Baron avait déclaré que la chose était impossible.

Je me souviens parfaitement de ce distingué capitaine. Il était le chef reconnu de tous les canotiers; et ce n'était pas un mince honneur, car ces braves gens formaient une phalange loyale, courageuse et honorable que l'on n'aurait pu estimer trop hautement.

J'ai revu Baron, il y a un certain nombre d'années. Il devait avoir plus de quatre-vingts ans, mais il était encore droit et fier comme un général, et son œil n'avait rien perdu de son ancienne ardeur quand il le promenait sur le fleuve, théâtre de ses anciens exploits.

Il doit être mort aujourd'hui, que la terre lui soit légère : c'était un digne homme, et ceux-là sont assez rares pour qu'on doive leur accorder un témoignage honorable, dans quelque situation qu'on les ait rencontrés.

C'est vers 1857, je crois, que le premier bac à vapeur d'hiver a été construit. Il était sans doute bien inférieur aux bateaux puissants et confortables que nous avons aujourd'hui;

il ne portait pas non plus un équipage aussi expérimenté. Cependant, il parvenait à faire le trajet assez régulièrement. Mais, il n'a pas duré longtemps. Un jour, on fut obligé de le tirer sur la batture pour lui faire des réparations urgentes. Le lendemain matin, on ne trouva plus que les morceaux de fer qui étaient entrés dans sa construction. Il avait été mystérieusement brûlé pendant la nuit. Bien des personnes avaient déjà déclaré, à plusieurs reprises, que vouloir traverser le fleuve en hiver dans un bateau à vapeur, c'était tenter la Providence et exposer, en outre, les voyageurs à une mort certaine. Ces personnes charitables ont-elles, dans un sentiment de protection pour leur prochain, fait disparaître la cause du danger ou bien les amis des canotiers ont-ils voulu protéger ces derniers contre un redoutable rival? Le point n'a jamais été éclairci. Mais je puis bien dire, maintenant que quarante années ont passé sur ces événements, que j'ai toujours penché fortement pour la seconde hypothèse. Et je n'étais pas le seul.

Aujourd'hui, les canots d'hiver sont à peu près disparus. On s'en sert encore quelquefois, le printemps, lorsqu'un pont de glace s'est formé, pour traverser le fleuve quelques jours avant la débâcle, quand la glace est devenue dangereuse.

On en a placé aussi quelques-uns le long du fleuve, en bas de Québec, pour porter secours aux navires qui peuvent se trouver pris dans les glaces. Mais leur utilité a pratiquement cessé, et la gloire des canotiers de Lévis ne vit plus que dans la mémoire des anciens comme moi.

Baron prétendait que ces canots étaient les seules embarcations capables de rendre de véritables services dans les expéditions au pôle nord, parce qu'elles pouvaient à la fois naviguer et servir de traîneaux, tout en fournissant d'excellents abris pour la nuit et le mauvais temps, sur les champs de glace.

Il avait probablement raison; et peut-être que, quelque bon jour, notre canot d'hiver, tiré d'un long oubli, ira se couvrir d'une gloire nouvelle dans ces pays désolés et mystérieux, et que quelque nouveau Nansen ou Andrée lui devront leur salut.

Napoléon Légendre.

## La Basilique

DU

# Sacré-Cœur de Montmartre

Voici le vingt-cinquième anniversaire du *Vœu National*, et nous avons pensé intéresser nos nombreux lecteurs en leur offrant un récit

premiers jours  
Loin de nous  
puter à qui que  
qu'il pourrait  
la propagande de  
priorité d'une  
ce que nous affir-  
ces lignes sont  
de l'œuvre qui  
construction de  
s'achève à Mont-  
qui est devenue  
National par l'ac-  
reconnaissance



Cardinal Guibert.

authentique des  
de cette œuvre.  
la pensée de dis-  
ce soit la part  
avoir prise dans  
l'idée ou dans la  
pensée analogue;  
mons, c'est que  
la genèse exacte  
a abouti à la  
la Basilique qui  
martre, œuvre  
vraiment le *Vœu*  
ception et la  
officielle du vé-

néral Monseigneur Guibert, en février 1872.

On dit que l'œuvre du *Vœu National* a pour auteurs Mgr Guibert, mort archevêque de Paris en juillet 1887, et deux Parisiens qui s'étaient réfugiés à Poitiers, pendant la guerre de 1870; cela est parfaitement exact: elle a été com-

mencée par les deux frères exilés, MM. Legentil et Rohault de Fleury, et fondée par le grand archevêque.

En effet, les deux frères qui l'ont conçue et préparée, qui lui ont donné la vie, si je puis ainsi parler, peuvent à juste titre en être considérés comme les initiateurs, et Mgr Guibert, que la Providence a placé sur leurs pas, au moment propice, pour lui donner sa forme définitive et la sanction de l'autorité, en est bien réellement le fondateur.

Il est certain que pendant la guerre de 1870 plusieurs personnes avaient pensé à faire appel au Sacré-Cœur pour obtenir son secours.

La tentative de ce genre la plus connue a été faite par l'héroïque Légion des volontaires de l'Ouest qui, sous les ordres du général de Charette, avec l'autorisation du général de Sonis, commandant leur division, a donné le baptême du sang à la bannière du Sacré-Cœur. Chacun sait comment cette bannière fut brodée pour les volontaires de Cathelineau et que, remise entre les mains d'une religieuse de Tours, elle fut par elle confiée aux zouaves pontificaux; comment enfin à Patay et à Loigny, elle fut teinte du sang de plusieurs héros.

Malheureusement, cet essai si touchant et si glorieux n'a encore eu de suites que pour le régiment des zouaves pontificaux, dont, d'ailleurs, tout le monde connaît l'histoire.

Une autre tentative analogue, presque inconnue jusqu'ici, mérite aussi une mention. Vers la fin d'août 1870, un sergent chrétien causait un jour avec M. l'abbé Herpin, chapelain de la princesse Clotilde. Ces messieurs se désolaient de voir qu'on ne cherchait pas à intéresser Dieu à notre cause :

« Il faudrait que l'Impératrice régente, vêtue de deuil, » allât à pied à Notre-Dame, suivie des corps constitués, » pour consacrer le royaume au Sacré-Cœur et le mettre » sous sa protection, » disait à l'abbé son interlocuteur. — « Eh! répondit-il, c'est une excellente idée! »

Il fut convenu que M. l'abbé Herpin intéresserait la princesse à ce projet, et, en effet, elle vit l'impératrice qui, s'étant fait donner quelques renseignements sur la dévotion au Sacré-Cœur, qu'elle connaissait peu, goûta beaucoup le projet.

Cependant l'autorité ecclésiastique ne crut pas devoir don-



ner suite à cette pensée, et, la révolution de septembre étant survenue, il n'en fut plus question.

Dieu avait ses desseins, qu'il soit loué et béni !

La pensée du Vœu National n'est elle-même pas venue au monde toute formée, l'idée a germé, et, petit à petit, s'est développée, pour devenir ce que nous la voyons.

Un Lyonnais, M. Beluze, président du cercle du Luxembourg, écrivait à la fin de novembre à M. Baudon, président général des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, pour lui proposer de faire faire aux Parisiens, en faveur de leur ville, un vœu à la sainte Vierge, analogue à celui que les Lyonnais venaient de faire. (Ces derniers avaient, en effet, promis de rebâtir l'église de Notre-Dame-de-Fourvières si Lyon était préservé de l'invasion.) L'idée sourit beaucoup à M. Baudon qui, tout au commencement de décembre 1870, écrivit à M. Legentil, alors à Poitiers, comme nous l'avons dit.

M. Legentil, qui avait souvent médité cette pensée, trouva, comme M. Baudon, qu'un vœu fait par les Parisiens, serait bien opportun, mais que ce vœu devait être fait au Sacré-Cœur de Jésus et non à la Sainte-Vierge. Il écrivit en ce sens à ces messieurs qui, regrettant leur première idée, ne se rendirent pas tout d'abord à son changement. L'adhésion de M. Baudon est seulement du 6 janvier 1871.

M. Legentil, cependant, avait été frappé de la nécessité



Arrivée de *La Savoyarde*  
à la gare de La Chapelle. (Paris.)

d'agir, si l'on voulait obtenir du secours, et il se décida à marcher seul.

C'est, à proprement parler, à ce moment-là que commence la genèse du Vœu National, et c'est de là que nous allons la prendre en effet.

Cette idée de faire un vœu au Sacré-Cœur pour sauver Paris avait pris du développement chez M. Legentil, dont la douce et tendre pitié trouvait sa force auprès du Sacré-Cœur. Pendant que son esprit était ainsi constamment occupé du vœu qu'il voulait faire, il rencontra le R. P. Ramière, qui dirigeait le *Messager du Sacré-Cœur*, et il pensa qu'il était convenable d'avoir, comme auxiliaire, pour propager son idée, cette revue, l'un des organes les plus importants de la dévotion au Sacré-Cœur; il s'en entretint donc avec le Révérend Père et réclama son aide.

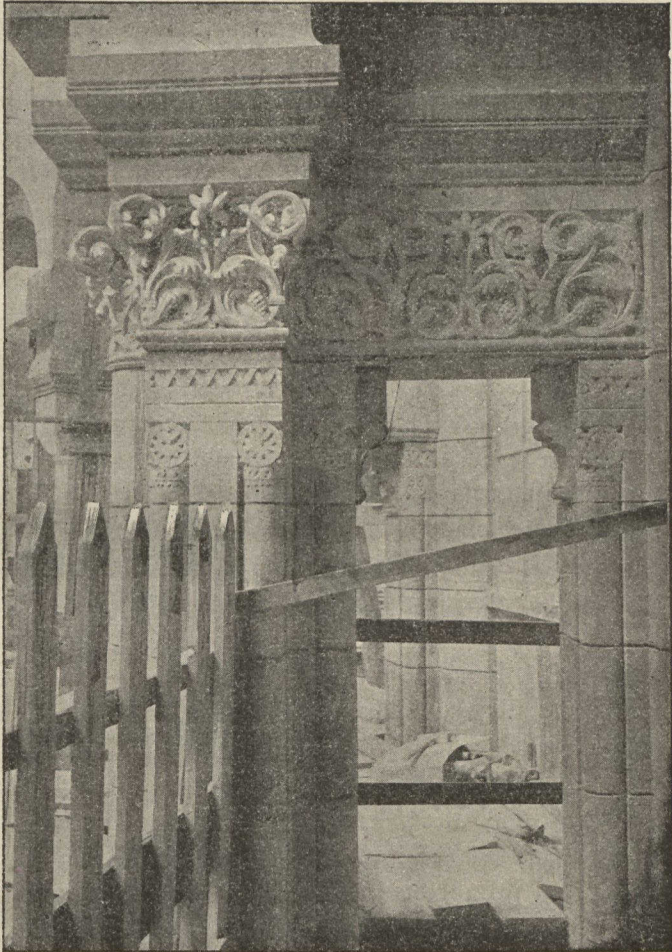
Le Père Ramière, qui cherchait alors à répandre un vœu au Sacré-Cœur pour sauver le Souverain-Pontife, consentit à seconder M. Legentil, mais il voulait que le vœu qu'il avait conçu lui-même fût l'objet de l'œuvre. M. Legentil fit observer que nous étions trop malheureux nous-mêmes pour nous occuper d'un vœu en dehors de nous; cependant, il trouva touchant d'associer deux causes qu'on n'aurait jamais dû séparer : celle de l'Église et celle de la France.

Il rédigea donc une nouvelle formule en ce sens, unissant la mère et la fille dans une même pensée, protestant énergiquement contre les malheurs de l'une et de l'autre, et promettant que, si Dieu sauvait Paris et la France et délivrait le Souverain-Pontife, il contribuerait selon ses moyens à la construction, à Paris, d'un sanctuaire dédié au Sacré-Cœur.

Un peu plus tard, lorsque Paris fut complètement investi, M. Legentil se décida à enlever le mot Paris; en fait, le salut de la capitale était absolument lié à celui de la France, et la province était alors animée envers Paris de sentiments haineux qui faisaient réellement tort à la pensée du Vœu National; on avait déjà fort à faire pour que l'idée de construire le sanctuaire à Paris fut acceptée par le plus grand nombre.

Cette formule une fois adoptée, un peu avant la fin de décembre, M. Legentil, qui ne pensait pas pouvoir propager une œuvre de ce genre sans en demander l'autorisation à

l'Ordinaire, essaya, sans y réussir, de la faire connaître à Paris, où l'archevêque était sévèrement enfermé par l'en-



Intérieur du Triforium.

nemi; d'autre part, il fallait voir Monseigneur Pie, évêque de Poitiers, diocèse dans lequel on se proposait d'agir d'abord.

M. Legentil alla donc trouver le Prélat vers le milieu de décembre 1870; il fut introduit près de lui, alors que Dom Guéranger, abbé de Solesmes, était dans son cabinet, et il lui parut, bien qu'il eût été reçu avec bienveillance, qu'il n'était

pas absolument le bienvenu au cours d'une discussion d'affaires, et qu'on lui saurait gré de ne pas prolonger sa visite.

Il expliqua à Mgr Pie ce qu'il avait le désir de faire. Comme nous le disions tout à l'heure, il y avait à ce moment là dans une grande partie de la province, et notamment à Poitiers, une grande animosité contre la ville de Paris.

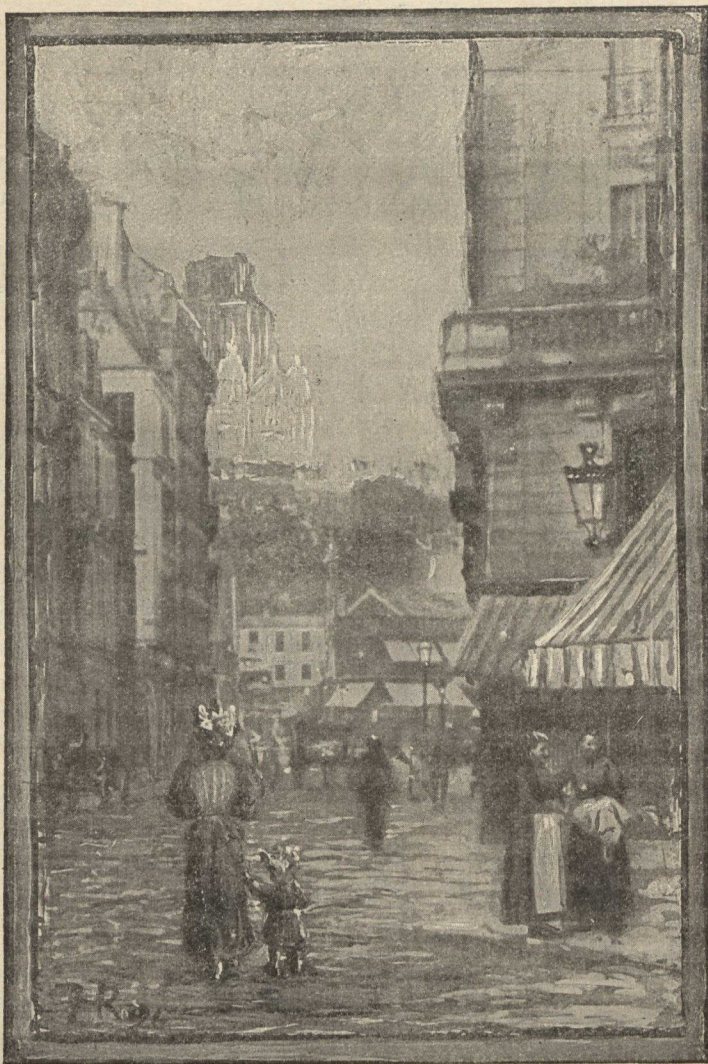
L'évêque de Poitiers ne partageait pas, sans doute, des sentiments si peu chrétiens, cependant il ne se mettait pas beaucoup en peine de les condamner, ni même de les désavouer. Il fit d'abord observer à son interlocuteur que son œuvre ne le regardait pas: il n'avait pas, dit-il, une grande intimité avec Mgr Darboy, et il n'avait pas qualité pour s'occuper d'une œuvre destinée à être réalisée dans le diocèse de celui-ci. M. Legentil lui répondit, ce que d'ailleurs l'évêque savait bien lui-même, qu'il était impossible de se mettre en rapport avec Mgr Darboy, Paris étant absolument bloqué; qu'il l'avait essayé sans succès, et qu'il ne se croyait pas permis de propager une œuvre dans son diocèse sans son autorisation: que tel était le but de sa visite.

Mgr Pie en revint à son argument, qu'il ne croyait pas pouvoir donner une autorisation formelle à une œuvre à réaliser à Paris.

Les raisons n'auraient pas été difficiles à trouver, mais il n'y avait pas à discuter dans ce moment, cela n'eût pas été convenable et n'eût servi de rien à l'œuvre. M. Legentil dit donc tout simplement à l'évêque qu'il ne prétendait pas lui arracher une autorisation écrite, il ajouta qu'une formule de vœu déjà rédigée avait circulé et qu'il priait Sa Grandeur de vouloir bien en prendre connaissance, afin de juger si elle ne contenait rien de répréhensible. Mgr Pie consentit à cette lecture, et l'écouta attentivement; il n'y fit absolument aucune observation. « Maintenant, lui dit M. Legentil, Votre Grandeur veut-elle bien me dire « qu'elle ne trouve pas mauvais que cette formule circule dans son diocèse et recueille des adhésions et non des offrandes, notre position étant trop précaire pour agir autrement. » — « Oh! pour cela, oui! » répondit le prélat.

M. Legentil prit alors congé en remerciant, disant qu'il ne demandait rien de plus pour le moment.

Pendant tout ce temps, Dom Guéranger n'avait pas dit un mot ; les deux prélats en ont-ils parlé ensuite ? On ne saurait



Montmartre vu du pied de la butte.

le dire, ce qui est certain, c'est qu'aucun des promoteurs n'a reçu ni appui, ni conseil de l'évêché de Poitiers.

Depuis, Mgr Pie a été plusieurs fois sollicité de donner son adhésion ou son aide à l'œuvre, mais, en réalité, il ne

lui a donné son approbation que lorsqu'elle a été solidement assise.

\*  
\* \*

Après ces digressions, revenons sur nos pas.

Au sortir de sa visite, M. Legentil fit imprimer la formule et se prépara à la répandre autour de lui ; toutefois, aucune propagande importante ne fut faite avant les premiers jours de janvier 1871.

M. Rohault de Fleury, qui, comme nous l'avons dit, vivait à Poitiers avec M. Legentil, n'avait encore pris aucune part à l'œuvre, mais il en causait souvent avec son beau-frère, et le chagrin profond que nos revers inspiraient à cet excellent ami le peinait beaucoup.

M. Legentil, en effet, qui souffrait cruellement de nos malheurs publics, voyait le mal si grand qu'il n'osait espérer le succès, et, bien qu'il fut décidé à persévérer, l'entreprise lui paraissait au-dessus des forces humaines.

Ce fut dans ces sentiments que, dès le premier jour, M. Rohault de Fleury lui dit : « Allons, je vais m'y mettre aussi et je vous aiderai de mon mieux. »

On se mit de suite à l'œuvre, on écrivit, dans toute l'étendue du territoire non envahi, aux évêques que l'on connaissait, aux communautés religieuses avec lesquelles on était en relation, à ses amis. De toutes parts on faisait des objections contre Paris, et les raisons que l'on donnait pour défendre l'idée, bien que toujours les mêmes, devaient être répétées perpétuellement et la correspondance était forcément bien restreinte.

On se lassa vite de ce travail sans résultat, et on fit une lettre collective que l'on fit autographier et qui facilita la tâche ; on dut alors recruter des listes, et ce ne fut pas sans peine que l'on parvint, en ce temps si troublé, à s'en procurer quelques-unes ; les démarches que l'on faisait soulevaient mille contradictions, les réponses les plus singulières étaient très fréquentes, et le silence des correspondants était bien souvent tout ce que l'on obtenait.

Cependant les adhésions arrivaient petit à petit : M. Le-

gentil avait obtenu celles de Monseigneur Mermillod et de Monseigneur Forcade, alors évêque de Nevers; il en avait aussi recruté de très nombreuses parmi les conférences de Saint-Vincent de Paul. M. Rohault de Fleury obtint celle du R. P. Marie-Dominique, prieur du couvent des Dominicains à Poitiers, avec qui il était très lié.

Pendant qu'on s'efforçait ainsi de remplir sa promesse, les désastres se succédaient sans relâche, et M. Rohault de Fleury voulut essayer d'obtenir l'approbation ou, du moins, la bénédiction du Saint-Père, espérant bien que cela leur donnerait une situation meilleure. M. Legentil, quoi qu'il n'eût pas grande confiance, ne fit aucune objection.

M. Rohault de Fleury avait l'honneur d'être connu particulièrement du R. P. Jandel, maître général des Frères prêcheurs; il lui écrivit le 11 février, en lui envoyant la formule qui se répandait alors et lui expliquant le but qu'on se proposait d'atteindre.

Les lettres n'allaient pas vite en ces temps-là; le vénérable religieux ne reçut cet envoi que le 25; heureusement, le 26, il avait l'audience de Pie IX, à qui il présenta la requête qu'il venait de recevoir, expliquant ce qu'on voulait faire et ce que l'on avait obtenu jusque-là; cependant, il supprima les considérants, assez acerbes, de la formule qu'il avait reçue, pensant que Pie IX ne voudrait pas bénir ces protestations, vraies à coup sûr, mais où les ardeurs de la guerre se faisaient vivement sentir.

Le Pape autorisa le Père Jandel à transmettre, à ces conditions, aux auteurs du vœu, ses meilleurs encouragements et sa bénédiction particulière; le Révérend Père, dans sa lettre, ajoutait qu'on pouvait publier cette bonne nouvelle, en supprimant, bien entendu, les considérants du vœu.

On s'empressa de faire le changement demandé, et on publia cette bénédiction, ce qui ne laissa pas de produire beaucoup d'effet.

Cette propagande continua ainsi, avec des hauts et des bas jusqu'en mars, où M. Rohault de Fleury composa un petit opuscule pour y réfuter les contradictions et expliquer les termes de la formule, ainsi que l'utilité de l'œuvre. Il y combattait une des objections les plus difficiles à vaincre qui était

la haine contre Paris: il s'efforçait d'en montrer le peu de raison et affirmait que, quand bien même Paris serait réduit en cendres, ce serait-là, sur ces ruines, qu'il faudrait ériger le sanctuaire voulu. Il a été bien frappé depuis de cet argument.

Les deux promoteurs, d'ailleurs, n'avaient pas alors une grande ambition, bien qu'ils eussent intitulé leur œuvre Vœu National, et ils auraient été fort heureux d'être assurés de pouvoir convertir en sanctuaire dédié au Sacré-Cœur l'une des nombreuses chapelles de Notre-Dame de Paris ou de Saint Sulpice.

Jusqu'à l'armistice, on suivit cette voie pénible; cependant plusieurs évêques avaient approuvé l'œuvre naissante: depuis que l'approbation de Pie IX était venue l'appuyer, on recevait de bonnes lettres, les communautés s'occupaient de l'œuvre et la répandaient. On avait obtenu beaucoup de prières; on ne demandait d'ailleurs guère que cela, à cette époque.

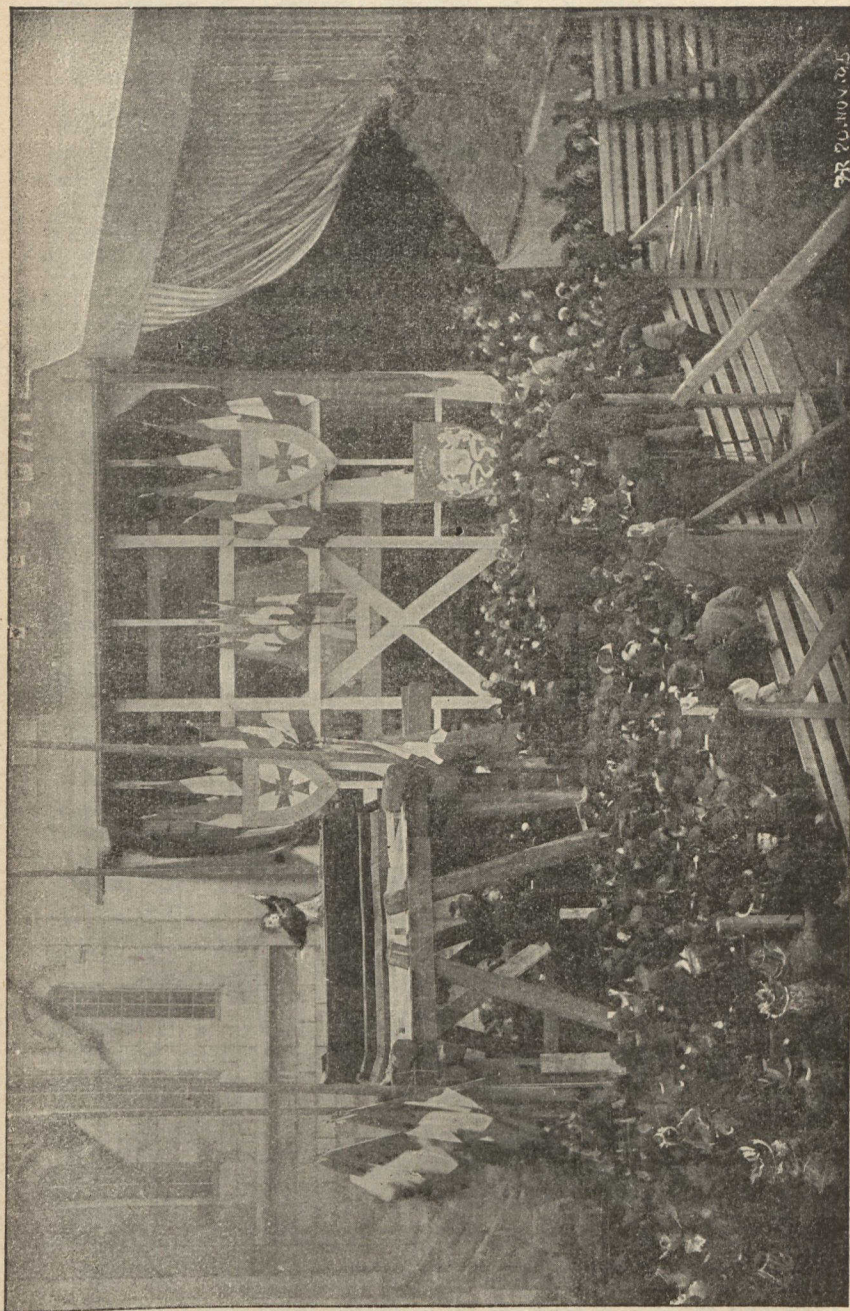
Diverses œuvres de prières naissaient alors pour soutenir le Vœu National; l'une d'elles est devenue importante: c'est la Sainte Ligue, fondée par un ingénieur de la marine de Brest et une religieuse dominicaine d'Alsace.

Pendant ce temps, la guerre avançait vers son dénouement, et l'armistice vint permettre la diffusion de l'œuvre dans les contrées occupées par l'ennemi: c'était un travail assez délicat, car les communications n'étaient rien moins que faciles et sûres, mais on s'y employa avec courage et avec un certain succès.

M. Legentil partit pour Paris, aussitôt que cela fut matériellement possible (en mars 1871). Il porta à M. l'abbé Lagarde, vicaire général, toutes les pièces relatives au Vœu national; il ne reçut aucun encouragement avant que les pièces fussent communiquées à monseigneur Darboy et pas davantage ensuite. Monseigneur Buquet, évêque de Paris, lui adressa une lettre affectueuse dans les termes, d'ailleurs très décourageante.

L'archevêque rapprocha-t-il cette démarche de celle qu'il avait fait échouer quelques mois auparavant, c'est ce qu'on ne saurait dire. La tentative de l'abbé Herpin ne fut d'ailleurs connue des promoteurs du Vœu national que beaucoup plus





72 20.10.05

Baptême de la Cloche *La Savoyarde*.

tard. L'un de ces auteurs, M. Auguste Fiot, reçut cependant, à ce moment, la communication du Vœu national et en fut grandement réjoui; mais M. Rohault de Fleury et lui ne se virent qu'à l'automne.

Bientôt les événements se précipitèrent et changèrent l'aspect des affaires. Monseigneur Darboy perdit la vie dans la tourmente, et le caractère de son successeur était bien différent. Monseigneur Guibert, en effet, fut un peu difficile à convaincre et à entraîner; mais, une fois décidé, il prit la chose tellement à cœur qu'il doit être considéré comme le fondateur légal de l'œuvre dont le signe couronne à présent les hauteurs de Montmartre.

Il est très curieux de voir comment, petit à petit, presque malgré lui, le grand archevêque arriva à faire sienne une œuvre qui lui paraissait d'abord presque impossible à réaliser et de nature à inquiéter quelques consciences.



Remontons à l'origine et suivons les divers changements qui eurent lieu dans les rapports des initiateurs avec le fondateur du Vœu national.

En 1871, monseigneur Gaibert était archevêque de Tours; M. Rohault de Fleury, ayant l'honneur d'être un peu connu, lui écrivit pour tâcher d'obtenir son adhésion au Vœu national. Sa lettre resta sans réponse.

A cette même époque, M. Cornudet, qui avait une proche parente religieuse à Tours, et qui, lui aussi, connaissait le prélat, lui avait écrit et en avait reçu une lettre très affectueuse et assez longue dans laquelle il s'efforçait de lui montrer tous les inconvénients d'une œuvre comme celle-là : « Il faudrait des sommes considérables, beaucoup de temps; probablement, on rencontrerait des difficultés de mille sortes : comment ferait-on pour réunir l'argent nécessaire, avec les charges qui allaient se multiplier à l'infini? Puis, c'était une source de troubles pour les consciences, car il serait bien difficile de savoir quand on serait exaucé. » Le prélat terminait en disant « qu'il ne pouvait se mettre à la tête de cette œuvre, qu'il en bénissait volontiers les auteurs, mais que là devait se borner son action ».

Les deux Parisiens eurent à Poitiers communication de cette lettre. M. Legentil répondit de son côté, pour le remercier, à M. Cornudet dont la bonté ne s'est jamais démentie et dont l'aide et le zèle ont été, depuis, si puissamment utiles à l'œuvre naissante.

M. Rohault de Fleury écrivit à l'archevêque sans laisser voir qu'il connût sa lettre à M. Cornudet; il répondit à toutes les objections qui s'y trouvaient...; cette missive, comme la première, resta sans réponse; bien mieux, monseigneur Jean-cart, l'ami le plus intime de monseigneur Guibert, qui, à Cannes, sous l'impulsion de M. Rohault de Fleury père, avait pris l'œuvre à cœur et s'était fait son zéléateur en la propageant de maison en maison, cessa tout à coup de s'en occuper.

Les choses restèrent en cet état jusqu'après la Commune. Quelques bénédictions épiscopales ayant donné du corps à l'œuvre, et le nombre des adhérents avait sérieusement augmenté; l'œuvre se répandait avec plus de rapidité qu'on n'aurait pu le supposer et, si elle ne pouvait être considérée comme fondée, on pouvait espérer se présenter un jour devant l'autorité épiscopale avec plus de succès qu'on ne l'avait fait jusqu'alors.

Arrivèrent les événements de mai, le massacre des otages, la mort de l'archevêque de Paris, qui produisirent d'assez singuliers effets dans les esprits.

Tel évêque, jusque-là tout disposé en faveur de l'œuvre, ne voulut plus entendre parler du Vœu national et en défendit la diffusion dans son diocèse avec toute l'énergie et la persistance imaginables. Tel autre jusque-là récalcitrant y vit le doigt de Dieu et se fit zéléateur lui-même; ces sentiments se répercutaient parmi les fidèles; en somme, la situation changeait peu, l'œuvre vivait, mais elle vivait surtout en espérance.

Lorsque monseigneur Guibert fut nommé archevêque de Paris, M. Rohault de Fleury s'empressa de lui écrire de nouveau une lettre très pressante dans laquelle il faisait appel à tous les nobles sentiments de son âme, à son amour pour la France, pour l'Église et pour Notre-Seigneur; il lui rappelait sa propre bonté pour les siens; il faisait valoir les progrès de

l'œuvre, les nombreuses adhésions épiscopales, la bénédiction de Pie IX, etc. ; il lui disait surtout que les promoteurs étaient Parisiens, qu'ils voulaient établir leur œuvre à Paris, et qu'ils ne pouvaient rien faire sans son assentiment : il le conjurait d'ajourner son jugement définitif et de leur donner au moins l'encouragement que méritaient leurs efforts précédents et leur bonne volonté. Cette fois monseigneur Guibert répondit.

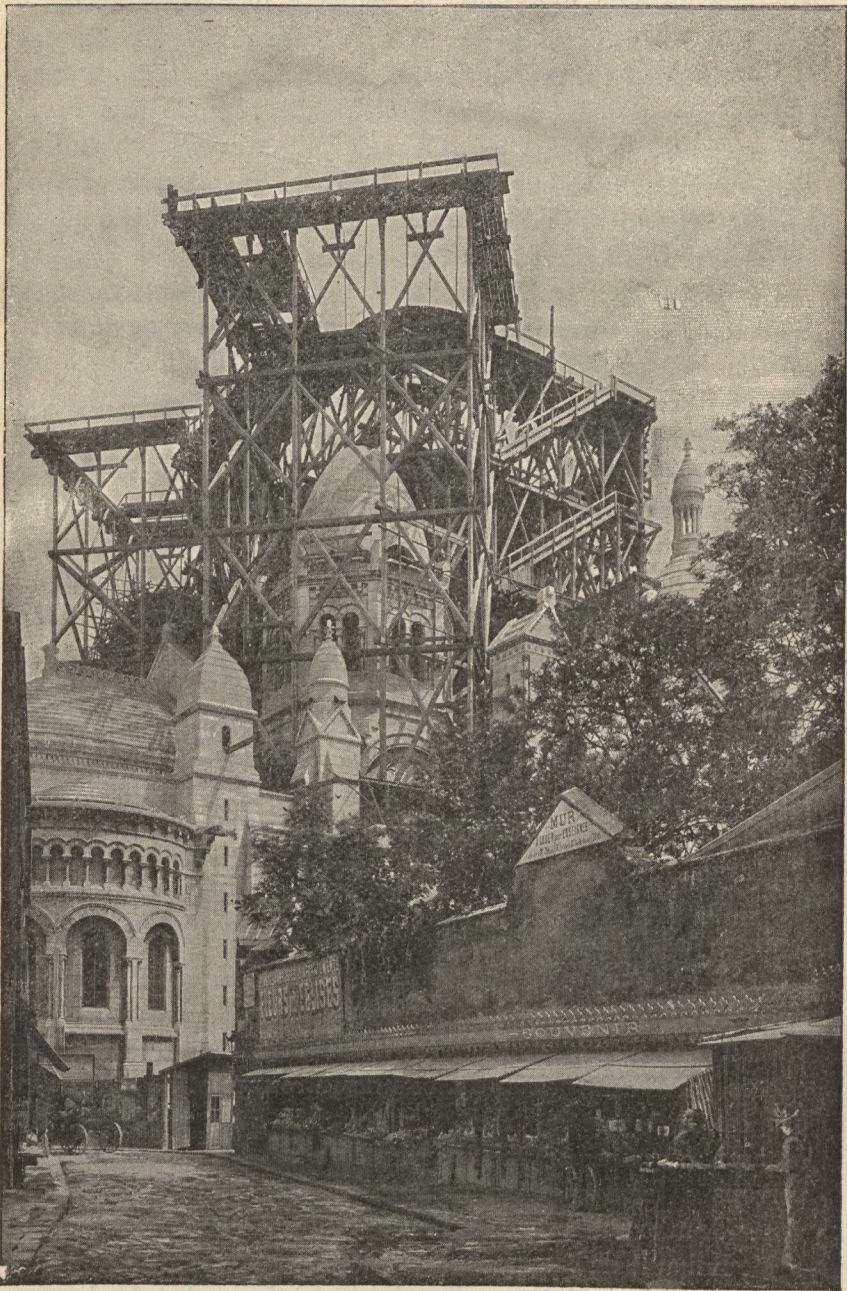
Soit que la lettre l'eût touché, soit que sa situation nouvelle lui fit penser qu'il devait au moins ne pas décourager une œuvre qui, bien que naissante, se présentait déjà avec plus de deux cent mille adhésions, il envoya sa carte d'archevêque de Tours, au bas de laquelle il écrivit :

*Bénédiction affectueuse.*

Comme on connaissait la sage prudence de Monseigneur Guibert, on vit bien qu'il ne voulait pas s'engager encore, et que, si tout n'était pas gagné, on avait du moins fait un grand progrès dans son esprit ; aussi on s'empressa de multiplier les efforts de propagande à Paris, où l'on n'avait pas l'approbation formelle de l'archevêque, il est vrai, mais où l'on était assuré qu'il ne verrait pas d'un mauvais œil les démarches que l'on pourrait faire.

Les principaux adhérents de ce moment : MM. Beluze, Baudon, de Benque, Cornudet, de Margerie, Dauchez, Merveilleux du Vignaux, formèrent plus tard le noyau du Comité de l'œuvre. Le nombre des adhérents augmentait, quelques minimales offrandes, même, arrivaient, pourtant l'œuvre restait toujours à l'état de formation.

M. Rohault de Fleury avait vu plusieurs fois Monseigneur Jeancart, évêque de Cérame, dont l'influence sur Monseigneur Guibert lui était connue : mais c'était en vain qu'il s'était efforcé de le ramener. Vers la fin d'octobre cependant, comme il se trouvait chez le prélat, qui l'écoutait depuis assez longtemps déjà avec bonté, sans néanmoins se laisser persuader, il fit réflexion que, puisqu'on n'arrivait pas au but, il ne risquait rien de changer de tactique, et, sans consulter ni son beau-frère ni les autres adhérents, il prit un grand parti et essaya de suivre le prélat dans ses idées au lieu de les discuter, sachant bien d'ailleurs qu'il ne pouvait détruire certaines objections, telles que la difficulté de trouver de l'argent



Entrée actuelle de la Basilique.

avec les charges nouvelles, le malheur des temps, etc.; il s'attacha à celle qui paraissait être défendue avec le plus d'énergie par l'évêque, et tout d'un coup, sans autre préambule, cessant de discuter, il lui dit : « Eh bien, Monseigneur, faisons crédit au bon Dieu. Changeons notre vœu, et, au lieu de promettre que nous le réaliserons quand nous serons exaucés, promettons de le réaliser pour être exaucés. Dans ces conditions-là, serez-vous des nôtres ? »

Le prélat, sans en demander davantage, proposa de descendre de suite chez l'archevêque pour lui parler de la concession qui venait d'être faite et tâcher d'en profiter.

En arrivant chez Monseigneur Guibert, dont les appartements étaient situés au-dessous du sien, Monseigneur Jancart exposa de suite la conversation qui venait d'avoir lieu et demanda à l'archevêque s'il ne pensait pas que le changement proposé fût suffisant pour lui permettre de s'occuper de notre œuvre. Monseigneur Guibert approuva fort la résolution de M. Rohault de Fleury, mais il ajouta qu'il y avait encore bien des difficultés pour pouvoir réussir; que, cependant, on pourrait essayer; que, pour sa part, il n'y mettrait pas d'opposition. M. Rohault de Fleury insista vivement pour obtenir une approbation plus formelle, exposant à l'archevêque que, puisque le moment de l'exécution ne dépendait plus de la réussite, et que la réussite dépendait de l'exécution, il lui semblait préférable de se mettre de suite à l'œuvre sérieusement; il lui dit aussi qu'il ne comprenait pas qu'un homme comme lui pût, par la crainte des difficultés qu'elle devait rencontrer, hésiter à aider à l'accomplissement d'une chose qu'il jugeait bonne; que, d'ailleurs, il était convaincu du succès si Sa Grandeur voulait bien patronner l'œuvre. Il lui dit encore bien d'autres choses qu'il serait bien difficile de retrouver et de redire; ce qui est très certain, c'est l'impression qu'il produisit, car Monseigneur Guibert finit par lui dire : « Eh bien soit, nous verrons : faites-moi un rapport, écrivez-moi ce que vous venez de m'exposer et venez me l'apporter avec ces messieurs ».

M. Rohault de Fleury se retira joyeux et pensant bien qu'on lui pardonnerait aisément d'avoir ainsi pris sur lui de changer la teneur du vœu, et bien certain que la principale entrave de l'œuvre était dès lors enlevée.

Il alla immédiatement trouver son beau-frère, à qui il raconta son expédition. Ce dernier, avec sa bonté et sa modestie ordinaires, accepta le fait accompli. Il fit le rapport, et ces messieurs le portèrent ensemble à Monseigneur dès les premiers jours de 1872.

L'archevêque écouta de bonne grâce la lecture du rapport et dit ensuite : « C'est bien, j'y réfléchirai. Complétez votre comité, soyez douze, comme les apôtres, et revenez me voir dans quelques jours. »

Le premier comité fut donc constitué ainsi : MM. Cornudet, Dauchez, Legentil, de Benque, Baudon, Rohault de Fleury, général de Charette, E. de Margerie, comte de Missiessy, marquis de Vibraye, comte de Lambel, Descottes et bientôt marquis de Ségur et Merveilleux du Vignaux.

Dès lors, la formule devint ce qu'elle est maintenant :

**VOEU NATIONAL**  
**au Sacré-Cœur de Jésus**

*Pour obtenir la délivrance du Souverain Pontife  
et le salut de la France.*

En présence des malheurs qui désolent la France et des malheurs plus grands qui la menacent encore ;

En présence des attentats sacrilèges commis à Rome contre les droits de l'Église et du Saint-Siège, et contre la personne sacrée du Vicaire de Jésus-Christ ;

Nous nous humilions devant Dieu, et, réunissant dans notre amour l'Église et notre Patrie, nous reconnaissons que nous avons été coupables et justement châtiés ;

Et pour faire amende honorable de nos péchés et obtenir de l'infinie miséricorde du Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ le pardon de nos fautes, ainsi que les secours extraordinaires qui peuvent seuls délivrer le Souverain Pontife de sa captivité et faire cesser les malheurs de la France, nous promettons de contribuer à l'érection à Paris d'un sanctuaire dédié au Sacré-Cœur de Jésus.

\* \* \*

Le Comité constitué reçut pour Directeur spirituel M. l'abbé Langénieux, alors curé de Saint-Augustin ; il se réunit deux

ou trois fois dans la sacristie de cette église, puis, peu après, Sa Grandeur désigna M. l'abbé Jourdan, et, lorsque ce dernier fut nommé à l'évêché de Tarbes, ce fut M. l'abbé Lagarde, vicaire général, qui le remplaça.

Le vénérable archevêque fit dès lors réunir le Comité à l'archevêché dans la salle des commissions et il s'intéressa à l'œuvre de plus en plus. Les promoteurs avaient très souvent des conférences avec lui pour la propagande qui devenait très considérable, et ils suivaient avec bonheur les progrès de son affection pour leur œuvre, en faveur de laquelle il ne dissimulait plus son intérêt. Il causait souvent de la place qu'il serait convenable de choisir pour y construire l'ex-voto national, et c'est dans une course qu'il fit à cette époque à Montmartre, avec Monseigneur Langénieux, qu'il fut frappé des avantages de l'emplacement actuel et se décida à l'acquérir. Monseigneur Guibert comprit qu'il aurait beaucoup de peine à y arriver sans l'aide des pouvoirs publics, et, après en avoir bien pesé les moyens, il s'adressa à M. Jules Simon, alors ministre compétent, et le pria de l'aider à obtenir le droit d'expropriation.

Ce serait absolument sortir des bornes dans lesquelles nous nous sommes renfermés que de continuer ce récit.

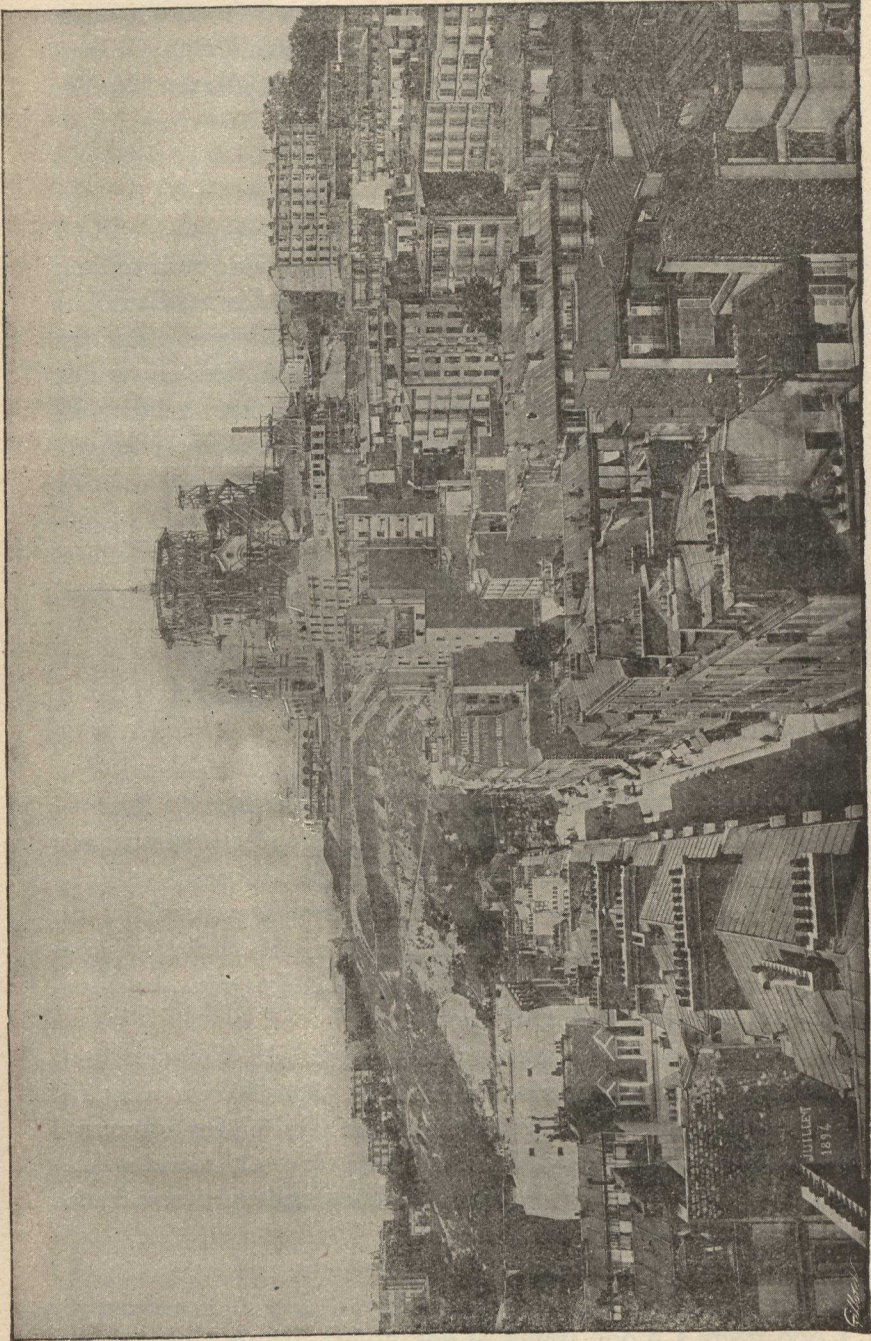
Chacun sait que l'expropriation demandée fut accordée à une immense majorité par l'Assemblée nationale, alors souveraine, le 26 juillet 1873.

Déjà le 31 juillet de l'année précédente, Pie IX avait solennellement approuvé l'œuvre par un bref adressé au président du Comité.

A partir de ce moment l'œuvre est fondée.

On racontera un jour l'histoire officielle du Vœu National, mais il importait d'établir d'ores et déjà sa genèse, et celui qui écrit ces lignes a cru devoir le faire, affirmant de nouveau la parfaite sincérité de son récit. Si quelques particularités lui ont échappé, cela tient à ce que, dans ses commencements comme on l'a bien vu d'ailleurs dans certaines circonstances solennelles, l'œuvre n'était pas complètement établie, chacun faisait de son mieux sans s'inquiéter de ce que faisait l'autre; on se racontait ses succès, on gémissait ensemble des déboires, chacun faisait ce qu'il pouvait, et, en somme, l'œuvre se





Vue générale du monument et de Montmartre prise du Nord-Est.

transformait petit à petit, avec le cours des événements et au contact des hommes, jusqu'au jour où Monseigneur Guibert lui imposa son caractère religieux définitif, et l'Assemblée des représentants son caractère national.

J'ai communiqué les pages que l'on vient de lire à un très grand nombre de personnes; j'ai fait toutes les rectifications de détail qui m'ont été demandées; il m'a paru juste que l'on sût comment le grand chrétien qui a osé faire ce vœu et l'appeler le Vœu National a lutté pour l'amener à bien, et, si j'ai parlé de ma propre collaboration, c'est que cela m'a paru nécessaire pour expliquer les faits et me permettre de les affirmer. Jamais je n'oublierai la douce et aimable condescendance de M. Legentil, ni, non plus, la paternelle et touchante affection du vénérable archevêque, dont le grand cœur et l'admirable sagesse ont été cause du succès.

H. Rohault de Fleury

Secrétaire du Comité du Vœu National.

Ajoutons quelques détails sur la construction du monument même. A l'heure actuelle, les dépenses ont atteint TRENTE MILLIONS DE FRANCS (6 MILLIONS DE DOLLARS) couverts entièrement par les souscriptions et les dons des particuliers ou communautés religieuses. Le principal mode de souscription est l'inscription des noms et prénoms ou d'un vœu du donateur sur une *pierre* choisie par lui.

Il y en a de trois espèces : les pierres de taille cachées, 120 francs; et les pierres apparentes, 300 francs, donnent droit à cinq initiales gravées *mais non en vue*: les claveaux, qui donnent, pour 500 francs, le droit à deux initiales gravées sur la face extérieure; et enfin des pierres de 1.000 francs avec inscription complète, *en vue*.

*Les Tuiles* : 500 francs.

*Les Piliers et les Colonnes*. — Il y a des colonnes depuis 1.000 jusqu'à 5.000 francs et des piliers depuis 5.000 francs jusqu'à 100.000 francs, des tympanes, des bandeaux, etc. Ces

objets, à partir de 1.000 francs, donnent droit à une inscription apparente, soit d'un chiffre, soit d'une armoirie,

On a vu plus haut la photographie prise à l'arrivée à Paris de *la Savoyarde*, bourdon offert à l'église du Sacré-Cœur par le clergé et les catholiques de la Savoie. Cette cloche pèse 26.215 kilogrammes, son battant seul atteint le poids effrayant de 850 kilogrammes. C'est l'une des plus grosses cloches, peut-être la plus lourde, fondue jusqu'à ce jour.

Pour donner une idée succincte, mais précise, de la masse énorme que présente le monument du Sacré-Cœur, il nous suffira de dire qu'il est entré jusqu'ici dans sa construction plus de *cent mille mètres cubes* de maçonnerie de toute nature et que la profondeur des fondations est *presque égale* à la hauteur actuelle de l'église.



## L'AUTOUR ET LE CHAT-HUANT

*L'autour disait au chat-huant :*

- « *Qu'ils sont naïfs, ces rapaces nocturnes!*  
 » *Le jour, somnolents taciturnes,*  
 » *Ils vont la nuit s'évertuant*  
 » *À protéger les révoltes de l'homme.*  
 » *Vous détruisez pour cet ingrat*  
 » *Le campagnol, le mulot et le rat,*  
 » *Lui vous assomme,*  
 » *Vous en veut plus qu'à moi,*  
 » *Et pourquoi?*  
 » *Parce que votre cri qui perce le silence,*  
 » *Qui dit votre joie ou vos peines,*  
 » *Est pour ce fou cruel, présage de malheurs!*  
 » *Venge-toi, chat-huant, de cette violence,*  
 » *Au mal enfin, vivons, n'oppose plus le bien! »*

— « *Que le ciel m'en préserve*

- » *Il me suffit, dit l'oiseau de Minerve,*  
 » *Que je sache que je fais bien. »*

Rotival.



## Chronique canadienne

L'automne s'en est allé, et trop vite, à notre goût. Nous avons eu un été extrêmement désagréable qui nous présageait une saison agaçante, et nous avons eu depuis septembre, un temps charmant. Trop beau, même, si on écoute les cultivateurs qui demandent un peu de pluie. Mais les *habitants* ne sont jamais satisfaits. Il a plu des rivières tout l'été et ils demandent encore de l'eau.

Pourtant, nos bons paysans geignent moins cette année. Les récoltes sont engrangées en bon état, leurs produits se vendent bien et le commerce est actif.

En général, la situation est satisfaisante et je ne vois que les compagnies de steamers et surtout leurs actionnaires qui aient droit de se plaindre.

Jamais la saison n'a été plus mauvaise pour la navigation. Le fret n'a jamais été si abondant, mais par contre, l'eau entre Québec et Montréal, notre grande ville, n'a jamais été aussi basse. Dans une seule semaine quatre steamers se sont échoués dans le chenal et l'un d'eux s'en est tiré fort éclopé.

Les autorités du port de Montréal ne permettent plus aux steamers de sortir avec un plus fort tirant d'eau que vingt-quatre pieds et c'est très ennuyeux pour les gros transports. Il faut envoyer le chargement par terre à Québec, ce qui augmente la dépense et diminue les recettes. Il est vrai, d'un autre côté,

que les chemins de fer ne s'en plaignent pas, au contraire; mais les compagnies de steamers jettent de hauts cris.

Et elles n'ont pas tort, entre nous. Le chenal de Montréal n'est qu'un canal creusé au milieu du fleuve. C'est à force de promener partout les dragueurs et cure-môles qu'on a pu lui donner la profondeur voulue. Or, chaque année, le canal se remplit de sable et demanderait un nouveau travail, et nous avons appris, grâce à l'enquête faite par la commission du Havre de Montréal, sur l'accident de l'*Arabia*, que, depuis 1893, le chenal n'a pas été nettoyé. C'est impardonnable...

Les Montréalais, particulièrement, sont furieux. Pour le moment ils travaillent à améliorer leur port. Ils ont une vingtaine de plans tous plus chers les uns que les autres et dont le plus simple va coûter les yeux de la tête au pays, car c'est le pays qui paie un port à Montréal. Et c'est justement comme ils vont réussir que ces malheureux accidents se succèdent dans le chenal et les Compagnies d'assurances, fatiguées de payer, commencent à regarder d'un œil soupçonneux et le chenal et Montréal qui est au bout.

Mais la situation n'est pas grave. Le ministre des Travaux publics, parlant au nom du gouvernement, s'engage à réparer le dommage. Dès le printemps prochain les travaux commenceront dans le port et dans le fleuve, et Montréal aura son port et son chenal.



Québec se moque de ces travaux qu'elle déclare inutiles, mais ne les voit pas d'un très bon œil. Il manque quelque chose à son bonheur et ce quelque chose est le pont souvent promis, jamais donné. Les Québecquois voyant que le gouvernement se dispose à dépenser des millions pour Montréal, commencent à trouver le temps long. Ils ne voient rien venir pour aider à leur pont et demandent au gouvernement de remplir ses promesses. Et ce n'est que juste. Montréal a des ponts, mais n'a pas de chenal et le gouvernement lui fait un chenal. Québec a bien un chenal mais n'a pas de pont, eh bien, que le gouvernement lui fasse un pont. Justice égale à tous.

C'est promis, du reste, par M. Laurier lui-même, qui est

député de Québec et comme les gens de Québec ont la parole du premier ministre, leur inquiétude n'est pas grande.

M. Chapleau s'en va, ainsi le veut le parti libéral qui n'estime pas que notre lieutenant-gouverneur ait assez fait pour le parti pour avoir un second terme d'office. La place est d'un bon rapport : \$10 000 par année et le logement, cela appartient, disent les *rouges*, à un libéral pure laine. Aux vainqueurs les dépouilles, comme disent les Américains.

M. Chapleau partira donc, mais il paraît que sir Wilfrid Laurier lui destine une position égale, sinon meilleure que Spencer-Wood. On dit que M. Chapleau a le choix entre le poste de commissaire canadien à Washington et de représentant du Canada à l'Exposition de Paris.

Il serait loin de perdre au change. Ça ne serait pas une destitution, mais une promotion.



La Chambre de commerce française de Montréal a eu une entrevue avec sir Wilfrid pour l'établissement d'une ligne régulière de steamers entre la France et le Canada. Le premier ministre a informé la Chambre de commerce que le gouvernement est autorisé à accorder une subvention annuelle de \$50.000 à la Compagnie qui se chargerait d'établir cette ligne régulière. Peut-être même le gouvernement ira-t-il jusqu'à \$100.000.

C'est un beau denier et il devrait se trouver en France des capitalistes disposés à profiter de l'aubaine.

Il serait si facile pour la France de se créer un marché superbe ici. Elle peut au moins faire concurrence à l'Allemagne qui exporte ici des quantités énormes de marchandises *made in Germany*.

Si les négociants français voulaient s'en donner la peine, étudier le terrain, s'annoncer, faire même pour commencer quelques sacrifices, ils ne mettraient pas de temps à se faire une clientèle sûre et à se créer un marché immense.

Vous êtes trop craintifs, trop « serrés », vous autres, Français, nous ne sommes pas accoutumés à votre genre qui diffère entièrement des habitudes et des usages américains en vogue et que les Allemands ont saisis de suite.

Vous avez, en la province de Québec seule, une population qui ne demanderait pas mieux que d'acheter de vos produits et d'entrer en relations avec vous. C'est à vous d'en profiter. Les circonstances n'ont jamais été aussi favorables.



Le 23 novembre a eu lieu la rentrée des Chambres provinciales.

La situation n'est pas brillante, attendu que les conservateurs en quittant le pouvoir ont également laissé un déficit de près de 5 millions de francs. Ce sont les libéraux qui le disent. Inutile d'ajouter que les *bleus* s'en défendent énergiquement. Les chiffres ont cela de bon qu'on peut leur faire dire tout ce qu'on veut. C'est ainsi que des mêmes données, rien n'est plus facile que de faire sortir des déficits ou des surplus. C'est un mystère d'additions ou de soustractions.

Je ne sais pas ce que M. Marchand va faire avec la question d'éducation. On dit qu'il va de suite créer un ministère de l'Instruction publique. C'est le premier pas, mais ce n'est pas le plus difficile et je plains le nouveau ministre aux prises avec l'influence ultramontaine.

Si j'étais ministre de l'instruction publique je ferais une loi dont l'article premier et unique dirait :

« *L'instruction est obligatoire dans la province de Québec.* »

Et je me croiserais les bras. Le bruit serait effrayant...

Et après? dame! après, le clergé finirait par voir que l'instruction obligatoire sous la surveillance du curé ou des prêtres, dans chaque paroisse, ne porte aucune atteinte aux prérogatives et aux droits du clergé. Que le résultat de cette loi serait de chasser l'ignorance de nos campagnes sans en chasser la foi, et que les *canayens* sachant lire, écrire et compter, seraient aussi bons catholiques que les *canayens* ignorants comme des bûches.

Quelle objection peut-il y avoir à l'instruction obligatoire

dans ces conditions? Quel autre moyen suggérer au futur honorable pour arracher l'ignorance crasse qui distingue malheureusement la province de Québec?

Voilà deux énigmes que je ne voudrais pas être chargé de résoudre. Je plains fortement le futur ministre et je lui offre d'avance toute ma sympathie.

C'est peu, mais c'est toujours ça.

Castor.



## TOUTE LA LYRE

VERS INÉDITS

*Je pressais ton bras qui tremble :  
Nous marchions tous deux ensemble,  
Tous deux heureux et vainqueurs.  
La nuit était calme et pure ;  
Dieu remplissait la nature,  
L'amour emplissait nos cœurs.*

*Tendre extase ! saint mystère !  
Entre le ciel et la terre  
Nos deux esprits se parlaient.  
A travers l'ombre et ses voiles,  
Tu regardais les étoiles,  
Les astres te contemplaient.*

*Et sentant jusqu'à ton âme  
Pénétrer la douce flamme  
De tous ces mondes vermeils,  
Tu disais : Dieu de l'abîme,  
Seigneur, vous êtes sublime ;  
Vous avez fait les soleils !*

*Et les astres à voix basse  
Disaient au Dieu de l'espace,  
Au Dieu de l'éternité :  
Seigneur, c'est par vous qu'on aime ;  
Vous êtes grand, Dieu suprême,  
Vous avez fait la beauté !*

Victor Hugo.

Manuscrit de 1841.





### L'HON. JULES TESSIER

La première session de la neuvième Législature de la province de Québec s'est ouverte, dans la capitale de cette France d'Amérique, le 23 novembre. Suivant les usages parlementaires de l'Angleterre, le représentant de la Couronne, Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, sir Joseph Adolphe Chapleau, du trône, à la salle des séances du Conseil Législatif, a mandé MM. les députés à l'Assemblée Législative, et les a informés qu'il ne leur ferait connaître les causes de la convocation des Chambres qu'après leur choix d'un « orateur », de celui qui devra présider les délibérations.

Revenus dans leur salle de séances, les députés ont complété l'organisation de la nouvelle Chambre, par l'élection de son président.

Sur la proposition de l'honorable M. Marchand, premier ministre et *leader* de la Chambre, qui l'a appuyée de paroles élogieuses très méritées à l'adresse de son collègue, l'honorable M. Jules Tessier, député de la division électorale de Portneuf, a été unanimement élu à la présidence.

Le chef de la loyale opposition de Sa Majesté — pour nous servir de l'expression consacrée de nos voisins d'outre-Manche, l'honorable M. Flynn, a accepté la proposition du premier-ministre au nom des députés de son groupe, en termes aussi justes que délicats.

Et M. l'« Orateur » — M. Speaker, comme l'on dit à

Québec aussi bien qu'à Londres, — a gravi les degrés du fauteuil présidentiel, au milieu des applaudissements unanimes de la Chambre.

M. le Président, comme on dit à Paris, a remercié, en paroles heureuses, ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignaient et les a assurés de sa complète impartialité dans l'accomplissement de ses devoirs.

La Chambre ne pouvait pas être plus heureuse dans son choix. Le président qu'elle s'est donné, pour les cinq années de la durée de son mandat, est assurément doué de toutes les qualités nécessaires dans l'exercice de la charge difficile qu'elle lui a confiée. A l'expérience parlementaire, à la connaissance du droit constitutionnel, des règles et des usages de la procédure, il ajoutera ces conditions de dignité personnelle, de courtoisie, de fermeté, qui contribuent tant à l'efficacité et à la solennité des délibérations.

M. Tessier, bien que jeune encore, est déjà l'un des anciens à l'Assemblée Législative. Il y siège depuis onze ans. Né à Québec, en 1852, il n'est que dans sa quarante-cinquième année. Il n'avait que trente-quatre ans, lorsque les électeurs de Portneuf lui ouvrirent l'entrée de la carrière publique. Qu'il y fût destiné, c'était déjà, depuis quelque temps, l'opinion de ses nombreux amis. En l'honorant de leur mandat, les électeurs de Portneuf faisaient aussi un acte de reconnaissance. Il était pour ainsi dire l'appelé à la succession de son père, qui, au temps de la Législature des deux Canadas-Unis, avant la grande confédération des provinces de l'Amérique britannique du Nord, a représenté la même division électorale, avec autant de distinction qu'il a honoré, pendant de longues années, la magistrature de Québec.

M. Tessier est le fils de M. le juge Tessier, longtemps membre de la Cour d'Appel, le plus haut tribunal de la province. Il a bien jeune compris que noblesse obligeait et qu'il devait continuer les traditions de patriotisme et d'intégrité du nom dont il héritait. Élu, pour la première fois, en 1886, à l'époque tourmentée des revendications des Français du Canada, à l'occasion de l'insurrection des métis du Nord-Ouest, il est depuis constamment sorti victorieux des luttes qui ont suivi son premier succès.



JULES TESSIER

*Orateur-Président de l'Assemblée Législative  
de la province de Québec.*

Qu'il soit aussi populaire et estimé à la Chambre que dans son collège électoral, son élection unanime, et si chaleureusement applaudie, à la présidence, en est la preuve. Au milieu de ses électeurs, comme au sein de la députation; à la tribune populaire, comme dans les discussions parlementaires, il a toujours été adversaire gentilhomme, « debater » courtois, partisan aussi modéré dans ses relations, que ferme dans ses idées, et convaincu de l'excellence des principes qu'il s'efforçait de faire triompher. Son urbanité, sa dignité de conduite, sa participation intelligente et suivie aux travaux législatifs, lui avaient bien mérité, de la part de ses collègues, le témoignage si honorable de confiance qu'ils lui ont donné.

J'ai été son collègue à l'Assemblée Législative pendant plusieurs années. Nous étions alors dans des camps opposés, ce qui m'a permis de l'apprécier davantage et ce qui contribue beaucoup au plaisir que j'éprouve de son avancement, en souvenir de la franche et loyale amitié qu'il m'a toujours témoignée.

M. Tessier a fait de fortes études au séminaire de Québec et au collège des Jésuites, à Montréal. Son cours de droit terminé, il fut admis au barreau de la province, en 1874. Tout en se livrant à l'exercice de sa profession, il s'intéressa vivement aux affaires publiques. Il prit une part active au mouvement politique. Il se préparait ainsi un rôle parlementaire. Il s'est beaucoup occupé des choses municipales de la Cité de Québec — la Cité de Champlain, suivant l'expression de nos frères canadiens. Il siège au Conseil de ville depuis plusieurs années. Là, comme à l'Assemblée Législative, il fait preuve de beaucoup d'intelligence des affaires, de dévouement et d'assiduité.

M. Tessier est de plus — ce qui est l'un de ses principaux mérites, — un patriote dans toute l'acception du mot. Il a consacré beaucoup de son temps à toutes les organisations patriotiques qui ont pour but le progrès de ses compatriotes français, et l'accroissement de leur influence sur les destinées canadiennes. Il a été l'un des secrétaires actifs de la grande convention nationale de 1880, et président, depuis, de la Société Saint Jean-Baptiste de Québec. Comprenant que l'un des plus sûrs moyens de fortifier la position des Canadiens—

Français dans la confédération, c'est de favoriser aussi leur progrès matériel, il s'est occupé activement du développement du réseau des chemins de fer qui ont leurs têtes de ligne à Québec; notamment, et surtout, ceux du Lac Saint-Jean et du Grand Nord, dont il est membre des bureaux de direction.

En 1884, M. Tessier a épousé mademoiselle Françoise-Mathilde Barnard, fille de M. E. Barnard, avocat, C. R. de Montréal, Dans l'accomplissement des devoirs sociaux de sa nouvelle position, il aura le concours distingué et le dévouement de madame Tessier, l'un des ornements qui honorent le plus la société québécoise.

L.-G. Desjardins.



## MA NORMANDIE

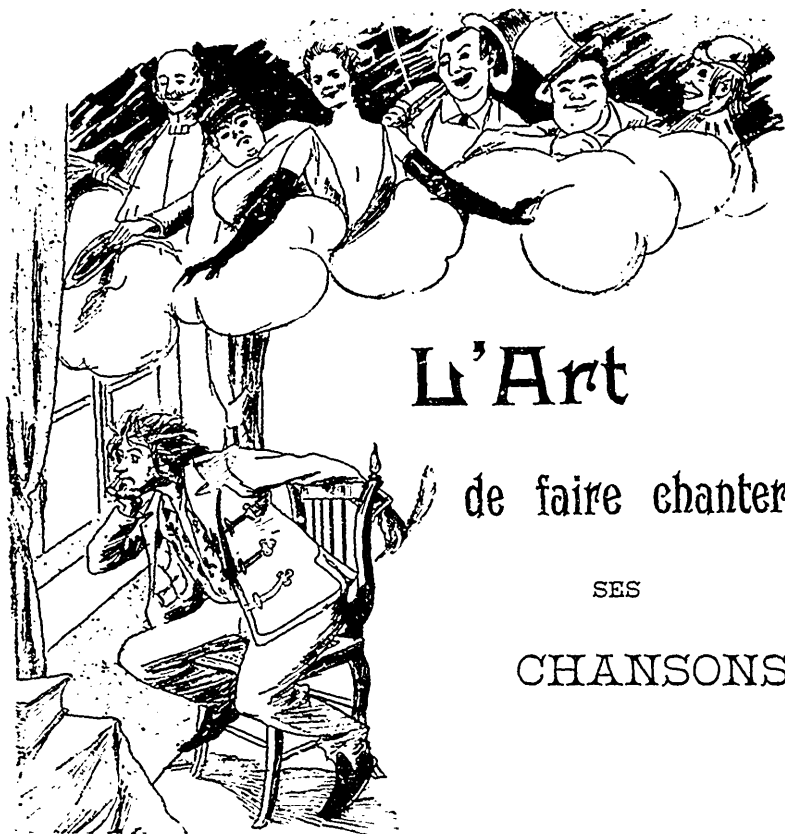
*Puis-je permettre enfin à ma muse enhardie  
De chanter dignement ta gloire, ô Normandie,  
Sans faiblir au milieu de mon vers triomphant?  
Puis-je, sans essayer une défaite amère,  
Offrir bien noblement à mon illustre Mère  
L'hommage de celui qui se sent son enfant?*

*Ainsi qu'un étranger hésitant dès la porte,  
J'éprouve au fond du cœur l'émotion si forte,  
Que l'audace et la peur me tiennent tour à tour;  
Et pourtant, je voudrais qu'un fier son de ma lyre,  
Mis au diapason d'un instant de délire,  
Vibrât jusqu'au pays auquel je dois le jour.*

*Le vent du soir s'étend sur les longues prairies,  
Et, dans les peupliers, ses notes attendries  
Vont troubler le lointain de doux frémissements.  
Au moulin, plus de bruit; l'eau dolente se joue  
Sur le flanc rebondi de l'immobile roue.*

*C'est l'heure où le poète a ses enchantements.  
A l'ombre des pommiers il te voit, Normandie,  
Le sein à demi nu, souriante, grandie,  
Ayant autour de toi comme un grand rayon d'or.  
Alors, le front pâli, l'âme presque pâmée,  
Les sens évanouis dans l'effluve embaumée,  
En tes bras, sous tes yeux, le Poète s'endort...*

Émile Asse.



# L'Art

de faire chanter

SES

CHANSONS

Quand on a pris dans sa jeunesse  
 Une dose chaque matin,  
 Du miel des abeilles de Grèce  
 Et du sel de l'esprit latin ;  
 Qu'on a fait sa philosophie,  
 Sa rhétorique et cætera,  
 Et qu'on a — l'on s'en glorifie —  
 Passé son baccalauréal ;  
 Quand on sait les faits et les preuves,  
 Bases de tous raisonnements ;  
 Qu'on connaît la source des fleuves  
 Et le nom des départements,  
 L'algèbre et l'histoire de France,  
 Et le progrès et sa raison,  
 On peut caresser l'espérance  
 De travailler dans la chanson  
 Et de dire : « Je m'en vais faire  
 « Un chef-d'œuvre au souffle vibrant.

« Où l'on retrouvera Voltaire,  
 « Un nouveau *bi du bout du banc*,  
 « Et les orgues de Barbarie,  
 « Et les chanteuses des concerts  
 « Le rediront à ma patrie  
 « Jusques à l'océan désert ;  
 « Et les enfants dans leurs prières  
 « Prononceront mon nom vainqueur,  
 « Et les petites ouvrières  
 « Auront mon portrait sur le cœur !... »  
 Professeurs qui formiez nos âmes,  
 Déformant nos corps affaiblis ;  
 Pâtés d'encre que nous léchâmes,  
 Fonds de culotte trépassés ;  
 Hannelons aux vols malhabiles,  
 Pensums contre qui l'on pesta,  
 Vous ne fîtes pas inutiles  
 Quand on atteint ce résultat !

Mais ça n'est pas tout ça ! — Faire un chef-d'œuvre n'est rien : le faire chanter, voilà la difficulté.

Défourchons donc Pégase et, reprenant la prose des affaires

et de M. Jourdain, donnons quelques conseils pratiques aux jeunes chansonniers.

Ah ! ce n'est pas une petite entreprise que d'oser aborder un artiste de café-concert, une de ces glorieuses idoles du public, et que de vouloir obtenir son concours.

Je ne vous dirai pas avec Homère de vous entourer le cœur d'un triple airain, parce que ça doit gêner la respiration ; mais n'oubliez pas que, dès l'abord, votre attitude respectueusement craintive doit montrer à l'artiste que vous le prizez à sa juste valeur.

Une grande soumission dans le regard, une pâleur émue sur le visage, un léger tremblement dans la voix, ne peuvent que le flatter ; s'il s'agit d'une femme, vous pouvez même aller jusqu'à feindre un éblouissement subit, tout naturel en présence de tant de gloire unie à tant de beauté : ça suffit quelquefois pour faire accepter votre chanson d'emblée.

Mais, si favorable que soit l'impression que vous produisiez d'abord, vous n'aurez pas, en général, partie gagnée pour cela. On ne prend pas la rampe du café-concert comme une rampe d'escalier. Il faut une diplomatie, une expérience, un tact, qui ne s'apprennent pas en un jour.

Pour amener l'artiste à écouter votre œuvre, à s'y intéresser, il faut connaître ses goûts, son caractère, ses manies ; savoir, en un mot, où frapper à coup sûr. — Des renseignements habilement recueillis auprès des garçons du café qu'*Il* fréquente, auprès des contrôleurs du concert où *Il* chante, auprès de *Sa* concierge, etc..., vous sont donc indispensables.

Ce n'est qu'une fois votre opinion faite que vous pourrez choisir, entre les moyens connus, celui qui vous semblera efficace en la circonstance.



L'un des procédés les plus usités est celui de la tournée de bocks.

Si l'artiste à qui vous désirez présenter votre requête est un homme, il y a de grandes chances pour qu'il fréquente un café, et, là, il vous sera facile de l'aborder et de briguer l'honneur de l'abreuver.

Les façons d'offrir varieront, évidemment, d'après le caractère de l'artiste. — Il en est que l'on peut aborder à la bonne franquette. — « Il fait soif, hein ! ma vieille branche ? Veux-tu que je t'offre un verre ? » — D'autres qui aiment les égards : « Cher Maître, daignerez-vous permettre à l'un de vos humbles admirateurs de vous supplier d'accepter quelque liquide bienfaisant aux cordes vocales ? »

Il y a enfin celui qui se méfie, le réfractaire, l'inaffable. Avec celui-là, n'hésitez pas à user de la ruse : asseyez-vous près de lui, par exemple en faisant semblant de lire le journal, et buvez son verre, comme par distraction. Il proteste ; vous vous excusez et vous commandez un autre verre ; il refuse ; vous insistez ; il se laisse fléchir, et le tour est joué. — Ou bien



encore vous passez en coup de vent devant sa table, et vous renversez le verre avec votre canne ou le pan de votre pardessus ; il proteste ; vous, etc., (voir plus haut).

Par exemple, ce moyen exige une grande adresse pour que le contenu du verre tombe à terre et non sur le pardessus de celui avec qui vous désirez lier connaissance. — Si l'amitié demande à être arrosée, tout est dans la manière, et celle-là n'est pas la bonne ; de plus, un paletot représente une somme beaucoup plus élevée qu'une consommation ordinaire. — Exercez-vous donc longuement chez vous auparavant, en faisant tenir le rôle de l'artiste à un ami complaisant — et revêtu d'un caoutchouc imperméable.

Une fois la tournée acceptée, renouvelez-la jusqu'à ce que la bienveillance de votre invité vous semble acquise : vous rencontrerez d'ailleurs moins de résistance de sa part, pour



les tournées suivantes, car il n'y a pour les artistes que le premier « Bois ! » qui coûte (et encore — puisque c'est vous qui payez !).

Quelques flatteries, mêlant habilement leur sucre à l'âcre saveur des amers et des absinthes, achèveront la conquête, et vous finirez bien par persuader à votre nouvel ami que votre chanson est la huitième merveille du monde.



Si aucun apéritif ne paraissait lui donner quelque goût



pour votre littérature, c'est que vous seriez tombé peut-être sur un bon vivant qui veut de plus solides marques d'estime.

Alors un excellent déjeuner me semble indiqué pour vaincre ses résistances. — Invitez-le donc — sans lui parler de votre chanson, naturellement, et en l'assurant que le seul plaisir de jouir

tout à votre aise de sa précieuse conversation vous donne l'audace de vouloir être son amphitryon. — Il ne comprendra peut-être pas ce dernier mot, mais il acceptera tout de même.

Demandez-lui aussi de vouloir bien vous indiquer son restaurant ordinaire : votre homme sera en effet plus à son aise chez un mastroquet familial — et peut-être familial — que dans un café des boulevards; — vous aussi d'ailleurs; car, pour l'amener à l'indulgence ou à l'enthousiasme, vous ne devrez négliger ni les vins généreux, ni les liqueurs fines, et la fin du déjeuner peut être d'une gaieté qui serait mal vue dans de grands établissements.

Surtout sachez choisir le moment propice pour lire votre chanson; s'il est dangereux d'en parler trop tôt, il est inutile d'en parler trop tard : non seulement vous pourriez éprouver des difficultés d'émission vocale et d'articulation, une incertitude de gestes, une paresse de mémoire qui vous empêcheraient de faire ressortir toutes les beautés de votre chef-d'œuvre; mais aussi vous risqueriez qu'un invincible sommeil en privé absolument votre auditeur — et ça vous forcerait à lui payer un second déjeuner.

Surveillez donc attentivement votre convive, et, quand vous le verrez relever, pénible, le store de sa paupière sur la fenêtre mal nettoyée de son regard, que sa bouche éprouvera des difficultés à rester hermétiquement close, et qu'il commencera à vous tutoyer, — c'est que le moment sera venu.



Quoiqu'un bon déjeuner réussisse en général à décider les récalcitrants, il en est avec lesquels ce moyen échoue : mais ceux-là ne méprisent le bock que pour le pot-de-vin, et la poire et le fromage que pour une part du gâteau.

Tâtez donc habilement le pouls de leur conscience, en disant d'un air négligent : « Cette chanson-là, j'aurais bien donné trois francs pour vous l'entendre chanter ! » Si l'artiste semble n'avoir pas entendu, vous pouvez reprendre votre phrase machiavélique au cours de la conversation, en augmentant le chiffre à chaque nouvelle édition, jusqu'à ce que l'artiste, qui est un brave homme, au fond, vous dise : « Ça vous ferait

donc tant de plaisir que ça?... Eh bien! donnez-la-moi, je la lirai. »

Aussitôt que vous l'aurez quitté, vous n'aurez plus qu'à vous précipiter dans un bureau de poste et à envoyer à l'artiste un mandat de la somme tacitement convenue. Il y a de grandes chances pour qu'il soit touché (l'artiste; — le mandat aussi, d'ailleurs); il y en a également quelques-unes pour qu'il chante votre chanson, — mais n'oubliez pas que l'homme est essentiellement ingrat.

Peut-être aussi l'artiste auquel vous vous êtes adressé ne se contente-t-il pas des jouissances de la richesse, et n'est-il pas moins sensible aux fumées de la gloire? Dans ce cas, les observations amicales qu'il vous fera sur votre chanson, sur la valeur des paroles, de la musique, suffiront à vous illuminer: n'hésitez pas alors, suppliez-le à genoux de retoucher votre œuvre et de vous faire l'honneur de la signer avec vous.

Il y introduira sans doute des bêtises, mais qu'est-ce que ça peut faire? Désormais votre collaborateur dira *ma chanson* et jamais *notre chanson*; son nom s'étalera sur la couverture en lettres énormes, tandis que le vôtre sera imperceptible — si même on ne l'y oublie pas... par hasard; — en un mot, sa délicatesse, soyez-en sûr, vous laissera toujours ignoré, et lui seul supportera le poids de la gloire, trop lourd à vos épaules novices.



Tous ces moyens ont-ils échoué il vous reste l'orgueil et la crainte.

L'orgueil? — Vous faites longuement parade de vos rela-

tions officielles, et vous laissez miroiter les palmes académiques aux yeux émerveillés de votre crédule alouette. En sachant exploiter adroitement son espoir et sa voracité, en le remettant de 1<sup>er</sup> janvier en 14 juillet, vous parviendrez même à vous faire chanter assez de chansons pour vous créer des titres sérieux à obtenir le ruban promis... pour vous-même. Et le jour où votre interprète lira votre nomination à l'*Officiel*, vous pouvez être assuré que cela lui fera joliment plaisir.

La crainte ? — Vous pouvez acheter des créances contre l'artiste, vous procurer des billets signés de son nom, et ne les renouveler chaque fois que moyennant la création d'une nouvelle chansonnette.

Si l'artiste n'a point de dettes, il ne vous reste plus qu'à l'attendre un soir, à la sortie du concert, avec quelques hommes masqués, mais dévoués, le saisir, le bâillonner, le transporter dans une maison isolée, et là, lui faire apprendre votre chanson sous la menace des revolvers; quand il la saura, vous lui ferez jurer de la créer le lendemain, en l'assurant que, s'il manque à son serment, vous saurez le retrouver.

Et, si votre victime ne meurt pas dans la nuit d'une fièvre cérébrale causée par la peur, il est bien rare qu'elle ne s'exécute pas à bref délai de crainte de l'être par vous.

\*  
\* \*

Il est certains moyens qui s'appliquent plus particulièrement aux artistes femmes.

D'abord, dans votre costume et vos manières, il est bon que vous flattiez les inspirations de l'âme de la divette.

Il en est beaucoup, par exemple, qui aiment les militaires : n'hésitez pas, dans ce cas, à vous parer des plumes du paon... talon rouge et de tout le fourniment d'un Saint-Cyrien, ou du casque étincelant d'un cuirassier.

Quelques-unes ont l'âme poétique et tendre : de longs cheveux de poète décadent et la pâleur d'une bougie suffiront à les subjuguier.

D'autres aiment les gars solides : le costume du bicycliste aux jarrets nerveux et nus, aux muscles saillant sous le maillot peut les charmer; mais, si vous n'êtes pas assez garni pour

le porter, prenez la blouse et la démarche d'un garçon boucher, et maquillez-vous solidement les joues : ça peut suffire pour l'illusion.

Une fois le costume trouvé, vous pourrez essayer de l'ob-  
session pour vous faire chanter. — Vous suivrez, par exemple,  
avec acharnement l'artiste étonnée. Elle ne pourra ni sortir  
de chez elle, ni ouvrir sa fenêtre pour prendre *l'air* (chose



indispensable à une chanteuse), ni arrêter un fiacre, ni entrer dans un magasin, sans vous rencontrer, vous et votre chanson, que vous lui tendrez d'un geste suppliant.

La première fois elle croira peut-être que vous distribuez des prospectus. Elle pourra vous prendre ensuite pour un sourd-muet qui essaye de

placer la méthode de ce beau langage où l'esprit au bout des ongles n'est plus un vain mot.

Elle s'imaginera aussi, sans doute, que vous êtes un fournisseur impayé, ou un garçon de banque présentant une traite impitoyable : le spectre des bancaux, comme disait Shakspeare.

Mais, lorsqu'elle devinera enfin la vérité, émue de tant

de persévérance, elle acceptera peut-être votre manuscrit avec un geste bienveillant.

N. B. — Cependant, bien s'enquérir, avant d'employer ce moyen, si l'artiste n'est pas affligée d'un mari prenant la



mouche ou la faisant au tir avec une égale facilité. Dans ce cas, chercher une autre méthode, car le

jaloux pourrait se méprendre sur le sens de votre obsession et se porter à de fâcheuses extrémités sur celles de votre personne.

Il y a aussi la surprise : mais il faut, pour employer ce moyen, une belle voix, un grand toupet, et une guitare.

Si vous possédez ces trois éléments, pénétrez, fût-ce à prix d'or, dans la cour de la maison qu'habite votre divine artiste, et chantez avec toute la grâce possible le chef-d'œuvre que vous lui destinez.

Aux premiers accords, elle ouvrira l'oreille; à la fin du premier couplet, elle ouvrira la fenêtre; à la fin du second.

elle ouvrira sa bourse pour vous en jeter le contenu ; — du moins c'est l'envoi que je vous souhaite, — car il pourrait se faire que l'artiste aimât à faire des farces et vous adressât des marques plus plaisantes de son enthousiasme. Elle peut avoir aussi l'habitude économique de ne faire aux pauvres que des aumônes de vieux linge ou de pain datant du siècle.



Mais ne vous froissez de rien, continuez à mettre toute votre âme dans l'interprétation de votre musique jusqu'à ce que la divette, frappée de ses beautés, dise à sa bonne : « C'est rudement bien, ce que chante cet imbécile dans la cour ; va donc lui demander le nom de l'auteur. »

Le tour est joué : vous remettez à la camériste votre manuscrit et une lettre dévoilant votre supercherie... et l'artiste enthousiasmée vous invite à déjeuner, apprend la chanson au dessert et la crée le soir même.

Si ça ne réussit pas, les sous que vous aurez récoltés et l'admiration des cuisinières de la maison adouciront toujours un peu l'amertume de l'échec.

\* \* \*

La suggestion est aussi un excellent moyen. — Pénétrez dans la loge de la chanteuse au moment où

elle se déshabille, ce qui la prépare tout naturellement à l'idée de dormir ; hypnotisez-la par la force de votre regard, ou en lisant vos œuvres complètes. Quand le sommeil est arrivé et que la malheureuse est entièrement sous votre domination, suggérez-lui l'impérieux désir d'apprendre votre chanson et

de la chanter sans retard; puis réveillez-la. Vous la verrez se précipiter à vos genoux et vous prier, avec des larmes dans la voix, de lui confier la création de votre œuvre; à moins qu'elle ne vous éclate de rire au nez... Dans ce cas, vous pouvez être sûr que le sommeil a été simulé et que l'on s'est moqué de vous.

\*  
\*  
\*

Il est des artistes chez qui la femme a conservé tous ses droits; pour arriver à leur cerveau, il est donc urgent de passer par leur cœur.

L'obligation est souvent dure, car la femme, à l'instar du gigot (si j'ose m'exprimer ainsi), est d'autant plus tendre que son âge est plus avancé et elle attache aux hommes un prix proportionné à l'effort qu'ils coûtent.

Mais le moyen est d'autant plus infailible que la femme à qui vous vous adressez a dû le voir employer moins souvent : feignez donc héroïquement d'être épris des charmes



de la dame, soit qu'on puisse la ranger parmi ces énormes paquets qui roulent et n'amassent pas douces déclarations, soit que le regard s'écorche aux angles des os saillant sous la peau. — Mais peu importe! Que voulez-vous? A la guère comme à la guerre!

Estimez-vous heureux encore, si vous n'êtes pas obligé d'aller plus loin qu'un simple madrigal, pour fléchir le cœur



de l'artiste, et si vous n'êtes pas forcé d'employer, pour être chanté, le moyen suprême, c'est-à-dire le mariage.

Sans doute, quand vous serez le mari de l'étoile, elle n'aura plus rien à vous refuser, pas même une création ; mais songez que la chanson s'envole, tandis que la femme reste.

Si vous reculez devant ce sacrifice suprême, vous avez encore une ressource : prenez un vieux paletot et un chapeau à vous que vous déposez au bord d'une rivière, rapide mais



fréquentée, après avoir mis dans la poche du premier ou dans la bordure du second une lettre émue et triste à l'adresse de l'artiste inflexible : « Mourir si jeune et n'avoir » pas même été chanté par vous... Ayez quelque pitié pour » mon malheur, créez au moins *le Tuyau acoustique*, la der- » nière œuvre que je vous ai remise. C'est un défunt qui » vous en prie, à genoux ! — Oh ! chantez-la, dites ? Ça vous » portera bonheur ! Du haut des cieux, ma demeure der- » nière, je vous applaudirai ! » Etc..., etc... Puis, allez bien tranquillement passer trois jours à la campagne, de façon à laisser aux journaux le temps de faire, de votre jeune talent,

un éloge dithyrambique. La divette, poussée par l'opinion publique, chantera chaque soir votre œuvre au milieu des applaudissements frénétiques; — votre portrait se vendra comme des pommes frites, et vous n'aurez plus qu'à venir recueillir, quand il vous plaira, le fruit de votre ruse.

Mais prenez des ménagements; ne vous présentez pas brusquement à l'artiste qui vous pleure, car votre brusque apparition pourrait, en la frappant, amener un dénouement tragique, — et l'on ne doit jamais frapper une femme, même avec une peur.

Xanrof.



### Le Mendiant.

*J'ai, d'un cœur simple, enfant, mendié les années,  
Pour voir courir les eaux et fleurir les buissons.  
Jeune homme, j'ai bientôt, sous d'étranges frissons,  
Mendié des amours, hélas vite fanées!*

*J'ai mendié la gloire, et mes œuvres, glanées  
Dans le champ de la foi, sont de vaines leçons.  
J'ai mendié les biens, et toutes mes moissons  
Ont été par l'envie ou la haine vannées!*

*J'ai mendié la joie, ainsi que fait chacun,  
L'amitié douce au cœur comme un divin parfum,  
Le prix qu'à l'ouvrier le maître juste accorde.*

*Ai-je donc demandé quelque funeste don,  
Que je n'ai rien reçu?... Faites miséricorde,  
O mon Dieu! je mendie aujourd'hui le pardon!*

Québec, décembre 1897.

Pamphile Le May.



### CANADA

**La République de 1848**, par Godfroy Langlois. (Montréal). — Voici un petit opuscule qui témoigne de connaissances historiques et est écrit dans une langue pure. La tournure et l'esprit de la brochure sont bons. Peut-être eût-on souhaité que M. Langlois s'étendit davantage sur l'insurrection de Juin, principal événement qui se passa sous le Gouvernement provisoire et fit de Cavaignac un dictateur. Louis Blanc avait établi au Luxembourg une commission ouvrière, chargée d'étudier les moyens de procurer du travail aux ouvriers de Paris. Cette tentative d'organisation du travail par l'État déplut à la fraction modérée du Gouvernement qui, par l'organe de Marie, demanda la création des *ateliers nationaux*. En un mois, cent mille ouvriers furent embrigadés et la dépense fut de sept millions de francs. Le Gouvernement voulut faire un emprunt. Les banques se fermèrent aux républicains. Ce fut la fin des ateliers nationaux. Mais ces cent mille hommes jetés sur le pavé que feraient-ils? C'est alors que les bonapartistes travaillèrent ce peuple affamé, tandis que les tribuns populaires, agissant avec sincérité, eux, le poussèrent à la révolte.

Elle fut terrible, mais la répression fut plus sanglante encore. Cavaignac se rendit coupable d'actes arbitraires. Le même Marie, qui avait voulu contre-balancer l'influence de la Commission du Travail par la création des ateliers nationaux, devenu ministre de la Justice dans le gouvernement du dictateur, fit rétablir le cautionnement pour les journaux. Le *Peuple constituant*, de Lamennais, cessa de paraître. « Il faut aujourd'hui de l'or pour jouir du droit de parler, écrit Lamennais, silence aux pauvres. » La France s'acheminait vers l'Empire.

La brochure de M. Langlois est traversée d'un beau souffle démocratique. Peut-on lui reprocher une admiration un peu excessive pour certains hommes de la seconde République et son presque oubli de quelques autres, comme Ledru-Rollin, le père du suffrage universel? Il y a un réel souci de la vérité dans cette petite œuvre pourtant, et un tel attachement à la France républicaine, chez son auteur, qu'on ne saurait trop être reconnaissant à M. Langlois d'avoir parlé un peu des Français d'hier à nos compatriotes du Canada.

**Variétés canadiennes**, par Wilfrid Larose (Montréal). — Il y a beaucoup d'esprit dans ce livre et parfois une ironie qui flagelle comme des satires de Juvénal. C'est là l'œuvre d'un penseur, plus soucieux de l'idée

que de la forme, dont la philosophie est réconfortante et qui a l'âme simple des beaux caractères. Ici pas de préjugés, pas de trace de cette pression des coutumes auxquelles on obéit, on ne sait pourquoi; pas de crainte qui atrophie la volonté de produire quelque chose de vraiment soi. Mais la saine et noble hardiesse d'un homme qui croit ce qu'il dit *et qui veut le dire.*

Nous ne pouvons résister au désir de reproduire ici la belle page que M. Wilfrid Larose consacre à la France.

« Non, malgré tous les pavots qu'il a dû subir, notre naturel n'est pas encore endormi. A la moindre lueur des choses de France, il s'émeut, il s'allume rapide comme l'éther qui rencontre une flamme en sortant de prison, il éclate et nous pousse vers notre mère commune. Soit dit sans préjudice à l'éternité de notre petit ménage hybride avec madame Albion.

A ça, par exemple, *c'est nous pas toucher jamais, jamais.* Défendu!... d'abord par l'Angleterre; ensuite par le bon Dieu.

C'est, du moins, ce qu'on cherche à nous faire accroire.

Bien, mais!... Qu'est-ce qu'on n'a pas cherché à nous faire accroire?... Or, en raisonnant comme si on le croyait, c'est-à-dire comme un Canadien qui veut éviter de se faire du tort, on arrive tout de suite à conclure selon le rythme auquel nos oreilles furent accoutumées dès l'enfance, qu'en effet, nous sommes le peuple... si jeune... et déjà... le plus libre... le plus prospère... le plus heureux du monde. Enfin, nous sommes tellement au-dessus de nos affaires, que nous n'avons même plus besoin de nous occuper de nous-mêmes. A raison de tant, l'Angleterre se charge de tout. C'est convenu à jamais.

Qu'en certains quartiers, de plus en plus restreints, l'on renonce à l'âpre satisfaction de bayer à tort et à travers sur la République française et on en aura peut-être gagné un autre point.

Qu'importe qu'en France l'église et l'école ne servent plus de marche-pied au trône? Qu'importe que le dernier rejeton d'une famille habituée par la bonasserie publique, à considérer tout le pays comme sa chose, ne soit pas jugé digne de manger à la *gamelle* du soldat, ni de porter les armes pour le salut du pays? Qu'importe qu'on ait rendu les séminaristes participants de cet honneur qu'on refuse à un descendant des rois?... Qu'importe que la France entière ne se rallie pas à l'ingénieuse idée de fêter sans aucun à-propos et pour la première fois après quatorze cents ans l'anniversaire du jour où Clovis accepta le baptême parce qu'il avait gagné au jeu? Qu'importe que les rois ne puissent plus ni s'amuser, ni s'enrichir, aux dépens de ce bon peuple? Qu'importe qu'on ait substitué le droit de suffrage au droit d'hérédité, la liberté des petits à la licence des grands, la Roquette à la Bastille, un président qui dit : l'Etat c'est le peuple, à un monarque qui pouvait dire : l'Etat c'est moi?

Ne faut-il pas plutôt se réjouir qu'être scandalisé d'un changement d'idées, d'un regain de démocratie, d'une reconstitution sociale bénie et consacrée par Léon XIII lui-même? Que les loyaux fassent donc comme lui... Est-il rien de plus sage?

On le sait bien, ne fût-ce que sous le rapport matériel, tout n'est pas parfait en France; mais enfin la France est encore le pays le plus riche.

son peuple, le plus attaché, le plus économe, le plus sobre, le plus rangé; son armée la plus brillante de l'Europe : les soixante-dix mille soldats évoluant naguère devant le Tsar dans la plaine de Chalons, ne semblaient pas faits pour donner trop mauvaise opinion de l'armée française.

Depuis qu'elle a adopté la sage politique de s'occuper de ses affaires, la France gagne des colonies au lieu d'en perdre, et à mesure qu'elle refuse son aide aux autres peuples, au lieu de la prodiguer comme autrefois, elle grandit dans leur estime.

..... Des grandes leçons du passé, qu'elle recueille chaque jour pour l'avenir le meilleur profit possible : c'est le vœu des Canadiens-français, heureux de saluer dans leur vieille mère patrie le centre de pèlerinage des nations avides de lumière, le sanctuaire attitré des arts, des sciences, des belles choses qui aiment s'épanouir au soleil de l'intelligence, de la justice, de la paix et de la liberté. »

Terminons en disant que les *Variétés canadiennes* sont présentées au public par M. Louis Fréchette, en quelques pages comme le maître sait en écrire.

## FRANCE

L'éditeur Stock vient de mettre en vente un nouveau volume de Georges Darien intitulé *Le Voleur*. Nous n'aimons guère cette intrigue, intéressante quelquefois, bien écrite, mais qui fait un révolté d'un homme dont les intérêts ont été lésés. Nous avons mieux accueilli jadis, *Biribi*, où le même auteur fustigeait de main de maître les brutes galonnées de l'armée d'Afrique, aux *Batt d'Aff*.

Sous ce singulier titre : *Soupes*, tout de suite expliqué par l'épigraphe qui l'accompagne : « Les philanthropes distribuent des soupes; j'en trempe », l'auteur de *Sous-Offs* et des *Emmurés*, M. Lucien Descaves, fait paraître à la même librairie une suite d'éloquentes et vigoureuses satires flétrissant et ridiculisant, tour à tour, les manifestations de l'assistance officielle et de la philanthropie professionnelle, considérées comme des piqûres de morphine ou d'éther, avec lesquelles on calme, on amuse et l'on prolonge les malades, au lieu de les guérir.

L'auteur a quelquefois raison. Nous connaissons des gens qui vivent paisiblement des rentes que leur verse depuis dix ans l'Assistance publique tandis que d'autres meurent de faim pour la simple raison qu'ils ne sont pas inscrits sur les registres de la grande ad-mi-nis-tra-tion, — et nul n'ignore que de hauts et charitables personnages font accompagner d'un roulement de tambour dans la presse leurs distributions d'aumônes et qu'après... leur porte est close! Les Pères de l'Eglise avaient une tout autre façon d'être chrétiens...

Quant au livre même, nous n'avons pas à en discuter ici les mérites. Tout le monde connaît ce jeune auteur qu'un vigoureux plaidoyer contre le militarisme a rendu célèbre.

L'Argus.

## ANNIVERSAIRES DE VICTOIRES

Il y a quelques années, trois jeunes étudiants en droit de Montréal, fatigués sans doute de voir Nelson, du haut de sa colonne, tourner le dos à « l'humide élément », formèrent le projet de le descendre, probablement dans l'intention de lui faire faire demi-tour à droite<sup>1</sup>.

Malheureusement, l'idée de ces jeunes gens fut mal interprétée et comme, on trouva sur l'un d'eux une cartouche de pseudo-dynamite, quand ils furent arrêtés au moment où ils allaient commencer leur petite opération, ils durent subir un procès qui se termina par une amende et une remontrance.

L'affaire, après avoir fait grand bruit, se perdit dans les brumes du temps et personne ne s'occupait plus de Nelson, quand, il y a deux mois, les Canadiens, passant sur la place Jacques-Cartier, le matin du 92<sup>e</sup> anniversaire de la bataille de Trafalgar, furent très étonnés de voir le piédestal de ladite colonne décoré de drapeaux anglais... et français!

C'était la Société historique de Montréal qui avait eu cette abracadabrante idée.

1. La statue de Nelson érigée place Jacques-Cartier, à Montréal, est placée de telle manière que l'amiral tourne le dos au Saint-Laurent, qui coule à 100 mètres de là.

La *Presse* fit bien quelques remarques très justes, mais l'incident produisit moins d'émotion qu'on aurait été en droit de le supposer et le drapeau tricolore passa la journée à côté de l'*Union Jack*, fort étonné de la présence de son illustre voisin.

Et cependant, si les Canadiens-français voulaient célébrer de glorieux anniversaires et rappeler aux Canadiens anglais que les armes françaises se sont souvent illustrées, ils n'auraient pas besoin de recourir à une gloire essentiellement anglaise comme Nelson, qui jamais ne s'est battu au Canada.

Si les Canadiens-français se mettaient, un beau jour, en tête de célébrer les anniversaires des victoires qu'ont remportées leurs aïeux, on chômerait souvent en Nouvelle-France.

La carrière de Le Moyne d'Iberville suffirait à elle seule pour donner lieu à des fêtes sans nombre. Ce marin, gloire du Canada, notre Jean-Bart, n'a cependant ni statue, ni monument dans les deux Frances. Ce brave, qui, toute sa vie, courut sus à l'Anglais, le battit si souvent, lui enleva tant de vaisseaux, tant de forts et tant d'hommes, ce grand capitaine n'a pas encore d'histoire et, à celui qui fit couler tant de sang ennemi, on refuse un peu de bronze et c'est à peine si on lui a consacré quelques gouttes d'encre.

Son nom ne figure même pas dans Larousse.

Ce fut pourtant un rude compagnon que ce d'Iberville et les Anglais du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècles ont senti plus d'une fois le poids de sa main de fer.

Aussi terrible à terre que sur le pont de son navire, le chevalier d'Iberville fit surtout une campagne qui suffirait à elle seule à immortaliser son nom.

L'ordre lui avait été donné d'aller prendre les postes anglais de la baie d'Hudson, mais comme on était en hiver, on ne pouvait songer à s'y rendre par mer et, y aller par terre semblait presque impossible. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte et de connaître le climat du Canada pour s'en convaincre.

Iberville décida cependant que l'on s'enfoncerait dans la forêt et qu'on arriverait quand même.

Parti de Montréal en mars 1686, il arriva à la baie d'Hudson le 18 juin. Trois mois de marche et de fatigues incroyables,

au milieu de dangers de toute sorte, luttant contre le froid et la faim!

Le petit corps d'expédition se composait de soixante-dix Canadiens commandés par d'Iberville et de trente soldats sous les ordres de M. de Froyes.

Tombant comme la foudre sur les Anglais qui ne pouvaient s'attendre à un acte d'audace aussi prodigieux, cette poignée d'hommes s'empara des forts Monsonis, Rupert et Sainte-Anne. (Ce dernier fort était armé de quarante-trois pièces de canon).

Pendant que M. de Froyes, dit Garneau, donnait l'assaut au fort Rupert, d'Iberville et son frère, Maricourt, avec neuf hommes montés sur deux canots d'écorce attaquaient un bâtiment de guerre sous la place et le prenaient à l'abordage. Le gouverneur de la baie d'Hudson fut du nombre des prisonniers.

C'est cette campagne sans précédent que notre poète national, Louis Fréchette, a choisie comme sujet d'un des chapitres de son ouvrage, *la Légende d'un peuple*, dont chaque page est un foyer d'esflaves patriotiques.

Lisons-la ensemble :

### A la baie d'Hudson.

C'est l'hiver. L'âpre hiver, et la tempête embouche  
Des grands froids boréaux la trompette farouche.  
Dans la rafale, au loin, la neige à flots pressés  
Roule sur le désert ses tourbillons glacés,  
Tandis que la tourmente ébranle en ses colères  
Les vieux chênes rugueux et les pins séculaires.  
L'horrible giboulée aveugle; le froid mord;  
La nuit s'approche aussi — la sombre nuit du Nord  
Apportant son surcroît de mornes épouvantes.  
Et pourtant, à travers les spirales mouvantes  
Que l'ouragan soulève en bords désordonnés,  
Luttant contre la grêle et les vents déchainés  
Ces voyageurs, là-bas, affrontent la bourrasque.  
L'ombre les enveloppe et le brouillard les masque.  
Qui sont-ils? où vont-ils? sous ce ciel périlleux.  
Qui peut narguer ainsi les éléments fougueux?

Ce sont de fiers enfants de la Nouvelle-France.  
Sans songer aux périls, sans compter la souffrance,  
Ils vont traçant toujours leur immortel sillon,  
Au pôle, s'il le faut, planter leur pavillon!



Au mépris des traités, la hautaine Angleterre  
 Contre la France armant sa haine héréditaire,  
 Sur les côtes d'Hudson, — dangers toujours croissants,  
 Avait braqué vers nous ses canons menaçants.  
 Il fallait étouffer les oursons au repaire;  
 Et d'Iberville, un fort que rien ne désespère,  
 Avec cent compagnons armés jusques aux dents,  
 Malgré la saison rude et ses grands froids mordants,  
 A travers des milliers d'obstacles fantastiques,  
 Avait pris le chemin des régions arctiques...  
 Pour reprendre à l'Anglais ces postes importants,  
 Il fallait prévenir les secours du printemps.

Et c'est ce groupe fier, avec son chef en tête,  
 Qu'on voit marcher ainsi le front dans la tempête.

Sans un sentier battu, sans guides, sans jalons,  
 Ils franchissent les monts, les ravins, les vallons.  
 Précipice ou torrent, forêt ou fondrière,  
 Rien ne peut entraver leur course aventurière;  
 Les canots sur l'épaule et les raquettes aux pieds,  
 Ces fiers coureurs des bois, ces chasseurs, ces troupiers  
 Traînant munitions, bagages, armes et vivres,  
 Courbés sous la courroie et tout couverts de givres,  
 Semblaient, dans les brouillards de ce ciel nébuleux,  
 Les fantômes errants d'un monde fabuleux.  
 Les semaines, les mois s'écoulent : les débâcles  
 A l'expédition offrent d'autres obstacles.  
 Les rayons du soleil, de plus en plus troublants,  
 Ont sur le sol neigeux des reflets aveuglants;  
 Puis le verglas fangeux que le printemps fait fondre  
 Change en marais glacé la route qui s'effondre...  
 Cela n'est rien : pliés sous les fardeaux trop lourds,  
 Dans l'eau jusqu'à mi-jambe, on avance toujours.

Une rivière est là de banquises couverte;  
 Vite, canots à flot, la rame aux poings. Alerte!  
 Quelquefois il leur faut descendre en pagayant  
 Quelque effrayant rapide au remous tournoyant;  
 Nul ne recule; un jour, dans un torrent qui gronde  
 D'Iberville lui-même est englouti sous l'onde;  
 Il s'échappe, mais deux des braves sont noyés...

Plus tard, quand le héros rentra dans ses foyers,  
 Il avait arraché trois forts à l'Angleterre,  
 Conquis toute une zone, et sur mer et sur terre,  
 Humilié vingt fois nos rivaux confondus...  
 Ce sont ces hommes-là qu'un monarque a vendus!

Plus tard, il revit les mêmes rivages et ses navires tracèrent de nombreux sillons dans les flots de la baie d'Hudson qu'il rougit de sang anglais plus d'une fois.

En 1697, seul contre trois gros navires de guerre, il s'élança sur eux, en coula deux et força l'autre à amener son pavillon.

. . . . .

Si les Canadiens-français voulaient célébrer les anniversaires des victoires qu'ont remportées leurs aïeux, on chômerait souvent en Nouvelle-France.

La liste en serait si longue qu'elle prendrait trop de place dans un simple article comme celui-ci et, comme mon but n'est que de protester contre la manie des Anglais de nous donner tous les ans des coups d'épingle à propos de Nelson, il est bon de leur rappeler parfois qu'ils ont reçu de rudes coups de sabre dans notre Canada *cédé et non conquis*.

Si nous voulions célébrer l'anniversaire de la bataille de Carillon, ne pourrions-nous pas le faire avec raison?

Le 8 juillet 1758, Montcalm, à la tête de trois mille six cents soldats, arriva à Carillon, sur les bords du lac Saint-Sacrement, et, après six heures de lutte, y battit quinze mille hommes commandés par le général Abercromby. Les Anglais eurent près de cinq mille tués.

Le soir de la bataille, Montcalm victorieux écrivait à Doreil, son ami : « L'armée, la trop petite armée du roi, vient de battre ses ennemis. Quelle journée pour la France! Si j'avais eu deux cents sauvages pour servir de tête à un détachement d'élite, dont j'aurais confié le commandement au chevalier de Lévis, il n'en serait pas échappé beaucoup dans leur fuite. Ah! quelles troupes, mon cher Doreil, que les nôtres! Je n'en ai jamais vu de pareilles! » Et le lendemain il écrivait à M. de Vaudreuil : « Je n'ai eu que la gloire de me trouver le général de troupes aussi valeureuses... Le succès de l'affaire est dû à la valeur incroyable de l'officier et du soldat. »

Et si les Français de France le voulaient, ne pourraient-ils pas célébrer l'anniversaire de la bataille d'Hasting, car ils étaient bien des fils de vaillantes Françaises ces hardis Normands qui conquièrent l'Angleterre en clamant des chants de guerre français!

Je pourrais continuer, mais à quoi bon? Ceux qui ont lu plus que l'histoire d'Angleterre savent à quoi s'en tenir et aucun d'eux ne s'exposerait à se faire remettre à sa place, ainsi qu'il arriva, au commencement de ce dernier automne, à l'un des fils de John Bull.

Un Américain de Boston visitait la citadelle de Québec accompagné, selon l'usage, d'un artilleur cicerone qui lui donnait des renseignements, parfois exacts, sur les choses vues.

Arrivé près d'un canon installé à part, sur une plate-forme spéciale, l'artilleur s'arrêta et dit en se rengorgeant :

— Nous l'avons enlevé aux Américains en...

La botte était directe, mais le Bostonnais, prêt à la parade, riposta en bon Yankee :

— Mon ami, si jamais le hasard vous amène à Boston, n'oubliez pas de venir me demander à déjeuner et, après le dessert, je vous montrerai un pays habité aujourd'hui par soixante-quinze millions de citoyens libres, que les Américains ont enlevé à l'Angleterre. Quant à ce joujou, gardez-le précieusement, car nous n'en avons plus à donner aux enfants de John Bull.

Léon Ledieu.



### *Les deux Potiches*

*Monsieur, madame, le chat sont au salon.*

*Le chat bondit du haut d'un guéridon*

*Et, maladroit, à sa suite il entraîne*

*Deux potiches en porcelaine.*

*— Ah! dit Madame éplorée, ah! malheur!*

*Vois! une potiche est brisée!*

*— Oh! dit Monsieur, tout joyeux, quel bonheur!*

*Vois donc! l'autre n'est pas cassée,...*

*Monsieur fut sage, en vérité :*

*Il faut tout voir du bon côté.*

Henry Macqueron.

## Une cause célèbre

### LE PROCÈS DU CAPITAINE DREYFUS

Un grand débat passionne actuellement l'opinion publique en France, et l'on peut dire dans le monde entier. On sait les faits : un officier français, détaché au Ministère de la Guerre, le capitaine Dreyfus, a été condamné, il y a trois ans, à la dégradation militaire et à la détention perpétuelle pour crime de haute trahison. On accusait cet officier d'avoir livré à une puissance étrangère des documents intéressant la défense du territoire français. Depuis, un écrivain d'un beau tempérament et d'une correction littéraire parfaite, M. Bernard Lazare, a entrepris l'œuvre délicate de démontrer l'innocence du condamné. Il s'y dévoue très honnêtement et très énergiquement, avec un courage qu'il faut bien lui reconnaître, malgré l'âpreté d'une polémique que ce débat a rendue discourttoise et même injurieuse. Aujourd'hui, M. Scheurer-Kestner, vice-président du Sénat, convaincu lui aussi, a donné son haut appui à l'œuvre de l'écrivain.

Nous n'avons pas à nous immiscer ici dans un débat qu'une sentence de justice seule peut clore ; mais nous ne pouvons demeurer étrangers à cet événement qui appartient à l'histoire contemporaine. Aussi donnons-nous simplement la parole à M. Bernard Lazare qui s'est fait l'apôtre de cette cause célèbre.

En 1894, — si nous en croyons la déposition d'un homme qui figure comme témoin à charge au procès du capitaine Dreyfus et dont le témoignage fut considéré comme décisif, le commandant Henry, attaché au bureau des renseignements de la Guerre, — des documents et des notes intéressant la défense nationale étaient dérobés au Ministère et livrés à des puissances étrangères. Ce fait n'était pas anormal et, pour s'en rendre compte, il suffit d'étudier les procédés de l'espionnage international, nécessité et corollaire du militarisme.

Pourquoi cependant provoqua-t-il, à ce moment précis, une émotion plus vive? Parce qu'on savait que la trahison était due à un officier. Comment le savait-on? Parce que, selon la déposition du commandant Henry, une personne honorable l'avait affirmé. Quelle était cette personne honorable? Personne ne l'a jamais su, on a refusé de la nommer, de la faire comparaître et témoigner, de telle sorte que la première base de l'accusation est l'affirmation d'un homme resté inconnu, et dont les assertions n'ont jamais pu être contrôlées. Le conseil de guerre n'eût-il pas dû récuser un tel témoignage, témoignage suspect et louche à cause du mystère dont il était entouré et de l'impossibilité d'en connaître la valeur, puisqu'on ignorait celui qui le portait? Comment accepta-t-il donc de former son jugement sur l'équivoque et obscure déclaration d'un homme parlant au nom d'un tiers qu'il ne pouvait citer?

Quoi qu'il en soit, à la suite des indications de cet X mystérieux, une surveillance sévère fut, dit-on, établie dans les bureaux du Ministère; tous les officiers de l'état-major furent suivis de près. On ne découvrit rien, jusqu'au jour où le colonel Sandherr, chef de la section de statistique, eut remis au ministre de la Guerre, général Mercier, une lettre non signée, bordereau d'envoi d'un dossier. Les écritures des officiers attachés aux bureaux furent alors examinées; on les compara avec celle du bordereau, et, comme on n'arrivait à aucun résultat, on fit appel à M. le commandant Du Paty de Clam, qui avait, paraît-il, des connaissances graphologiques. Le commandant Du Paty de Clam ayant, après examen, affirmé que l'écriture de la lettre était semblable à celle du capitaine Dreyfus, le bordereau fut soumis successivement à deux experts, M. Gobert, expert de la Banque de France, et M. Bertillon, commissaire de police, chef du service de l'identité judiciaire. *M. Gobert, après étude des écritures, déclara que la lettre incriminée pouvait être d'une personne autre que la personne soupçonnée. M. Bertillon déclara que la même personne avait écrit toutes les pièces qui lui avaient été communiquées.* Nous reviendrons plus tard sur ces expertises et sur les experts eux-mêmes. Pour le moment, nous nous bornerons à constater que l'accusation possédait comme seule pièce à

conviction une missive que le capitaine Dreyfus était accusé d'avoir écrite.

En possession de ces deux rapports *contradictoires*, le ministre de la Guerre ordonna l'arrestation du capitaine Dreyfus. Sans hésitation, le général Mercier faisait emprisonner un homme sur l'opinion d'un expert en écritures. La conduite passée du capitaine Dreyfus permettait-elle d'agir ainsi? Avait-on réuni contre lui des charges telles que l'expertise de M. Bertillon en fût simplement une confirmation? Non. Rien dans la vie du capitaine Dreyfus n'autorisait l'ombre même du soupçon. D'une honorable famille alsacienne de Mulhouse<sup>1</sup>, il était entré, à dix-huit ans, à l'École polytechnique, avait été un des plus brillants élèves de l'École de guerre, et ses ennemis n'ont jamais pu le représenter autrement que comme un officier actif et ambitieux.

Il n'était pas besogneux, mais riche. Il était marié, père de deux enfants, et l'accusation elle-même a établi que son existence était la plus régulière des existences. Jamais elle n'a pu prétendre qu'il ait eu des relations suspectes, une correspondance anormale, des habitudes de vie mystérieuses. Le jour où on l'a arrêté, rien ne pouvait le faire soupçonner : il a suffi de l'attestation d'un aliéné de la graphologie pour jeter dans un cachot quelqu'un dont l'honorabilité, la probité étaient inattaquables.

Le 15 octobre 1894, le capitaine Dreyfus, convoqué au Ministère de la Guerre, fut mis en état d'arrestation par M. Cochefert, chef de la Sûreté, et par le commandant Henry, attaché au bureau des renseignements du Ministère. Cette arrestation avait été précédée d'une comédie mélodramatique imaginée par le commandant Du Paty de Clam. Elle avait consisté à dicter au capitaine Dreyfus une lettre contenant quelques-unes des phrases renfermées dans le bordereau qu'on l'accusait d'avoir écrit. M. Du Paty de Clam, fin psychologue, prétendit avoir remarqué un certain trouble chez le

1. Contrairement aux assertions de certains journaux, la famille du capitaine Dreyfus est française. Le capitaine a trois frères et trois sœurs. Son frère aîné, M. J. Dreyfus, a quitté l'Alsace et s'est établi à Belfort pour permettre à ses enfants de rester Français. Les deux autres, MM. L. et M. Dreyfus, ont tous deux fait leur service dans l'armée française. Les trois sœurs du capitaine ont épousé des Français et habitent la France.

capitaine Dreyfus; sa main, affirma-t-il, tremblait en écrivant.

Ce trouble n'exista jamais que dans l'imagination de M. Du Paty de Clam, car la lettre écrite par le capitaine Dreyfus, sous la dictée du commandant, est écrite d'une main ferme, sans l'ombre d'une hésitation ni d'un tremblement. Il a été dit que, dans son émotion profonde, le capitaine Dreyfus avait écrasé sa plume, éclaboussant d'encre la feuille. Le papier n'en porte pas de traces, et dans ces quelques lignes si claires, le dernier mot est écrit aussi nettement, d'un élan aussi droit que le premier.

Cependant, on n'a pas craint de dire que cette agitation insolite manifestée par le capitaine Dreyfus avait décidé de son arrestation. Il suffit, pour répondre à une assertion pareille, de rappeler que la scène dont je viens de parler eut lieu le 15 octobre, tandis que le mandat d'arrêt est daté du 14 octobre, alors que l'accusation n'avait pas d'autre élément que l'affirmation d'un expert en écritures. Quel est le magistrat qui eût fait jeter en prison quelqu'un sur un tel témoignage, et quelle conception faut-il avoir de la justice pour inculper celui contre lequel se lève un seul homme, de compétence douteuse et de qualité telle qu'il eût dû être récusé? On m'a reproché de ne point assez vénérer l'armée, et je suis obligé de supposer que ceux qui m'ont adressé ce reproche ont pour tout militaire un respect profond. Est-ce en vertu de ce respect qu'ils acceptent si facilement qu'on ait pu saisir un officier et le livrer à l'opprobre de tous sur la foi d'un policier?

Arrêté, le capitaine Dreyfus fut conduit à la prison militaire du Cherche-Midi. Dès qu'il fut écroué, on perquisitionna à son domicile. La perquisition ne donna aucun résultat. Tout fut examiné cependant, la correspondance du capitaine, ses livres de dépenses ménagères. On ne trouva rien.

Le capitaine n'était à ce moment qu'un prévenu. Le commandant Du Paty de Clam était, par délégation du Ministère de la Guerre, commis officier de police judiciaire et chargé de l'instruction. Pendant dix-sept jours, le capitaine fut mis au secret, et il fut défendu à sa femme d'informer de son arrestation ses parents même les plus proches. Pendant dix-sept jours, il ignora l'accusation qui pesait sur lui, ce qui

entre dans les procédés coutumiers de l'instruction. Que fut-elle en la circonstance? Elle consista uniquement à interroger, sur les points les plus divers, le capitaine Dreyfus et sa femme. Aucun témoignage ne fut entendu. Quant à l'enquête, elle fut confiée à des agents qui élaborèrent des rapports à ce point mensongers qu'aucune de leurs indications ne put être retenue par le ministère public.

L'homme qui dirigea cette instruction, M. Du Paty de Clam, mérite de prendre place à côté des Laffemas et des Loubardemont. Il avait de la justice une conception inquisitoriale qu'il appliqua indifféremment au malheureux qui lui était livré et à madame Dreyfus elle-même; il se montra le plus habile et le plus félin des tourmenteurs et se soucia toujours moins de rechercher la vérité et la lumière que de manifester sa passion et son instinctive haine. M. André Castelin, député de l'Aisne, tout en demandant qu'on me livrât à des juges, a déclaré que pas « un Français n'avait le droit de parler d'un officier de notre armée » comme je l'avais fait. Faut-il donc excuser chez un homme, parce qu'il est revêtu d'un uniforme ce que l'on réprouverait chez tout citoyen, chez tout magistrat? Comment jugerait-on celui qui tourmenterait une femme espérant lui arracher l'aveu de la culpabilité de son mari? Comment jugerait-on celui qui, l'insulte aux lèvres, ne reculerait devant aucune torture morale pour faire avouer à un homme le crime dont il est accusé? On le jugerait comme j'ai jugé M. le commandant Du Paty de Clam. On dirait de lui qu'il a oublié tout devoir d'humanité, de pitié et de justice. Je n'ai pas dit et ne dis pas autre chose de M. Du Paty de Clam.

Après les dix-sept jours de la pseudo-enquête à laquelle il s'était livré, la conviction de cet étrange juge d'instruction était faite; elle ne reposait sur aucun fait, mais seulement sur des impressions personnelles. Celles-ci suffirent pour que le parquet du conseil de guerre fût saisi; un second juge d'instruction fut nommé et chargé d'établir le rapport d'accusation. Ce juge, commandant Besson d'Ormescheville, reprit l'enquête et cita vingt-deux témoins. Leur audition, cette enquête et les enquêtes policières reprises, durèrent deux mois. Quand elles furent closes, elles n'avaient pas donné de



résultats, elles n'avaient apporté aucune charge, et lorsque le capitaine Dreyfus fut envoyé devant le conseil de guerre, il était, comme au premier jour, accusé sans preuves, sur des affirmations d'experts en écritures, d'avoir écrit un bordereau d'envoi, mentionnant des documents livrés à une puissance étrangère.

J'ai montré par des faits certains et irrécusables comment on avait trompé l'opinion publique et j'ai établi où elle en était lorsque le capitaine Dreyfus comparut devant ses juges. Dans quelles dispositions ceux-ci se trouvaient-ils ?

Depuis un mois, on s'efforçait par tous les moyens, d'exercer sur eux une pression. On répandait le bruit qu'ils étaient sans cesse sollicités en faveur d'un traître et qu'on n'épargnait rien pour les séduire. « On a offert un million au commissaire rapporteur pour qu'il émette un doute », disait *la Libre Parole* (14 décembre). On promet de l'avancement aux autres officiers, affirmaient *la Patrie* et tous ceux auxquels il fallait une condamnation.

Tout la clameur publique, les insinuations déshonorantes, les paroles mêmes de celui qui, ministre de la Guerre, était le magistrat suprême, tout s'employait à imposer une sentence à l'esprit des juges. Quelles conditions pour rendre la justice ! Leur livra-t-on au moins, quand ils furent dans la salle d'audience, les éléments nécessaires pour qu'ils pussent se former une conviction ? Le dossier, que seul connaissait le colonel président, comme c'est la coutume dans tout conseil de guerre, ne pouvait leur fournir aucune preuve, car il n'en contenait aucune, et ils durent se fonder sur les paroles et les affirmations de ceux qui, comme le commandant Henry, vinrent leur déclarer que ces preuves existaient, sans pouvoir cependant les leur donner. Quand ils entrèrent dans la salle du conseil, ils étaient sous l'impression de la terrible campagne de presse menée. Les crimes que — sur la foi d'ailleurs des communiqués officieux ou des rédacteurs militaires, tous plus ou moins à la dévotion du Ministère de la Guerre — les journaux imputaient à Dreyfus, étaient innom-

brables. Il avait des relations suivies avec les attachés militaires de certaines puissances étrangères, il avait livré les graphiques de mobilisation et les fiches de concentration, communiqué des renseignements précis sur les armements nouveaux et la situation des troupes. On précisait même. Il a vendu, disait M. Leser (*Figaro* du 4 novembre), « les documents ayant trait à la concentration des 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> corps d'armée sur la frontière d'Italie. » Il « connaissait les noms des officiers en mission, disait *le Petit Journal*, il les dénonçait et les signalait. Ces officiers déclarèrent qu'ils étaient trahis. On cacha désormais leurs noms à Dreyfus et ils réussirent dans leurs entreprises. On envoya alors M. Cochefert en Italie, il revint avec les preuves absolues. » *L'Intransigeant* donnait des noms : « Le ministre de la Guerre sait maintenant, à n'en pas douter, annonçait-il, que c'est à Dreyfus qu'on doit l'arrestation de madame Ismert, aujourd'hui détenue dans les prisons d'Allemagne, celles de MM. Degouy et Delguey, les deux officiers de marine récemment graciés par Guillaume II, celle du capitaine Romani et de tant d'autres. C'est au point que la *Gazette de la Croix* publiait, il y a quelques jours, tous les noms des officiers français chargés de missions, non seulement en Prusse, mais en Italie et en Autriche. » Dans ce même numéro (8 novembre), M. Henri Rochefort rapportait une conversation qu'il avait eue avec un attaché du Ministère de la Guerre de passage à Bruxelles. « Depuis longtemps, disait cet inconnu, le ministre soupçonnait ce Dreyfus. Il est, et a été un espion. » « Dreyfus, qui pénétrait partout, ajoutait M. Rochefort, et que l'attaché avec lequel je causais connaissait parfaitement, a livré à l'Allemagne non seulement les plans de mobilisation, mais, chose peut-être encore plus grave, ce qu'on appelle « l'horaire », la marche des trains avec leur destination, le jour et l'heure où ils amèneront des troupes dans un endroit déterminé. » *La Libre Parole* prétendait tour à tour qu'il existait au dossier de l'affaire une correspondance du capitaine Dreyfus avec le major Schwartzkoppen, attaché militaire allemand, et qu'ils se rencontraient dans un café du boulevard Saint-Germain. Quant à *l'Écho de Paris*, journal dont les attaches avec le Ministère de la Guerre sont avouées, il se piquait d'être plus précis encore. Selon lui (17 novem-

bre 1897), en présence du général de Boisdesfre (que le capitaine ne vit jamais d'ailleurs, à aucun moment de l'instruction pas plus qu'au jour de l'arrestation), « Dreyfus ne sut que pleurer », et il avoua. « Il était en relation avec un officier allemand résidant à Bruxelles et c'est à lui qu'il livrait les pièces relatives à la mobilisation. Il faisait des absences fréquentes sans autorisation. Pendant une de ses absences on vit que des pièces confidentielles manquaient. On fit une perquisition dans son bureau et on trouva, écrite de la main du capitaine, la liste des documents qui avaient disparu. Des correspondances de son écriture, saisies et existant encore au dossier, prouvaient ces relations. A un moment donné, Dreyfus a cherché à nier la paternité de ces lettres, et, bien que l'état-major n'ait aucun doute sur leur origine, l'officier instructeur ordonna une expertise d'écriture. Les résultats de cette expertise, nous pouvons l'affirmer, sont écrasants pour Dreyfus. » Quand on n'affirmait pas, on insinuait. *L'Intransigeant* (7 novembre) prétendait que pendant le séjour du capitaine Dreyfus à l'École de Pyrotechnie de Bourges des soupçons s'étaient « élevés contre lui au sujet de faits très graves qui se sont passés dans cette ville en 1890 ». Il contait qu'à cette époque on avait expérimenté à Bourges un fusil nouveau du capitaine Praslou et que, quelques mois après, plusieurs puissances étrangères adoptaient un fusil de même calibre ; que plus tard on constata, au cours d'expériences sur de nouveaux obus, que la poudre en avait été falsifiée. « Nous ne prétendons pas, concluait ce journal, que Dreyfus soit l'auteur des divulgations commises à propos de certaines expériences au polygone de Bourges, ni qu'il ait falsifié les obus. Nous rappelons seulement les faits auxquels, coïncidence singulière, le nom d'Alfred Dreyfus fut quelque peu mêlé. »

Si un seul des faits que nous venons d'énoncer, d'après les journaux accusateurs, eût été vrai, ils eussent été chacun une preuve de culpabilité. Or, pas un seul n'a été invoqué contre le capitaine Dreyfus au moment de son procès, pas un seul n'est cité, même pour mémoire, dans le dossier, non plus que dans l'acte d'accusation, non plus que dans le rapport du commissaire instructeur, rapport qui, je l'espère, sera publié un jour et attestera la vérité de ce que j'avance. Donc,

ou les journaux qui énuméraient et publiaient ces charges mentaient, ou bien ils accueillait sans contrôle les infamies colportées contre un prévenu sans défense, ce qui était abominable, ou bien ils étaient trompés par les communications intéressées des officieux du ministre de la Guerre. Que la presse puisse ainsi se faire l'auxiliaire de ceux qui poursuivent un homme, que, sans demander que la vérité d'une accusation soit prouvée d'une façon irréfutable, elle aide à l'établir, et à perdre ainsi un malheureux dont elle ignore s'il est ou non coupable, c'est là une chose indigne, et cependant elle se produit tous les jours et elle ne peut que toujours se produire tant qu'un prévenu sera, par l'instruction secrète, séparé du monde; tant que, dans toute affaire criminelle, l'accusateur aura ce droit de parler qu'on refuse à l'accusé. Mais, jamais, et pour les causes que j'ai déjà exposées, on n'avait poussé aussi loin ce système de dénonciation et de calomnie que dans l'affaire du capitaine Dreyfus.

Quant aux mobiles qui avaient pu pousser le capitaine Dreyfus à trahir, on les appréciait aussi diversement. Il a trahi par dépit de n'avoir pas été envoyé en mission à l'étranger, affirmait *le Matin* (2 novembre); d'autres soutenaient qu'il avait voulu se venger de ses camarades, sans d'ailleurs indiquer les motifs de l'animosité qu'il aurait pu nourrir contre eux. Ceux-ci insinuaient qu'en sa qualité d'Allemand (il était Alsacien) il avait voulu servir sa vraie patrie et qu'il n'était entré dans l'armée que pour trahir — ce qui, selon la conception chauvine, en aurait fait un véritable héros, acceptant l'opprobre pour le bien de son pays.

Enfin un « haut fonctionnaire », toujours anonyme, disait à un rédacteur du *Petit Journal* (2 novembre) : « Le cas de M. Dreyfus est des plus simples, il a trahi pour de l'argent. »



C'est ainsi que chaque jour on faussait l'opinion, c'est ainsi qu'avait pu se faire celle des officiers désignés pour être des juges. Combien la vérité était loin de tout cela, et cette vérité, je l'établis. je le répète, d'après le rapport du commandant Besson d'Ormescheville et d'après le réquisitoire du comman-

dant Brisset, commissaire du gouvernement. Quand le capitaine Dreyfus comparut, le 19 décembre 1894, devant le conseil de guerre, aucune des charges qu'on avait si complaisamment énumérées ne s'élevait contre lui. Après quatre jours de débats à huis clos, il fut constaté qu'il n'avait aucune relation suspecte, que les voyages à l'étranger, les placements de fonds dont il ne pouvait justifier, les besoins d'argent, les habitudes de jeu, la fréquentation des femmes *étaient des légendes*. Le commandant Brisset, requérant contre l'accusé, déclara qu'il ne pouvait attribuer de mobile à sa trahison, il écarta tous les mensonges, toutes les calomnies contenues dans les rapports de police, il reconnut la parfaite probité du capitaine Dreyfus, son honorabilité absolue, la régularité et la simplicité de sa vie.

De quoi l'accusait-il donc? D'avoir livré des documents à une ambassade étrangère. Sur quoi s'appuyait-il? Uniquement sur une lettre, sorte de mémorandum contenant la liste des documents livrés. Le rapport Besson d'Ormescheville avait cherché à établir — sans y réussir, toutefois, autrement que par des suppositions insoutenables, — que le capitaine Dreyfus avait pu posséder les documents énumérés par le bordereau accusateur. Le ministère public ne retenait même pas ces hypothèses, et son réquisitoire se terminait par ces mots : « Cette lettre missive (le bordereau incriminé) est de l'écriture du capitaine Dreyfus. M. le commandant Du Paty de Clam l'a affirmé, MM. Bertillon, Charavay et Teyssonnières l'ont affirmé à leur tour; je déclare qu'il est de sa main, vous le déclarerez aussi et vous condamnerez cet homme. » C'est donc uniquement à des témoignages d'experts en écritures que s'en référait l'accusation, et encore ces témoignages ne s'accordaient-ils pas. Il est vrai que dans son réquisitoire le commandant Brisset ne mentionnait même pas les experts défavorables à l'accusation : MM. Gobert et Pelletier.

Que le capitaine Dreyfus, après deux mois d'une enquête qui n'amena aucune découverte, fût uniquement accusé d'avoir écrit ce bordereau, ses ennemis, ceux qui avaient montré contre lui le plus d'acharnement, le reconnaissaient eux-mêmes : « Il est exact, disait *l'Intransigeant*, que c'est sur une pièce unique, sorte de bordereau indiquant une liste de

documents à livrer, que repose l'accusation. Nous croyons même pouvoir donner, d'après ce que nous affirmait une aimable assistante qui l'a, avant l'ouverture de l'audience, aperçue sur le bureau du conseil de guerre, derrière lequel elle était placée, le sens général de cette pièce. Dreyfus y parle d'un rendez-vous manqué et y annonce l'envoi prochain des documents dont il donne la liste. La pièce se termine par cette phrase : Je vais partir en manœuvres. »

J'ai publié le texte véritable de ce bordereau, dont l'exactitude a été confirmée par la publication d'un fac-similé de la pièce elle-même, dans le journal *le Matin* du 10 novembre 1896. Nul, depuis sa publication, n'a tenté d'ailleurs d'en nier l'authenticité, et elle n'était pas niable, puisque c'était M. le général Mercier, détenteur (à quel titre?) de plusieurs pièces relatives au procès Dreyfus, qui l'avait communiqué au *Matin*, de même qu'il avait communiqué à *l'Éclair* certains faits et documents sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure. Il me sera permis à ce propos de faire observer que c'était celui qui s'était avec le plus d'énergie opposé à la publicité des audiences, sachant que devant tous la lumière aurait éclaté, amenant l'acquiescement du capitaine Dreyfus et la condamnation du ministre de la Guerre, qui, sans preuves, par légèreté d'abord, par lâcheté et tactique de politicien ensuite, l'avait laissé poursuivre, il me sera permis, dis-je, de faire remarquer que c'est M. le général Mercier qui le premier a violé le huis clos nécessaire selon lui au salut de la France, comme si le salut d'une nation pouvait dépendre d'une iniquité!

Je reproduis ici le texte de ce bordereau :

#### TEXTE DU DOCUMENT ATTRIBUÉ A DREYFUS

« Sans nouvelles m'indiquant que vous désirez me voir, je vous adresse cependant Monsieur quelques renseignements intéressants.

» 1<sup>o</sup> Une note sur le frein hydraulique du 120 et la manière dont s'est conduite cette pièce.

» 2<sup>o</sup> Une note sur les troupes de couverture (quelques modifications seront apportées par le nouveau plan.)

» 3<sup>o</sup> Une note sur une modification aux formations de l'artillerie.

» 4<sup>o</sup> Une note relative à Madagascar.

» 5<sup>o</sup> Le projet de manuel de tir de l'artillerie de campagne (14 mars 1894).

» Ce dernier document est extrêmement difficile à se procurer et je ne puis l'avoir à ma disposition que très peu de jours. Le Ministère de la guerre en a envoyé un nombre fixe dans les corps et ces corps en sont responsables, chaque officier détenteur doit remettre le sien après les manœuvres. Si donc vous voulez y prendre ce qui vous intéresse et le tenir à ma disposition après, je le prendrai. A moins que vous ne vouliez que je le fasse copier in extenso et ne vous en adresse la copie.

» Je vais partir en manœuvres. »

\*  
\* \*

Comment ce document tomba-t-il entre les mains du ministre? D'après des récits plus ou moins véridiques, il aurait été trouvé dans les papiers de rebut de l'ambassade d'Allemagne, papiers qu'un domestique avait coutume de vendre à des chiffonniers qui n'étaient autres que des agents du bureau des renseignements du Ministère de la Guerre. Ce bordereau était écrit au recto et au verso d'une feuille simple d'un papier filigrané spécial, dont on n'a trouvé aucun spécimen au domicile du capitaine Dreyfus. Ce papier était de nature à servir à des décalques. La feuille en était déchirée en quatre morceaux irréguliers, qu'on a soigneusement recollés à l'aide de bandes placées derrière, et dont on a livré diverses photographies, en plusieurs états, aux experts.

Quelle était maintenant la valeur accusatrice de cette « lettre missive », comme elle est désignée couramment dans le procès? Pour que cette valeur fût sérieuse, il ne suffisait pas que des experts reconnussent que la lettre avait été écrite par Dreyfus, d'autant que, d'après les experts à charge eux-mêmes, l'écriture du bordereau n'était pas semblable absolument à celle du capitaine. Il eût fallu, outre ces témoignages, démontrer qu'il avait eu en mains les documents énumérés

par la « lettre missive », ou qu'il avait possédé les éléments nécessaires pour envoyer une note sur chacun d'eux. Or, le commissaire du gouvernement, commandant Brisset, a avoué qu'au cours de l'instruction aucune preuve n'avait pu être fournie sur ce point. En ce qui concerne le « projet de manuel de tir de l'artillerie de campagne », énoncé par la « lettre missive », l'acte d'accusation disait : « Le capitaine Dreyfus a reconnu, au cours de son premier interrogatoire, s'en être entretenu à plusieurs reprises avec un officier supérieur du deuxième bureau de l'état-major de l'armée. » L'acte d'accusation mentait. Le capitaine Dreyfus avait affirmé qu'il avait parlé de toute autre chose avec cet officier supérieur, le commandant Jeannel ; il demanda qu'une confrontation eût lieu, on refusa, comme on refusa de faire comparaître le commandant Jeannel lors du procès. Pourquoi ? Parce que le commandant Jeannel aurait confirmé les dires du capitaine Dreyfus, ce qui n'empêcha pas l'affirmation mensongère de subsister dans l'acte d'accusation, bien qu'il n'existât dans le dossier, et qu'il n'ait été produit dans l'affaire, aucune charge autre que l'existence même du document.

S'est-on demandé quelle nécessité pouvait pousser un officier de l'état-major général — j'insiste là-dessus — trahissant son pays, à accompagner ses envois de documents d'un mémorandum commercial ?

**Bernard Lazare.**

*Lire la fin dans le prochain numéro.*

Depuis que cet article a été écrit, le frère du capitaine Dreyfus, M. Mathieu Dreyfus, a dénoncé, dans une lettre rendue publique, le commandant comte Esterhazy comme l'auteur du bordereau attribué à son frère. Après une enquête dirigée par le général de Pellieux, chef de la place de Paris, le commandant Esterhazy a été déféré au conseil de guerre.



## LA VÉRITÉ SUR LA RÉVOLUTION CUBAINE <sup>(1)</sup>

(Fin.)

Le conflit hispano-cubain n'a pas d'autre solution possible que l'indépendance absolue de Cuba. Il fut un temps, au début de l'insurrection, où une tentative d'autonomie aurait eu quelque chance de succès. Aujourd'hui, la grande majorité des Cubains repousse cette demi-satisfaction. Ils ne luttent point depuis trois années, et ils n'ont point résisté dix ans en 1868, pour en arriver à cette solution platonique. Ils savent trop combien l'autonomie, sous la suzeraineté de l'Espagne, est une chimère, pour se laisser prendre à ce miroir.

Que sont au juste ces libertés que la métropole leur accorde si généreusement? *La Gazette officielle* de Madrid nous en informe par la simple publication de l'acte d'autonomie. En vertu de ce décret, le gouvernement, à Cuba et à Porto-Rico, se composera d'un Parlement insulaire divisé en deux Chambres et d'un gouverneur général représentant la métropole.

Celui-ci est assisté d'un conseil des ministres. Il veille sur le statut colonial et fait exécuter les lois générales et les dispositions législatives votées par le Parlement colonial.

Le gouverneur général exerce le commandement suprême : il est responsable de la conservation de l'ordre, correspond avec le gouvernement central, nomme librement les employés de ses bureaux, fait publier et exécuter les lois, décrets, traités, conventions internationales, etc. ; il a le droit de grâce et le

(1) Voir la *Revue* des mois d'octobre et novembre derniers.

*pouvoir de suspendre les garanties constitutionnelles et de proclamer l'état de siège, si les circonstances l'exigent.*

Ceci détruit cela. Où il y a un pouvoir libre de suspendre les garanties constitutionnelles selon le bon plaisir d'un seul, il n'y a pas de constitution. L'autonomie accordée à Cuba est donc un mythe.

De quelle façon, avec quel empressement les insulaires accueillent-ils ces propositions de l'Espagne, le document publié ci-après va nous l'apprendre. Nous en devons la communication à notre vénérable ami, le docteur Bétancès, représentant à Paris du gouvernement révolutionnaire cubain. Il émane du général P. E. Bétancourt, chef de la division insurgée qui occupe la province de Matanzas.

RÉPUBLIQUE de CUBA

*Personnelle*

—  
*Armée Libératrice*

—  
5<sup>e</sup> CORPS

AU DOCTEUR BÉTANCÈS,

—  
1<sup>o</sup> DIVISION

PARIS.

—  
QUARTIER GÉNÉRAL

» Très cher Docteur; plusieurs fois pendant cette campagne, j'ai été prêt à écrire une longue lettre à mon vénérable et bon ami; mais les rudes hasards de cette guerre si accidentée où les événements se succèdent avec tant de rapidité m'ont toujours, pour ainsi dire, fait tomber la plume de la main.

» Mon cœur reconnaissant et tous mes sentiments de patriote devaient un souvenir de vénération au généreux et glorieux lutteur de toute sa vie. Cette dette, il est vrai, ne peut se solder par de longues et affectueuses lettres; mais recevez celle-ci comme un document bien sincère qui consigne à jamais ce qui vous est dû et, pour vous prouver la confiance que m'inspirent votre bienveillance et votre amitié, je vais vous rapporter brièvement les accidents de ma vie, depuis notre séparation.

» Après des souffrances infinies, je suis arrivé au quartier général de notre chef qui, sur ma demande, m'a envoyé à la province de Matanzas. Là, je suis arrivé en qualité de chef d'escadron, puis j'ai commandé un régiment, ensuite une brigade et depuis le 30 juillet 1897 je me trouve à la tête de la division de cette province.

» Je ne vous cacherai pas que j'ai eu à soutenir des luttes fréquentes et vigoureuses; mais je suis devenu infatigable à la peine. J'ai eu la gloire de voir couler plus d'une fois mon sang pour l'honneur et la liberté de la patrie; mais je puis vous affirmer que ni les grandes difficultés que j'ai eu à vaincre, ni toutes celles que j'entrevois dans l'avenir, n'ont pu ni pourront faire hésiter un instant mon courage ou refroidir en rien mon enthousiasme.

» Nous pouvons voir venir sans crainte la plus rude campagne d'hiver. Grâce à la bonne organisation, au courage, à l'héroïsme de notre armée prête à tout, grâce aussi aux secours que nous donnent nos frères de l'émigration, l'ennemi nous trouvera préparés pour la résistance et pour l'attaque.

» La division de Matanzas se compose de quatre brigades bien disciplinées, bien armées et abondamment approvisionnées.

» Je vous écris du quartier général de la brigade Nord campée depuis trois mois dans les environs les plus rapprochés de la ville de Matanzas. Elle y a repoussé d'innombrables attaques de l'ennemi sans avoir eu à abandonner une seule fois ses positions.

» *Notre armée repousse à l'unanimité et avec la plus grande énergie toute proposition espagnole qui ne sera pas basée sur l'indépendance la plus absolue.* Elle lutte et luttera avec foi et décision jusqu'à ce qu'elle l'ait obtenue et, comptant sur nos propres forces, nous commençons à croire par ici que le jour du triomphe final n'est pas éloigné.

» Je suppose que vous êtes parfaitement au courant de nos récentes victoires. Elles se sont accentuées surtout dans le département oriental. Les Espagnols concentrent aujourd'hui leurs forces disponibles dans les provinces occidentales dans le but de faire croire à leur pacification promulguée avec tant de cynisme. Ils s'y efforceront en vain. Nous nous trou-

vons dans des conditions magnifiques de résistance et en outre les colonnes ennemies périssent comme par enchantement. Elles commencent à opérer par groupes, se trouvant obligées de réunir leurs contingents de plusieurs zones pour exécuter leurs opérations contre un de nos régiments quelconque d'infanterie.

» Comme vous le savez, en Orient les opérations sont complètement paralysées et les Espagnols se proposent, paraît-il, d'y faire une campagne active. Pour cela, il leur faudra infailliblement y envoyer toutes les troupes qui se trouvent aujourd'hui en Occident. Ils nous laisseront donc ouvert notre champ d'opérations et en pleine liberté de prendre toujours l'offensive. Il est vrai qu'ils ont couvert toute cette province de fortifications ; mais elles ne nous arrêteront pas ; elles sont complètement inoffensives. Leurs garnisons devenues insuffisantes nous voient passer et repasser autour d'elles, sans faire la moindre menace de protestation.

» Dans cette lettre, je puis vous annoncer l'heureuse arrivée de trois expéditions formidables. Celle qui a touché à la province de la Havane, destinée à ma division, nous a apporté des cartouches, des fusils et d'autres munitions de guerre. Elle a débarqué sans être inquiétée le moins du monde, à la vue du château du Morro (qui garde le port de la Havane).

» Pauvres Espagnols ! Leurs mésaventures et leur Donquijotisme mériteraient seulement de notre part la pitié ou le dédain, s'ils n'étaient pas des criminels, cause de tant de malheurs pour nos pauvres familles. Parquées sans ressources dans les villes, elles meurent de terribles maladies épidémiques qui se développent, dans les tortures de la faim. C'est sur eux que doit retomber la responsabilité de tant de malheurs.

» Je ne vous donne pas d'autres détails sur notre campagne, parce que je vois que vous êtes parfaitement au courant de nos progrès. Je vous affirme encore que notre confiance en la victoire prochaine se généralise de plus en plus dans notre armée qui compte désormais sur ses propres forces pour l'obtenir. Je vous affirme aussi que, chaque jour, augmentent en moi la vénération et l'affection pour l'éminent patriote qui, dans sa vie, n'a jamais donné un instant d'arrêt à la lutte pour notre liberté et dont le noble et

vaillant cœur est toujours au milieu de nous dans nos combats.

» Recevez la fraternelle et cordiale accolade de votre disciple et ami.

» D<sup>r</sup> PEDRO E. BETANCOURT.

» *Patrie et Liberté. — Octobre 14-1897.* »

Il n'y a donc pas d'entente possible sur le terrain de l'autonomie. Pendant ce temps, le général Weyler, rappelé en Espagne, se fait couronner de fleurs par ses compatriotes. Ce guerrier d'opéra-comique joue au Bonaparte et s'insurge contre son gouvernement. Il devient chef du parti ultra-conservateur et déclare à qui veut l'entendre qu'avec lui la pacification de l'île n'eût été qu'une affaire de quelques mois. Jusqu'ici personne ne lui a fait remarquer que 250.000 hommes n'ont pu y parvenir, sous ses ordres, depuis deux ans qu'il commande à Cuba.

De son côté, son prédécesseur, le général Martinez Campos, déclare que la pacification de l'île est impossible et que mieux vaut reconnaître une erreur que de la multiplier indéfiniment. Voilà donc Weyler en guerre contre Campos. N'ayant pu vaincre les Cubains, il se rattrape sur ses compatriotes.



Mais qui soldera la note à payer à la fin de tout ?

La Finance française a soutenu jusqu'ici la guerre que l'Espagne fait à Cuba. Ce sont les sourdes menées des agio-teurs qui prolongent cette lutte meurtrière entre deux peuples de même sang. Tout le secret de la fortune incespérée de l'Espagne, qui verse quotidiennement un million de francs pour les besoins de la guerre, réside dans les secours cachés que lui procurent les financiers français. Comment un gouvernement obéré, qui ne jouit plus d'aucun crédit en Europe, pourrait-il suffire aux exigences pécuniaires d'une campagne où deux cent mille hommes sont engagés à dix-huit jours de mer de la métropole. Les caisses de l'Espagne sont vides, dernièrement encore la Banque des Pays-Bas lui a avancé 50 millions pour s'acquitter des premières dettes contractées pendant

la présente guerre. Certes l'Espagne a fait preuve d'une vitalité extraordinaire, mais il lui faudra demain un milliard pour se libérer. C'est ici qu'entre en jeu la haute banque qui trafique de toutes les situations.

Nous avons dit que la dette *extérieure* de l'Espagne était de un milliard et demi. Cette dette provient d'emprunts successifs faits par elle pour subvenir aux frais de ses guerres du Mexique et de Saint-Domingue pour ne parler que de celles-là. Ces emprunts, dont pas un denier n'a été distrait pour l'embellissement de Cuba, ont été cependant dénommés : *Dettes cubaines*. Le conflit actuel entre les deux pays subsiste surtout à cause de ces dettes : Cuba ne les reconnaît pas et son gouvernement provisoire a déclaré à maintes reprises s'en dégager entièrement. Cuba libre, ce milliard et demi, devenu deux milliards par suite de la campagne actuelle, retomberait nécessairement sur les seuls bras de l'Espagne. Or celle-ci n'est pas dans une prospérité telle qu'on en puisse espérer autre chose qu'une débâcle financière comme il n'en a jamais été vue. Livrée à ses propres ressources, elle ne pourra faire face aux échéances. Les cent millions nécessaires annuellement au paiement des intérêts de cette dette considérable ne pourront jamais être prélevés sur le budget de l'Espagne.

C'est ce qu'appréhendent les financiers français. Les trois-quarts au moins de l'*Extérieure* espagnole sont entre leurs mains. La seule maison des Rothschild de Paris en a acquis pour quatre cents millions lors de la dernière insurrection cubaine qu'elle prévoyait devoir échouer. De plus la banque d'Espagne, celle de Barcelone et la Compagnie transatlantique ont engagé pour plusieurs centaines de millions de leurs capitaux dans les emprunts de Cuba. Le capital espagnol tout entier est à la merci de l'insurrection, le capital de quelques grosses maisons françaises est dans la même situation. Quoi d'impossible à ce qu'ils s'unissent dans un concours commun?



Quel bénéfice entrevoit donc le Gouvernement français à cette politique équivoque? Quelle raison suffisante invoque-t-il pour s'orienter d'une façon si manifestement opposée à la

véritable tradition de la France, aide de tous les opprimés? L'occupation Française du Maroc? Voilà la grande chimère caressée par nos diplomates en mal de conquêtes coloniales. C'est la clef du Tovat et le monopole assuré de tout le commerce avec le désert, disent-ils. C'est aussi, et surtout, une porte ouverte sur la Méditerranée que pourrait fermer à son gré l'Angleterre avec Gibraltar et Suez. Une forteresse à côté de Ceuta, ne serait point pour déplaire à nos politiciens et la promiscuité de l'effroyable baigne qu'y possède l'Espagne ne leur répugnerait pas trop.

Dans les milieux bien informés, on a prononcé le nom de Tanger. L'Espagne laisserait se produire et au besoin aiderait la mainmise par la France sur ce port important. Mais on a omis de nous dire si cet accord serait toléré par le concert des autres nations et si l'Angleterre ne manifesterait pas autrement son opposition. On a oublié aussi que Tanger était sur l'Atlantique et par conséquent d'aucune utilité stratégique sur le Déroit. Il resterait Ceuta que l'Espagne rétrocéderait à la France comme prix de sa neutralité et de son aide financière, car toute autre intervention est impossible. Un banc même près de Mélilla, qu'infestent les Kabyles, nous serait généreusement octroyé. C'est ainsi que par une lutte perpétuelle contre les peuplades berbères nous serions payés de notre criminel appui.

Les coupeurs de fil en quatre et les Escobars de la politique sauront peut-être résoudre ce problème dans un sens qui trompera le peuple par une ombre de satisfaction pour tout le monde. Mais ce ne sera jamais qu'une trame mal ourdie que rompra tôt ou tard le bon-sens public. L'amitié de la France républicaine ne peut aller vers une monarchie qui se déshonore dans une guerre où l'assassinat, le viol et la torture sont ouvertement encouragés. Quant à nous, nous préférons tendre la main à Cuba libre, nous souvenant que lorsqu'un peuple est opprimé, l'insurrection devient pour lui le plus sacré des devoirs.

Achille Steens.

## ACTUALITÉ

### LES ÉTRENNES

L'usage des *étrennes* est vieux comme le monde. La mode en fut introduite à Rome par l'un des premiers rois, Tatiüs Sabinus, qui reçut, dit-on, la verveine du bois sacré de la déesse *Strenia* en signe de bon augure de la nouvelle année. Chez les Gaulois, l'usage était de s'en aller en foule couper le gui au haut des chênes, au cri de « *Au gui l'an neuf!* » Aujourd'hui encore, dans les rues de Paris, une multitude de camelots vendent le gui « porte-bonheur » aux approches du jour de l'an.

En 1679, M<sup>me</sup> de Montespan reçut de splendides étrennes qui firent beaucoup de bruit à la cour de Louis XIV. Le frère du roi lui donna une soucoupe d'or ciselé, avec un cordon d'émeraudes et de diamants. Deux gobelets d'or, dont les couvercles étaient aussi garnis de diamants, faisaient pendant à cette merveille. Le présent était estimé dix mille écus (60.000 francs). La reine elle-même et toutes les dames du palais donnèrent des étrennes à la favorite qui se laissa faire sans répondre à leur gracieuseté par le moindre cadeau. M<sup>me</sup> de Maintenon donna aussi des étrennes à M<sup>me</sup> de Montespan, mais ces étrennes s'adressaient plutôt au roi : c'était un petit livre garni d'émeraudes et imprimé en lettres d'or, qui portait pour titre : *Oeuvres diverses d'un auteur de sept ans*. — et cet auteur de sept ans n'était autre que le duc du



Maine, fils légitimé du roi-soleil. Les surprises de ce genre n'étaient pas rares à cette époque de folies et de dépenses. En 1675, M<sup>me</sup> de Thiauges donna en étrennes au même duc du Maine, alors tout enfant, une chambre d'or grande comme une table avec les personnages historiques du temps, en cire et fort ressemblants.

Sous Louis XV, le cardinal Dubois, ministre, qui avait la réputation d'un homme très intéressé, voulut se soustraire à la règle. Comme son maître d'hôtel lui réclamait des étrennes : « Je vous donne, répondit le Cardinal, tout ce que vous m'avez volé dans l'année. » L'histoire n'ajoute pas si l'intendant fut satisfait de ce nouveau mode d'étrennes.

## LA CHANSON FRANÇAISE

Voici la chanson française bannie du pays de Béranger. Ainsi en a décidé l'Académie, puisqu'elle vient de restituer aux héritiers de M. Jules Montariol les 10.000 francs que ce bienfaiteur avait consacrés à la fondation d'un prix destiné à récompenser, tous les deux ans, la meilleure chanson. Jusqu'ici, ce prix n'a pas été décerné, les envois des candidats — cinq cents environ! — ayant été jugés médiocres par nos académiciens. Mais là n'est pas la raison qui les a décidés à priver nos chansonniers, pauvres pour la plupart, du bénéfice de cet héritage. Le secrétaire perpétuel de l'Académie, M. Gaston Boissier nous en fournit un autre motif :

Dans une chanson, musique et paroles vont de pair. Pour apprécier, en toute équité, les chansons qui nous étaient soumises, il était indispensable d'appeler à notre secours quelques-unes des gracieuses artistes qui détaillent la chansonnette devant le public des cafés-concerts, et surtout d'installer un piano dans la salle des séances. C'eût été, sans doute, une agréable diversion au travail du Dictionnaire, mais nous n'avons pas voulu aller jusque-là. Il convient de remarquer aussi que beaucoup de chansons — était-ce malice de la part des candidats? — pouvaient se ranger dans le genre ultra-léger. Oh! ce n'était pas pour nous effrayer: on peut tout dire avec de la finesse et de l'esprit. Mais, vraiment, les chansons dont on nous imposait la lecture en étaient demuées totalement.

C'est un événement pour Paris dont la chanson est fille. L'Académie est-elle apte à juger les chansons : les seules

amusantes et réussies sont celles qu'on ne lui envoie pas. M. Victorien Sardou que Montmartre avait menacé de sa lyre, semble en juger ainsi dans sa défense :

La chanson!... mais personne n'apprécie plus que moi cette expression si franche de la tendresse et de la joie! — Ennemi de la chanson, moi!... Je serais bien ingrat. — C'est elle qui, sous le nom de Déjezet, m'a ouvert les portes du théâtre.

Mais j'estime que les qualités qui font son mérite et son charme, sont précisément ce qui l'exclut de tout concours académique. Outre qu'à mon humble avis l'air y fait corps avec les paroles, au grand profit des deux, et je ne vois pas bien les Quarante entonner en chœur quelque refrain... pour en apprécier la saveur... N'est-il pas évident que les chansons les plus spirituelles, les plus gauloises, les plus court vêtues, et par là les plus dignes de leur joli nom ne peuvent espérer aucune récompense? Pouvons-nous adopter ces jolies filles et les laisser courir à quelque café-concert avec cette mention sur l'affiche : « Couronnée par l'Académie française »?

Enfin, je crois que le plus grand service que l'on puisse rendre à la chanson, c'est de ne pas la fourvoyer dans la compagnie du prix Montyon! Le jour où la chanson est *académique*, elle est morte!

Si je m'abuse, c'est de bonne foi, et je ne demande pas mieux que de me laisser convaincre de mon erreur.

Que M. Victorien Sardou a mille fois raison! Ceindre de palmes... académiques notre libre chanson française n'est-ce pas en effet la priver de ses allures de bohème et de fille des rues qui font toute sa beauté?

Notre confrère Arsène Alexandre, du *Figaro*, constate du reste, avec une très belle ironie, la fin du café-concert, qui fut, à une époque peu lointaine, une des gloires de Paris :

Quant au café-concert, il n'est amusant pour l'observateur que par l'excès même d'une bêtise qui s'ignore.

On y déforme l'humanité de la façon la plus saugrenue. L'idéal y est stupéfiant et le comique lamentable. Le patriotisme, l'ivrognerie, la sensualité et la rêvasserie y sont exploités sur un pied égal, de la façon la plus burlesquement inconsciente. Le soldat y est admiré pour son abrutissement jovial, le pochard pour son ineptie grandiose. La prise de Tananarive et le vin falsifié se célèbrent sur des airs de valse martiale. Des roucoulements absurdes sont gloussés sous des chœurs de lune supposés qui feraient prendre la lune en horreur. Les belles-mères ont encore cours dans ces endroits, et ne sont jamais refusées par le public abruti et docile.

Quelques traits caractéristiques ont signalé en ces dernières années le café-concert et en ont quelque peu renouvelé le ton, l'on ne saurait dire à son avantage. D'abord, dans les cafés-concerts de second ordre, et même

dans quelques-uns plus relevés, les progrès énormes de la scatologie. Sur dix chansons, quatre vous font porter votre mouchoir au nez. Passons.

Puis, le cynisme avec lequel on célèbre l'argent. La moitié du répertoire roule sur des demandes et des refus de *galette*, de *pognon*. Devant ces opérations mises en vers et en musique, et sautillées à grande démonstration de dessous, par des diodes, d'ailleurs très appétissantes, le public se pâme.

Enfin, conséquence ou cause de ce lyrisme de l'or et de la peau, l'acclimatation sur les tréteaux du café-concert de diverses races nouvelles : la grenouille select, l'oie haut cotée, la grue luppée, la grue de grand vol, au plumage soyeux, à l'aigrette de diamants, aux pattes surchargées de bijoux. Au près de ces exhibées, les chanteuses d'il y a seulement dix ou quinze ans, paraîtraient de modestes pensionnaires, de frugales Mimi Pinsons.

Il est vrai qu'une Thérèse s'y fait rare, et même une Lagier ou une Bordas, et qu'une Yvette, artiste véritable, aux recherches bien supérieures, est parfois fort embarrassée pour renouveler son répertoire ou pour en imposer un neuf.

Le café-concert, malgré le triple attrait de la scatologie, du tintement hallucinatoire de l'argent, et les exhibitions féminines, semble en avoir dans l'aile. Les trois ou quatre grands établissements se maintiennent ; les dix secondaires luttent, et tous les sous-beuglants qui s'étaient fondés à leur imitation, jusque chez les plus infimes marchands de vin, ferment peu à peu.

La Chanson a donc bien abandonné le café-concert ; mais la rue lui recte, et c'est là qu'aujourd'hui, à tous les carrefours de Paris, des guitaristes maigres et des violoneux râpés, accompagnés par la foule des badauds qui chantent avec eux, la font renaître comme aux heures célèbres de nos Révolutions...




---

Le Directeur-Gérant : A. STEENS.

# LA MODE PARISIENNE

SUPPLÉMENT SPÉCIAL

de la

## REVUE DES DEUX FRANCES

*L'administration se charge de fournir les patrons sur demande.*



8604

**1. Robe de bal.** Cette charmante toilette est en crêpe de Chine beurré ornée d'une fine broderie de soie. Corsage drapé sous un nœud de velours turquoise, ceinture en même velours mêlée de perles fines, petites manches formées de trois volants. Gants de Suède blancs. Matériaux : 6 mètres de crêpe de Chine en 1<sup>re</sup> 20.

Prix des patrons : Corsage ou jupe à plat, 1 fr 25; épingle, 1 fr 50; en mousseline 2 fr. 25 — Port : 0 fr. 30.



8566

2. Capote pour enfant en drap vert fougère, fond bouillonné, bords froncés retenus devant par un lien de ruban blanc, brides de même ruban.



3. Robe de fillette de 13 à 14 ans en bengaline rose. Jupe cloche cerclée de petits biais superposés. Corsage froncé sur empiecement carré entouré d'un volant de dentelle, chou de velours rose à gauche. Ceinture drapée en velours, manches terminées par un volant de dentelle. Chapeau de feutre garni de taffetas et de plumes blanches. Matériaux : 5 mètres de bengaline, 2 mètres de dentelle et 1 mètre de velours.



4. Robe en tissu écossais vert, rouge, jaune et noir. Jupe ronde garnie d'un large entre-deux de guipure encadré par un ruché de ruban. Corsage-blouse froncé devant, garni d'un entre-deux comme à la jupe; ceinture et col drapés en satin noir; manches bouffantes du haut, terminées par un volant de dentelle. Toquet en velours rouge pailleté, orné de plumes noires. Matériaux : 6 mètres de tissu écossais, 3 mètres d'entre-deux, 12 mètres de ruban.



5. Bêret de velours noir avec bords bouillonnés en taffetas rose; sur le côté gauche, nœud retenu par une boucle en strass.



6. Vêtement en velours orné de chinchilla et de dentelle, longs pans devant; col Médicis doublé de fourrure. Toquet de velours orné de plumes noires. Matériaux : 2 mètres de velours.



7. Robe de fillette de 9 à 10 ans en popeline de laine bleu de France. Petite jupe ronde froncée à la taille. Corsage-blouse froncée devant et dans le dos sur un empiècement de guipure sur transparent de soie blanche. Ceinture de soie blanche avec nœud sur le côté de la jupe. Manches recouvertes de dentelle avec jockeys terminés par un bracelet de ruban, ruche de ruban au cou et aux manches. Chapeau en velours orné de mousseline de soie. Mat. : 4<sup>m</sup>50 de tissu, 0<sup>m</sup>70 de mousseline.



**8. Robe en drap vert empire.** Jupe garnie d'appliques de passementerie. Corsage croisé de côté, garni d'un volant de soie, petits plis et appliques de passementerie, col et ceinture drapés en velours noir, manches plissées avec revers et jockeys ornés de passementerie. Matériaux : 6 mètres de tissu

# PROVINCE DE QUÉBEC (Canada)

## *Immenses terrains de chasse et de pêche.*

Territoires de chasse, couverts de lacs poissonneux, peuplés de grands fauves, orignaux, cerfs de Virginie, rennes-caribou, oiseaux variés, pelleteries précieuses, et pouvant se louer par baux renouvelables de dix années en dix années au prix minimum de cinq francs le mille carré (environ deux kilomètres et demi en superficie).

Rivières riches en saumon, pouvant se louer également par baux renouvelables de dix années en dix années à des prix basés sur l'éloignement, les difficultés d'accès et l'abondance du saumon.

Lacs, admirablement pourvus de poissons appartenant à des genres variés et curieux, pouvant se louer par baux renouvelables de dix années en dix années, à des prix variant de vingt francs (20 fr.) à dix mille francs (10.000 fr.) et plus, suivant l'abondance du poisson, l'éloignement et les conditions du bail.

Pour toutes ces locations, on peut s'adresser directement au **Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries, Québec, P.Q., Canada**, sans attendre les époques de mise aux enchères.

NOTA. — La Compagnie de la Baie d'Hudson ne jouit plus d'aucun privilège, et l'on peut, sans entraves, se livrer à la chasse et au commerce des pelleteries sur toute l'étendue de la Province de Québec, en satisfaisant aux seules lois locales.

---

## *Vaste territoire à coloniser.*

### *Riches régions minières et forestières de toutes sortes.*

TERRES d'une fertilité reconnue, climat sain et favorable à toute culture, communications faciles avec les **marchés locaux** et étrangers.

Les colons agriculteurs peuvent, avec une QUINZAINE DE CENTS FRANCS, acheter un lot d'environ 40 hectares dont 4 ou 5 en terre défrichée.

Les terres du Gouvernement valent 20 ou 30 cents l'acre. Les lots sont de 100' acres (environ 40 hectares).

La forêt couvre des millions d'hectares, où l'on trouve, entre autres, du **bois de pulpe** d'une qualité supérieure.

Il y a aussi abondance de MINES dans la Province. On y rencontre l'OR, l'ARGENT, le CUIVRE, le FER (titanique, chronique et magnétique), la **plombagine**, le mica, l'**amiante**, le **granit** de tout genre, le **kaolin**, le **pétrole**, etc. Plusieurs mines, en ce qui concerne le cuivre, le fer, la plombagine, le mica et l'amiante, sont déjà en exploitation. Les mines de la Beauce, où les travaux sont actuellement suspendus, ont produit jusqu'ici une douzaine de millions de francs d'or.

La population de la province de Québec est de langue française surtout. Des bureaux et des agents d'immigration reçoivent les immigrants à Québec et à Montréal. Le service des Postes et des Chemins de fer et le système des Banques est des plus réguliers et des plus sûrs.

Pour plus ample information, s'adresser à l'honorable Commissaire de la Colonisation et des Mines, Québec, Canada.



Le  
FIGARO

# LE FIGARO

Le  
FIGARO

TRANSFORMÉ

a **SIX PAGES** tous les jours

c'est-à-dire trois feuilles d'un seul tenant, à l'exemple des grands « quotidiens » d'Angleterre et des États-Unis.

Les prix d'abonnements, malgré cette augmentation de matières, ont été légèrement diminués.

En outre, **UN CERTAIN NOMBRE D'AMÉLIORATIONS** intéressantes ont été introduites dans la composition du journal.

**SIX PAGES**  
tous les jours

**SIX PAGES**  
tous les jours

Le *Figaro* publie chaque **lundi** un dessin de **Caran d'Ache**; chaque **jeudi**, un dessin de **Forain**; toutes les semaines, une chronique de l'**Image Étrangère**.

**TOUS LES JOURS**, une chronique spéciale, **Le monde et la ville**, publie les renseignements d'ordre mondain susceptibles d'intéresser la clientèle du *Figaro*.

**SIX PAGES**  
tous les jours

Les petites annonces d'**OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI** continuent à paraître, suivant **tarif réduit**, le mercredi; les offres et demandes de **locations**, le dimanche.

**SIX PAGES**  
tous les jours

Le samedi, **PAGE DE MUSIQUE**. Tous les jours, **ROMAN, CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES, REVUE DES JOURNAUX, VARIÉTÉS LITTÉRAIRES, CHRONIQUES DE SPORT**, etc.

Enfin, l'agrandissement du *Figaro* a permis l'introduction de rubriques nouvelles et le développement des services d'information, grâce auquel le *Figaro* constitue aujourd'hui, abstraction faite de la qualité de sa rédaction, le **REPERTOIRE DE FAITS** le plus complet et le plus varié de la presse française.

**SIX PAGES**  
tous les jours

**O**n sait que la Direction du *Figaro* vient de faire reconstruire sur **nouveaux plans** l'annexe de l'hôtel de la rue Drouot.

Au rez-de-chaussée de l'hôtel ainsi transformé s'ouvre un **SALON D'EXPOSITIONS**, tout à fait différent des anciennes salles de Dépêches, et où seront désormais groupés, suivant l'actualité, des œuvres d'art, des nouveautés scientifiques ou industrielles, des curiosités ethnographiques, etc.; en un mot, toutes les productions et tous les ouvrages capables de fournir à la clientèle du *Figaro* l'attrait d'un spectacle neuf ou d'un renseignement inédit.

Des concerts intimes, réservés aux abonnés et aux amis du *Figaro*, sont également donnés chaque semaine, dans ce Salon d'Exposition que la haute société parisienne a déjà adopté comme un de ses centres de réunion préférés.

## ABONNEMENTS

| PARIS                      | DÉPARTEMENTS | ÉTRANGER  |
|----------------------------|--------------|-----------|
| Un an . . . . . 60 fr.     | 75 fr. »     | 86 fr. »  |
| Six mois . . . . . 30 fr.  | 37 fr. 50    | 43 fr. »  |
| Trois mois. . . . . 15 fr. | 18 fr. 75    | 21 fr. 50 |

# B O N

POUR UN

## PORTRAIT PEINT A L'HUILE

Par suite d'un traité que nous venons de passer avec la **Société parisienne de Reproductions artistiques**, dont les œuvres ont été si souvent remarquées dans les expositions parisiennes, nous pouvons offrir **gratuitement** à tout porteur de ce bon un **Portrait peint à l'huile** sur panneau en bois. Il suffit de renvoyer ce Bon détaché ou d'écrire à l'Administrateur de la *Revue des Deux Frances*, 2, rue de Provence, Paris, avec une photographie bonne épreuve, de préférence format album. La photographie étant détériorée n'est pas rendue. Joindre **10 francs** pour les frais de port, d'emballage et dessin.

Adresse : M. .... à ..... rue .....

Gare la plus rapprochée : .....

La **Société de Reproductions artistiques**, désirant que la photographie que vous recevrez soit un des très bons spécimens de ses Ateliers, rien ne sera épargné pour qu'il en soit ainsi, car son but, en vous offrant **gracieusement** ce portrait, est de vulgariser ses œuvres artistiques et de s'attirer une nombreuse clientèle. Essayez et vous serez émerveillé du résultat qui vous fera posséder un portrait d'une valeur artistique représentant l'image vivante de personnes qui vous sont chères.

## COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Paquebots-Poste Français

*Services dans la MÉDITERRANÉE desservant Alger, Oran, Tunis, Bône, Philippeville, Malte, Sousse, Mehdià et Monastir.*

*Services hebdomadaires par steamers rapides sur la ligne Le Havre-New-York.*

*Services réguliers sur les Antilles, le Mexique, l'Amérique centrale, les Guyanes, le Vénézuéla et le Pacifique.*

*Services directs de cargo-boats entre la France, l'Algérie, et l'Angleterre.*

*Service des colis postaux pour l'Algérie, la Tunisie, Malte, la Guadeloupe, la Martinique, les Guyanes française et néerlandaise, les Antilles danoises, Curaçao, le Mexique, la Colombie, le Salvador, le Vénézuéla et Costa-Rica.*

### BUREAUX A PARIS

SERVICE CENTRAL : 6, rue Auber;

BILLETS DE PASSAGES : 12, Boulev. des Capucines (Grand-Hôtel); — 6, rue Auber.

FRET ET COLIS POSTAUX : 5, rue des Mathurins.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Nous informons les commerçants et industriels canadiens qui désireraient prendre part à l'Exposition universelle de 1900, à Paris, que nous sommes en mesure de les représenter ou de leur faciliter les démarches nécessaires.

Pour tous renseignements, écrire à l'Administrateur de la *Revue des Deux Frances*, 2, rue de Provence, Paris.

*Irrévocablement, au prochain numéro,*

LA

# REVUE DES DEUX FRANCES

devient **Bimensuelle**

et paraît

le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

Malgré cet immense développement et les frais considérables qu'il exige,

LA

# REVUE DES DEUX FRANCES

augmente son format,

triple ses ILLUSTRATIONS

et diminue LE PRIX DE SON NUMÉRO, qui ne sera plus vendu partout, en France, au Canada et aux États-Unis, que

**Un Franc**

ou **20 Cents**

et l'Abonnement annuel aux vingt-quatre numéros reste fixé à

**20 FRANCS**

ou **4 PIASTRES**

ou **4 DOLLARS**

---

La reproduction et la traduction des œuvres publiées par la **REVUE DES DEUX FRANCES** sont interdites dans tous les pays, y compris la Suède et la Norvège, à moins d'accord préalable avec notre administration.